

HYDRO ONE LIMITED

hydroOne

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Qui aura lieu le 9 mai 2019 et circulaire de sollicitation de procurations par la direction





Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations

Hydro One Limited (*Hydro One* ou la *Société*) vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la *circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2019 (l'*assemblée*) par voie électronique conformément à la procédure de notification et d'accès, au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier, comme les autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisent. La transmission électronique est plus respectueuse de l'environnement et réduit sensiblement les coûts d'impression des documents et d'envoi de ceux-ci aux actionnaires. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote. Les actionnaires qui ont des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec nous au numéro sans frais 1 855 887-2244 (service en français et en anglais). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date, à l'heure et au lieu de l'assemblée, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

QUAND :

Le jeudi 9 mai 2019
à 9 h 30 (heure de l'Est)

OÙ :

Université Ryerson
Auditorium du 7^e étage
55 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)
M5G 2C3

aux fins suivantes et aux fins du traitement de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement :

Questions devant faire l'objet d'un vote par les actionnaires

États financiers : recevoir les états financiers consolidés audités de 2018 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant.

Élection des administrateurs : élire les administrateurs pour l'année à venir.

Nomination des auditeurs externes : nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.

Autres questions : traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

Rubrique de la circulaire

Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 1. États financiers ».

Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 2. Élection des administrateurs ».

Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 3. Nomination des auditeurs externes ».

Se reporter à la rubrique « Renseignements supplémentaires – Autres questions ».

Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à <https://www.hydroone.com/investor-relations/agm> ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à www.sedar.com. Vous pouvez également consulter notre rapport annuel de 2018 (le *rapport annuel*) de la même manière.

Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, vous pouvez demander qu'une copie papier des documents vous soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, selon le cas, suivant les méthodes indiquées ci-après, qui diffèrent selon que vous êtes i) un actionnaire non inscrit (véritable) qui détient ses actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire, ou ii) un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions ordinaires :

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable)

Par téléphone (en français et en anglais) : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 905 507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Par courriel : noticeandaccess@broadridge.com (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote)

Si vous êtes un actionnaire inscrit

Par téléphone (en français et en anglais) : 1 855 887-2243 (sans frais en Amérique du Nord)

Par courriel : investor.relations@HydroOne.com

Une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande, si vous soumettez votre demande à quelque moment que ce soit avant l'assemblée. Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant le délai de remise des procurations (terme défini ci-après) aux fins de l'assemblée, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 30 avril 2019. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Après l'assemblée, les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse www.proxyvote.com pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par procuration de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet



Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), allez à www.proxyvote.com.

Si vous êtes un actionnaire inscrit, allez à www.voteendirect.com.

Vote par téléphone



Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.

Vote par la poste ou par remise en mains propres



Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires inscrits doivent retourner leur formulaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus à Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de Hydro One, au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 7 mai 2019 (le *délai de remise des procurations*) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant la reprise de celle-ci. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus au moins un jour ouvrable avant le délai de remise des procurations afin que leurs intermédiaires disposent de suffisamment de temps pour communiquer leurs instructions de vote à la Société de fiducie Computershare du Canada.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application du délai de remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

L'assemblée

L'assemblée sera diffusée en direct sur le Web (audio seulement) et pourra être retransmise après l'assemblée à <https://www.hydroone.com/investor-relations/agm>.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 25 mars 2019.

Sur ordre du conseil d'administration,
la secrétaire générale,

Maureen Wareham

Veuillez **examiner** la circulaire **avant** d'exercer vos droits de vote.



Lettre du président du conseil

Cher actionnaire,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'assemblée) de Hydro One Limited, qui sera tenue à l'Auditorium du 7^e étage de l'université Ryerson, 55 Dundas St. W., Toronto (Ontario) M5G 2C3, à 9 h 30 (heure de l'Est) le jeudi 9 mai 2019. À l'assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de rencontrer les membres du conseil d'administration, les membres de la direction et d'autres actionnaires. Si vous n'êtes pas en mesure d'assister en personne à l'assemblée, vous pourrez écouter une webémission de l'assemblée en direct sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/investor-relations/agm>.

À l'assemblée, vous serez appelé à voter sur plusieurs questions importantes. Nous vous prions donc de prendre le temps de bien examiner les renseignements qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Votre vote est important. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée en personne et que vous êtes propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One Limited en date du 22 mars 2019, vous pouvez utiliser le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint pour exercer vos droits de vote avant l'assemblée.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, mes plus sincères salutations.

Le président du conseil de Hydro One Limited,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "T Woods".

Tom Woods



Table des matières

1

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Points à l'ordre du jour	2
1. États financiers	2
2. Élection des administrateurs	2
3. Nomination des auditeurs externes	2
Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction	3
Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote	4
Transmission des documents de sollicitation de procurations	4
Nombre d'actions en circulation	4
Qui peut voter	4
Comment voter	5
Comment voter par procuration	6
Confidentialité	7
Résultats du vote	7
Arrangements spéciaux	7
Questions à l'assemblée	7
Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote	7
À propos de la convention de gouvernance et de la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province	8
À propos des candidats aux postes d'administrateur	10
Indépendance	10
États de service	10
Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité	10
Notices biographiques des administrateurs	11
Les candidats aux postes d'administrateurs en un coup d'œil	12
Interdiction d'opérations et faillite	24
Amendes ou sanctions	24
Présence des administrateurs aux réunions	24
Réunions à huis clos	24
Nos attentes envers nos administrateurs	25
Rémunération des administrateurs	26
Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs	27
Tableau de la rémunération des administrateurs	28

2

Gouvernance

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One	30
Structure du conseil	37
Publication des documents relatifs à la gouvernance	38
Orientation et formation continue	38
Indépendance du conseil d'administration	40
Compétences et expérience du conseil	41
Sélection des candidats aux postes d'administrateur	42
Renouvellement du conseil et limites applicables à la durée d'occupation du poste d'administrateur	42
Politique en matière de diversité	43
Autres mandats d'administrateur	44
Évaluations	44
Rapports des comités	45

3

Rémunération de la haute direction

Lettre aux actionnaires	53
Analyse de la rémunération	56

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants	106
Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés	106
Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes	106
Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour	106
Propositions et mises en candidature d'actionnaires	106
Autres questions	107
Renseignements supplémentaires	107

Annexe A

Mandat du conseil de Hydro One Limited	A-1
--	-----



Circulaire de sollicitation de procurations de 2019

Vous avez reçu la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la *circulaire*) parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One à la fermeture des bureaux le 22 mars 2019 (la *date de clôture des registres*) et que vous avez le droit de voter à notre assemblée annuelle.

La direction sollicite votre procuration relativement à l'assemblée des actionnaires qui aura lieu le 9 mai 2019.

Dans le présent document :

- Les termes *nous*, *notre* ou *nos*, la *Société* et *Hydro One* désignent Hydro One Limited.
- Les termes *vous* et *vous* ou *vos* désignent les porteurs d'actions ordinaires de la Société.
- Les termes *actions ordinaires* et *actions* désignent les actions ordinaires de Hydro One.

Le présent document contient des renseignements au sujet de l'assemblée et des pratiques en matière de gouvernance et de rémunération en vigueur chez Hydro One. Nous l'avons divisé en trois sections distinctes afin de vous aider à vous y retrouver facilement et à voter en toute confiance.

Nous payons le coût de la sollicitation des procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Nous sollicitons des procurations principalement par la poste. Cependant, des employés de Hydro One ou de Société de fiducie Computershare du Canada (*Computershare*), notre agent des transferts, pourraient également communiquer avec vous par téléphone, par la poste ou en personne. Nous pourrions également retenir les services d'agents de sollicitation à un coût minime afin qu'ils communiquent avec vous.

La présente circulaire est datée du 25 mars 2019, mais l'information qu'elle contient est à jour en date du 22 mars 2019 et tous les montants en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Tous les résultats financiers mentionnés dans les présentes sont fondés sur les états financiers de Hydro One, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (*PCGR des États-Unis*). Dans la présente circulaire, chaque fois qu'il est question de l'assemblée, cela inclut toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

Renseignements au sujet des quatre points à l'ordre du jour et de la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions

pages 2 à 29

1
POINTS À L'ORDRE DU JOUR
DE L'ASSEMBLÉE

Renseignements au sujet de nos pratiques en matière de gouvernance et du conseil

pages 30 à 50

2
GOUVERNANCE

Renseignements sur la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction visés en 2018 et les fondements de celle-ci

pages 51 à 105

3
RÉMUNÉRATION DE LA
HAUTE DIRECTION

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

Comme il est indiqué dans l'avis de convocation, les actionnaires de Hydro One seront appelés à examiner les trois questions qui suivent et, au besoin, à voter sur celles-ci lors de l'assemblée :

1. États financiers

Les états financiers consolidés audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport des auditeurs externes s'y rapportant seront reçus.

2. Élection des administrateurs

Le conseil d'administration (le *conseil*) de la Société compte actuellement 10 membres. Les administrateurs ont été nommés au conseil avec prise d'effet le 14 août 2018 à la suite du processus décrit à la page 8. À l'assemblée annuelle de 2019 de la Société, les actionnaires seront appelés à élire ces 10 administrateurs (les *candidats aux postes d'administrateur*) conformément à la politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité de Hydro One (la *politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité*), qui est expliquée en détail aux pages 10 et 11. Tous les administrateurs ainsi élus seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés.

On trouvera plus de renseignements au sujet des candidats aux postes d'administrateur à la rubrique « À propos des candidats aux postes d'administrateur » aux pages 10 et suivantes.

Le conseil vous recommande de voter **EN FAVEUR** de l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur.

3. Nomination des auditeurs externes

Les auditeurs externes de Hydro One sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (KPMG), comptables professionnels agréés, de Toronto, en Ontario. KPMG a été nommée pour la première fois à titre d'auditeurs externes de Hydro One le 31 août 2015. En outre, KPMG agit en qualité d'auditeurs externes de la principale filiale de Hydro One (Hydro One Inc.) depuis 2008. Les actionnaires seront appelés à approuver la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One pour l'année à venir et à autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

Le tableau qui suit présente le total des honoraires que KPMG a facturés à Hydro One et à ses filiales en 2018 et en 2017 relativement à des services professionnels.

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Honoraires d'audit ¹⁾	1 911 815 \$	1 559 514 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²⁾	485 608 \$	1 171 700 \$
Honoraires pour services fiscaux ³⁾		
Conformité fiscale et réclamation au titre de la RS-DE	57 500 \$	161 000 \$
Conseils fiscaux généraux	— \$	100 000 \$
Conseils fiscaux relatifs à l'acquisition d'Avista	58 000 \$	311 300 \$
Services fiscaux liés à la caisse de retraite de Hydro One	35 000 \$	
Autres honoraires	— \$	— \$
Total	2 547 923 \$	3 303 514 \$

Notes :

¹⁾ Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales et la préparation des documents exigés en vertu de la loi et de la réglementation.

- ²⁾ Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : la vérification diligente relative à l'acquisition d'Avista Corporation (*Avista*), des traductions et l'audit du régime de retraite de Hydro One, la communication d'informations financières conformes aux IFRS à l'intention de la Province d'Ontario et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société qui ne sont pas présentés sous la rubrique « Honoraires d'audit ».
- ³⁾ Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : la procédure de réclamation du crédit d'impôt à l'investissement lié à la recherche scientifique et au développement expérimental (« RS-DE »), des services de conformité fiscale relatifs aux caisses de retraite de Hydro One, des conseils fiscaux généraux et des services fiscaux relatifs à l'acquisition d'Avista.

Le conseil vous recommande de voter EN FAVEUR de l'approbation de la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One et d'autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction

Conformément à ses lignes directrices en matière de gouvernance, le conseil a adopté une politique prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction telle qu'elle est présentée dans la circulaire de sollicitation de procurations (le *vote consultatif sur la rémunération*) lors de chaque assemblée annuelle. Le vote consultatif sur la rémunération a pour but de solliciter la réaction et les commentaires des actionnaires au sujet de la rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice terminé immédiatement avant l'assemblée annuelle des actionnaires, qui, dans ce cas-ci, est 2018. Conformément à la convention de gouvernance (la *convention de gouvernance*) entre Hydro One et Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, telle qu'elle est représentée par le ministre de l'Énergie (la *Province*), datée du 5 novembre 2015, le conseil peut renoncer à l'obligation de tenir un vote consultatif sur la rémunération et l'a fait pour la présente assemblée annuelle. Le conseil a pris cette décision parce qu'il a jugé que, étant donné les modifications importantes apportées en 2019 au cadre de rémunération des membres de la haute direction par rapport à celui qui existait en 2018, un vote consultatif sur la rémunération se rapportant à 2018 n'aurait pas été pertinent. Les modifications en question comprennent une directive publiée par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario (le *Conseil de gestion du gouvernement*) en vertu de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* le 21 février 2019 prévoyant certaines exigences en matière de rémunération applicables à l'avenir au chef de la direction, aux autres membres de la haute direction et aux membres du conseil d'administration de la Société et de ses filiales, y compris des plafonds de rémunération explicites. La directive modifiera fondamentalement la structure du programme de rémunération qui était en vigueur en 2018.

Le conseil prévoit continuer de consulter les actionnaires, y compris la Province, sur sa démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction et déterminera s'il y a lieu de tenir un vote consultatif sur la rémunération à sa prochaine assemblée annuelle en 2020, ce qui donnerait aux actionnaires l'occasion de se prononcer par voie de scrutin sur la nouvelle structure de rémunération.

On trouvera de plus amples renseignements au sujet de la convention de gouvernance et de la directive aux pages 9 et 56 de la présente circulaire.

Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote

Transmission des documents de sollicitation de procurations

Comme les autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisent, Hydro One donne aux actionnaires un accès électronique à sa circulaire relative à l'assemblée annuelle des actionnaires ainsi qu'à son rapport annuel de 2018, au lieu d'envoyer par la poste des copies papier. Ce mode de transmission est plus respectueux de l'environnement et réduit les coûts d'impression des documents et d'envoi de ceux-ci aux actionnaires.

Les actionnaires recevront un avis de disponibilité des documents de sollicitation de procurations (l'*avis*), ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. L'*avis* contient des instructions sur la façon dont les actionnaires peuvent accéder et consulter la copie électronique de la circulaire et dont ils peuvent en demander une copie papier. Les actionnaires qui ont déjà fourni des instructions pour leur compte en vue de recevoir des copies papier de la circulaire recevront une copie papier de la circulaire, ainsi que l'*avis* au sujet de sa disponibilité par voie électronique. L'*avis* donne également des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote à l'assemblée.

Les documents de sollicitation de procurations sont envoyés aux actionnaires inscrits directement et seront envoyés aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent à tous les actionnaires non inscrits (véritables). Nous payons le coût de la sollicitation de procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

Nombre d'actions en circulation

En date du 22 mars 2019, il y avait en circulation 596 011 696 actions ordinaires, chacune conférant le droit d'exprimer une voix lors d'un vote.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) et les statuts constitutifs de Hydro One empêchent toute personne physique ou morale (ou groupe de personnes physiques ou morales agissant de concert), à l'exception de la Province, d'être propriétaire de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de quelque catégorie ou série que ce soit, y compris les actions ordinaires de Hydro One, ou d'exercer le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Qui peut voter

Vous avez le droit d'exprimer une voix par action ordinaire que vous détenez le 22 mars 2019, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée.

Sauf pour ce qui est de la Province, toute personne ou entité contrôlée par une personne qui a la propriété véritable d'actions représentant au total plus de 10 % des droits de vote admissibles pouvant être exercés à l'assemblée ne peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

En date du 22 mars 2019, à la connaissance de nos administrateurs et membres de la haute direction, aucune personne ou entité n'a la propriété véritable, directement ou indirectement, de 10 % ou plus de nos actions ordinaires en circulation, à l'exception de la Province, qui détient 282 412 648 actions ordinaires (représentant environ 47,4 % des actions ordinaires en circulation), ou n'exerçait le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces actions.

Aux termes d'une convention de gouvernance que la Société a conclue avec la Province le 5 novembre 2015 (la *convention de gouvernance*), la Province est tenue de voter en faveur des candidats indiqués dans la présente circulaire, sauf en cas d'élection d'administrateurs avec opposition et si la Province tente de remplacer le conseil conformément à la convention de gouvernance en s'abstenant de voter ou en votant pour leur destitution.

On trouvera de plus amples renseignements sur la convention de gouvernance à la page 8.

Comment voter

La manière de voter diffère selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) qui détient des actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire ou un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions. Vous pouvez voter en personne ou vous pouvez nommer une personne pour qu'elle assiste à l'assemblée et exerce les droits de vote rattachés à vos actions pour vous (c'est ce que l'on appelle un vote par procuration). Veuillez lire les instructions suivantes attentivement.

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
	Votre intermédiaire vous a fait parvenir un formulaire d'instructions de vote. Il se pourrait que les actions que vous détenez en tant qu'actionnaire non inscrit ne soient pas inscrites dans nos registres. Vous devez donc suivre les instructions de vote reçues de votre intermédiaire.	Notre agent des transferts vous a fait parvenir un formulaire de procuration.
Si vous voulez assister à l'assemblée et voter en personne	Veuillez utiliser le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni et suivre attentivement les instructions qui y figurent. Dans la plupart des cas, vous n'aurez qu'à inscrire votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu pour la nomination d'un fondé de pouvoir et à retourner le formulaire d'instructions de vote de la manière indiquée par votre intermédiaire. Votre intermédiaire pourrait également vous autoriser à le faire en ligne. <i>Ne remplissez pas</i> la section relative à l'exercice des droits de vote du formulaire d'instructions de vote étant donné que vous voterez à l'assemblée. Si le formulaire d'instructions de vote ne prévoit pas d'espace pour la nomination d'un fondé de pouvoir, vous pourriez devoir y indiquer que vous souhaitez recevoir un formulaire de procuration, puis le retourner suivant les instructions de votre intermédiaire. Votre intermédiaire vous fera parvenir par la poste un formulaire de procuration que vous devrez remplir, signer et retourner à notre agent des transferts, Computershare. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre intermédiaire sans tarder. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de notre agent des transferts, Computershare.	<i>Ne remplissez pas</i> le formulaire de procuration et ne nous l'envoyez pas. Apportez-le à l'assemblée. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de notre agent des transferts, Computershare.
Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée	Veuillez remplir le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni et le lui retourner. Vous pouvez soit indiquer vos instructions de vote dans le formulaire d'instructions de vote en y cochant les cases appropriées et le retourner à votre intermédiaire, soit nommer un fondé de pouvoir chargé d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour vous. Les actionnaires peuvent également voter en ligne, par téléphone, par la poste ou par remise en mains propres, en suivant les instructions indiquées sur le formulaire d'instructions de vote. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre intermédiaire sans tarder.	Remplissez le formulaire de procuration ci-joint et retournez-le à Computershare. Vous pouvez soit indiquer vos instructions de vote dans le formulaire de procuration, soit nommer une autre personne chargée d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour vous. Les actionnaires peuvent également voter en ligne, par téléphone, par la poste ou par remise en mains propres, en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration.

POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Retour du formulaire	Le formulaire d'instructions de vote vous indique comment retourner celui-ci à votre intermédiaire. N'oubliez pas que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite, soit généralement un jour ouvrable avant le délai de remise des procurations indiqué ci-après. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre intermédiaire sans tarder. Pour que vos droits de vote soient décomptés, Computershare doit recevoir votre formulaire d'instructions de vote de votre intermédiaire au plus tard à la fin du délai de remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 7 mai 2019 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant la reprise de celle-ci.	Le formulaire de procuration ci-joint vous indique comment transmettre vos instructions de vote. Computershare doit recevoir votre procuration, y compris toute procuration modifiée, au plus tard à la fin du délai de remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 7 mai 2019 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant la reprise de celle-ci. Vous pouvez retourner votre procuration par la poste, dans l'enveloppe fournie à cette fin.
Changement d'avis / révocation de votre procuration	Si vous avez fourni à votre intermédiaire des instructions de vote et que vous changez d'avis quant à la manière d'exercer vos droits de vote ou que vous décidez d'assister à l'assemblée et d'y voter en personne, veuillez communiquer avec votre intermédiaire, qui vous indiquera quoi faire. Si votre intermédiaire vous donne la possibilité de transmettre vos instructions de vote par Internet, vous pouvez également <i>modifier</i> vos instructions par Internet dans la mesure où votre intermédiaire reçoit les nouvelles instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite avant la fin du délai de remise des procurations. Veuillez confirmer le délai de remise des procurations auprès de votre intermédiaire.	Si vous changez d'avis quant à la façon d'exercer vos droits de vote avant l'assemblée et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous devez envoyer un avis écrit signé précisant vos instructions à l'une des personnes suivantes : - notre secrétaire générale, au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable avant l'assemblée (ou toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement), à l'adresse suivante : 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto, Ontario, Canada M5G 2P5 Attention : Corporate Secretary - le président de l'assemblée, avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement. Vous pouvez également modifier vos instructions de vote en envoyant de nouvelles instructions de vote à Computershare au plus tard à la fin du délai de remise des procurations indiqué ci-dessus ou en votant en personne à l'assemblée.

Comment voter par procuration

Nomination de votre fondé de pouvoir

Les fondés de pouvoir nommés dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote sont Thomas D. Woods ou, à défaut de celui-ci, Blair Cowper-Smith (les *fondés de pouvoir désignés*), soit le président du conseil (le *président du conseil*) et le président du comité de gouvernance de la Société, respectivement. **Vous avez le droit de nommer une autre personne chargée de vous représenter à l'assemblée.** Veuillez simplement inscrire le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire ou, si vous votez par Internet, suivre les instructions en ligne. Votre fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Il doit assister à l'assemblée afin d'y voter pour vous.

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application du délai de remise des procurations, avec ou sans préavis, mais nous ne sommes aucunement obligés d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

Comment votera votre fondé de pouvoir

Votre fondé de pouvoir doit voter en se conformant aux instructions que vous fournissez dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, y compris dans le cadre de tout scrutin qui pourra être tenu à l'assemblée. Pour l'élection des administrateurs et la nomination des auditeurs externes, vous pouvez voter pour ou cocher la case abstention et, pour toutes les autres questions, vous pouvez voter pour ou contre. **Si vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à sa guise.** Votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard d'une modification apportée à un point à l'ordre du jour de l'assemblée ou à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

Si vous remplissez et retournez dûment votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas un fondé de pouvoir différent et que vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, Thomas D. Woods ou, à défaut de celui-ci, Blair Cowper-Smith, les fondés de pouvoir désignés, votera pour vous comme suit :

Questions faisant l'objet d'un vote	Comment voteront les fondés de pouvoir membres de la direction si aucun choix n'est indiqué
Élection des administrateurs	<i>EN FAVEUR</i> de chaque candidat
Nomination des auditeurs externes dont la rémunération doit être fixée par le conseil	<i>EN FAVEUR</i>

Confidentialité

Pour préserver la confidentialité du vote, Computershare compte toutes les procurations. Computershare discute de procurations particulières avec nous seulement si la loi l'y oblige, si un actionnaire entend clairement communiquer avec la direction ou le conseil d'administration ou, encore, en cas de course aux procurations.

Résultats du vote

Nous déposerons les résultats du vote auprès des autorités en valeurs mobilières après l'assemblée, et les afficherons également sur notre site Web, à <https://www.hydroone.com/investorrelations/agm>. Les résultats du vote présenteront les détails relatifs au pourcentage d'appui reçu pour chaque point à l'ordre du jour pour lequel un scrutin a été tenu ou, si aucun scrutin n'a été tenu, en fonction des droits de vote représentés par les procurations déposées en bonne et due forme avant l'assemblée.

Arrangements spéciaux

Si vous prévoyez assister à l'assemblée et avez des besoins spéciaux en matière d'écoute, d'accès ou de traduction, veuillez communiquer avec la secrétaire générale à CorporateSecretary@HydroOne.com.

Questions à l'assemblée

À l'assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de rencontrer les membres du conseil d'administration, les membres de la direction et d'autres actionnaires. Le président de l'assemblée se réserve le droit de limiter les questions des actionnaires afin de s'assurer que le plus grand nombre d'actionnaires possible aient l'occasion de poser des questions.

Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec Computershare, dont vous trouverez les coordonnées en troisième de couverture. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire de la façon indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote.

À propos de la convention de gouvernance et de la lettre d'entente du 11 juillet 2018 conclue avec la Province

Conformément à l'objectif de la Province de vendre jusqu'à 60 % de ses actions dans Hydro One à des investisseurs privés, Hydro One a conclu la convention de gouvernance avec la Province, qui décrit certains principes régissant la manière dont Hydro One sera gérée et exploitée, y compris le fait que la Province, en sa qualité de porteur d'actions ordinaires, prendra part aux activités commerciales et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire. Entre autres, la convention de gouvernance :

- exige que, sauf pour ce qui est du chef de la direction, tous les administrateurs soient indépendants de Hydro One et indépendants de la Province (se reporter à la page 10 pour connaître les critères appliqués pour établir l'indépendance);
- énonce le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur;
- exige que Hydro One applique une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité au moment des élections d'administrateurs et limite le pouvoir de la Province de s'abstenir de voter pour les candidats aux postes d'administrateur, sauf si elle remplace le conseil intégralement, à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, le président du conseil;
- exige que la nomination et la confirmation annuelle du chef de la direction et du président du conseil, ainsi que les modifications apportées aux pratiques de gouvernance clés de la Société, soient approuvées par voie de résolution spéciale des administrateurs;
- limite le droit de la Province d'exercer certains droits d'actionnaire, comme celui d'exiger la tenue d'une assemblée des actionnaires en vue d'examiner un changement fondamental, ou de solliciter d'autres personnes à exercer des droits que la Province n'a pas le droit d'exercer;
- limite l'acquisition de titres comportant droit de vote par la Province, mais accorde à la Province des droits préférentiels de souscription à l'égard des émissions futures de titres comportant droit de vote.

Après les élections du 7 juin 2018 en Ontario, Hydro One et la Province ont conclu une lettre d'entente en date du 11 juillet 2018 (la *lettre d'entente du 11 juillet*) aux fins du remplacement ordonné des 13 administrateurs indépendants qui avaient été élus à l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2018 de la Société (les *anciens administrateurs*) et du retrait de Mayo Schmidt des postes de chef de la direction et d'administrateur avec prise d'effet le 11 juillet 2018. Les faits saillants de la lettre d'entente du 11 juillet sont notamment les suivants :

- conformément au principe que la Province a le pouvoir de destituer l'ensemble du conseil d'administration aux termes de la convention de gouvernance, tous les administrateurs de Hydro One alors en fonction (qui avaient été élus à l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2018 de la Société) démissionneraient et seraient remplacés conformément au processus indiqué ci-après;
- le nouveau conseil d'administration serait initialement composé de 10 membres; conformément à la convention de gouvernance, la Province nommerait quatre administrateurs remplaçants alors que les six autres seraient repérés par un comité spécial des candidatures composé de représentants des plus gros actionnaires de Hydro One, à l'exception de la Province;
- le nouveau conseil d'administration aurait la responsabilité de nommer le nouveau chef de la direction, qui serait également nommé à titre de onzième membre du nouveau conseil d'administration;
- Hydro One a accepté de consulter la Province à l'égard de questions futures touchant la rémunération des membres de la haute direction;
- les administrateurs remplaçants siègeraient jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2019 de Hydro One ou, si ce moment est antérieur, jusqu'à ce qu'ils démissionnent ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés conformément à la convention de gouvernance et aux lois sur les sociétés applicables;
- le conseil alors en fonction nommerait un président et chef de la direction par intérim, en consultation avec la Province, pour la période intermédiaire entre la date de départ de M. Schmidt et la date de nomination et d'élection du chef de la direction remplaçant par les nouveaux administrateurs.

Conformément à la lettre d'entente du 11 juillet, les anciens administrateurs ont nommé M. Paul Dobson, qui était alors chef des finances de Hydro One, au poste de président et chef de la direction par intérim avec prise d'effet le 11 juillet 2018 jusqu'à ce que le nouveau conseil d'administration, une fois constitué, nomme un nouveau président et chef de la direction. Les anciens administrateurs ont ensuite démissionné progressivement par voie de résolutions. Les nouveaux administrateurs ont été nommés avec prise d'effet le 14 août 2018 : quatre administrateurs ont été nommés par la Province et six administrateurs ont été nommés par un comité spécial des candidatures composé de représentants des plus gros actionnaires de Hydro One, à l'exception de la Province, et, conformément à la lettre d'entente du 11 juillet, le nouveau conseil a fixé le nombre d'administrateurs à dix. La Province a convenu avec les membres du comité spécial des candidatures que M. Thomas D. Woods agirait comme président du conseil par intérim. Avec prise d'effet le 6 septembre 2018, M. Woods a été nommé président du conseil de Hydro One.

La destitution et le remplacement des anciens administrateurs de Hydro One au moyen de la lettre d'entente du 11 juillet étaient conformes, en principe, au processus prévu dans la convention de gouvernance qui permet à la Province de remplacer l'ensemble du conseil, sauf une exception : la Province et Hydro One ont accepté de renoncer à l'exigence de tenir une assemblée des actionnaires, ce qui aurait ajouté environ 60 jours au processus de remplacement du conseil. Les anciens administrateurs ont conclu qu'il était au mieux des intérêts de la Société d'accélérer le processus de remplacement et de réduire l'incertitude, surtout que la Province détenait un nombre suffisant d'actions pour déterminer le résultat de tout vote des actionnaires. Dans la lettre d'entente du 11 juillet, la Province a confirmé ses obligations aux termes de la convention de gouvernance et a accepté que, sous réserve de ce qui est prévu dans la lettre d'entente du 11 juillet, la convention de gouvernance demeure en vigueur, y compris pour ce qui est du droit du conseil de nommer le chef de la direction de la Société.

Une fois constitué, le nouveau conseil a tenu de nombreuses réunions à court préavis, en plus des réunions trimestrielles régulières du conseil et des comités, qui se sont avérées nécessaires en raison d'un certain nombre de facteurs (notamment le fait que le conseil était complètement nouveau et que le chef de la direction à temps plein avait quitté), pour s'assurer que le conseil soit pleinement informé sur toutes les questions touchant la Société et que le nouveau conseil s'acquitte de ses responsabilités fiduciaires ainsi que les responsabilités qui lui incombent en vertu de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* dont il est question ci-dessous.

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*. En vertu de cette loi, le conseil d'administration devait établir un nouveau cadre de rémunération pour les administrateurs, le chef de la direction et les autres membres de la haute direction en consultation avec la Province et les cinq autres plus gros actionnaires de Hydro One au plus tard le 15 février 2019. Pour plus de renseignements au sujet du nouveau programme de rémunération des administrateurs, se reporter aux pages 26 à 28 et, pour plus de renseignements au sujet du nouveau cadre de rémunération, se reporter à la page 56 de l'analyse de la rémunération.

En plus des quatre comités permanents mis sur pied initialement par l'ancien conseil, une fois constitué, le nouveau conseil a mis sur pied un comité de sélection du chef de la direction composé d'administrateurs indépendants en vue de repérer un candidat au poste de président et chef de la direction de Hydro One. Pour s'acquitter de son mandat, le comité de sélection du chef de la direction s'est réuni à plus de 12 reprises. Après avoir interviewé plusieurs entreprises de recrutement de cadres, le comité de sélection du chef de la direction a retenu les services d'Egon Zehnder pour l'aider avec le processus de recrutement et le repérage de candidats potentiels. Le comité de sélection du chef de la direction a élaboré un profil de chef de la direction afin d'établir les habiletés et les compétences requises pour le poste, et il a interviewé un certain nombre de candidats potentiels.

Au cours de la période suivant l'adoption de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et en conformité avec les exigences de cette loi, le comité des ressources humaines a cherché et, ultimement, a élaboré (et le conseil a approuvé) un cadre de rémunération des membres de la haute direction à la suite d'un processus exhaustif qui a comporté des consultations étendues auprès de notre plus gros actionnaire, la Province, et d'autres gros actionnaires. Le comité des ressources humaines a élaboré le nouveau cadre de rémunération en tenant compte des intérêts de la Société et de l'objectif consistant à assurer que les intérêts de Hydro One et de toutes les parties prenantes concordent. Le cadre de rémunération proposé de la Société n'a pas été approuvé par la Province et, le 21 février 2019, conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario a émis une directive à l'endroit de Hydro One au sujet de la rémunération des membres de la haute direction qui imposait des modifications au cadre, y compris une rémunération directe totale maximale de 1,5 million de dollars pour le président et chef de la direction. Conformément à la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et à la directive, le 28 février 2019, Hydro One a soumis un nouveau cadre de rémunération au Conseil de gestion du gouvernement, qui l'a approuvé le 7 mars 2019.

Depuis que le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction a été approuvé par le Conseil de gestion du gouvernement, la Société a pris des mesures en vue de le mettre en œuvre, y compris reprendre sa recherche d'un nouveau président et chef de la direction et redéfinir le programme de rémunération de la Société afin qu'il soit conforme au nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction.

Une copie de la convention de gouvernance et une copie de la lettre d'entente du 11 juillet ont été déposées sur SEDAR et peuvent être consultées sous le profil de Hydro One à www.sedar.com. En outre, on trouvera d'autres renseignements au sujet des modalités de la convention de gouvernance et de la lettre d'entente du 11 juillet dans la plus récente notice annuelle de Hydro One, que l'on peut également consulter sous le profil de Hydro One à www.sedar.com.

À propos des candidats aux postes d'administrateur

Comme il est indiqué à la page 8, les 10 administrateurs qui ont présenté leur candidature à l'élection du conseil cette année ont été nommés au conseil avec prise d'effet le 14 août 2018 conformément au processus décrit à la page 8.

Les notices biographiques des administrateurs, qui sont présentées à partir de la page 13, vous fournissent des renseignements au sujet des compétences et de l'expérience des administrateurs et d'autres choses importantes à leur sujet, notamment le nombre de titres de capitaux propres de Hydro One qu'ils détiennent et le nom des autres sociétés ouvertes au conseil d'administration desquelles ils siègent.

Les compétences que ces administrateurs détiennent en tant que groupe constituent un élément tout aussi important. Les administrateurs ont été choisis en raison de leurs compétences, de leur indépendance, de leur expérience commerciale, de leur expertise en gouvernance de sociétés ouvertes, de la qualité de leur service à la clientèle et de leur connaissance de l'industrie de l'électricité et des politiques publiques. Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet de nos attentes envers les administrateurs et des fonctions du conseil aux pages 25 et suivantes.

Indépendance

Les 10 candidats aux postes d'administrateur sont indépendants. Pour les besoins de Hydro One, un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de Hydro One et indépendant de la Province. Les administrateurs seront indépendants de Hydro One s'ils sont indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants. Selon la législation en valeurs mobilières canadienne, l'administrateur qui est « indépendant » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable est un administrateur qui n'a pas de relation directe ou indirecte dont, de l'avis du conseil, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'exercice d'un jugement indépendant, certaines relations stipulées étant réputées ne pas être indépendantes. Un administrateur sera « indépendant de la Province » s'il est indépendant de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de Hydro One aux termes de cette définition. La convention de gouvernance exige que tous les administrateurs, à l'exception du chef de la direction, soient indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. Le président du conseil de Hydro One est indépendant à la fois de Hydro One et de la Province.

Aucun des administrateurs indépendants n'a été haut dirigeant de la Société. Avoir un conseil indépendant est l'une des façons de nous assurer que le conseil est en mesure de fonctionner de façon indépendante de la direction et de prendre les décisions qui sont dans l'intérêt de Hydro One et de nos actionnaires.

États de service

Les 10 candidats aux postes d'administrateur sont actuellement membres du conseil. Ils ont été initialement nommés au conseil avec prise d'effet le 14 août 2018 dans le cadre du remplacement ordonné des anciens administrateurs et conformément au processus convenu entre la Société et la Province dans la lettre d'entente du 11 juillet. S'ils sont élus, les candidats aux postes d'administrateur occuperont leurs fonctions jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur remplaçant soit élu ou nommé.

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Cette politique prévoit que, dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes d'abstention que de votes en faveur doit immédiatement remettre sa démission au conseil, pour examen. Le conseil examinera l'affaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances. L'administrateur qui a remis sa démission conformément à cette politique ne pourra pas participer aux délibérations du comité ou du conseil au sujet de sa démission. En pareil cas, les autres administrateurs examineront la démission et, dans les 90 jours de l'assemblée à laquelle ont eu lieu les élections, décideront de l'accepter ou non.

La Province et Hydro One ont conclu la convention de gouvernance le 5 novembre 2015, laquelle circonscrit le rôle de la Province à l'égard de la gouvernance de Hydro One et, entre autres, exige que Hydro One applique aux élections des administrateurs sa politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité. Pour plus de renseignements au sujet de la convention de gouvernance, se reporter à la description de nos pratiques en matière de gouvernance aux pages 30 et suivantes.

Selon la convention de gouvernance, la Province ne peut s'abstenir d'exercer ses droits de vote à l'égard des candidats aux postes d'administrateur dans le cadre d'élections sans opposition, sauf si la Province s'abstient d'exercer ses droits de vote à l'égard de tous les candidats, à l'exception du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. Si, du fait que la Province s'est abstenue de voter à leur égard dans le cadre d'élections sans opposition, des administrateurs ont obtenu une majorité d'abstentions de vote et remis leur démission, le conseil prendra les mesures qu'il juge appropriées et les administrateurs en question pourront participer à cette prise de décision. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, une démission sera acceptée et entrera en vigueur dès son acceptation par le conseil. Un communiqué annonçant la décision des administrateurs sera publié rapidement après la prise d'une telle décision et, si la démission n'est pas acceptée, il énoncera les motifs du refus.

La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas aux élections avec opposition, c.-à-d. lorsque le nombre de candidats aux postes d'administrateur dont la candidature est valide excède le nombre d'administrateurs à élire à cette assemblée.

Notices biographiques des administrateurs

À moins d'indication contraire, les renseignements fournis dans la notice biographique de chaque administrateur sont à jour au 22 mars 2019. Les notices biographiques vous renseignent au sujet des administrateurs qui sont actuellement candidats aux postes d'administrateur, notamment au sujet des éléments suivants :

- le parcours des candidats et leur lieu de résidence;
- leur poste principal et leur formation;
- l'année durant laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois à un poste d'administrateur ainsi que leur statut en matière d'indépendance;
- s'ils sont un candidat de la Province en vertu de la convention de gouvernance;
- leur expérience et leurs compétences;
- le nom des sociétés ouvertes au conseil d'administration desquelles ils siègent (autres que la Société et Hydro One Inc.);
- le nombre de titres de capitaux propres de Hydro One qu'ils détiennent et la mesure, exprimée en pourcentage, dans laquelle ils satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions;
- leur présence aux réunions du conseil et des comités depuis le 14 août 2018.

Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil

	C. Brant	B. Cowper-Smith	A. Giardini	D. Hay	T. Hodgson	J. McDonald	R. Robertson	W. Sheffield	M. Sonberg	T. Woods
Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Administrateur indépendant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Genre	F	H	F	H	H	F	H	H	F	H
Comité d'audit			✓	✓		✓	✓	*		
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	✓		*	✓				✓		
Comité des ressources humaines		✓			✓	✓	✓		*	
Comité de gouvernance	✓	*			✓				✓	
Comité de sélection du chef de la direction ¹⁾					*	✓		✓	✓	✓ ²⁾

* Président(e) du comité

¹⁾ Le comité de sélection du chef de la direction n'est pas un comité permanent du conseil. Le conseil a mis sur pied un comité de sélection du chef de la direction composé d'administrateurs indépendants en vue de repérer et de sélectionner le meilleur candidat au poste de président et de chef de la direction de Hydro One par suite du retrait de M. Mayo Schmidt du poste de président et de chef de la direction le 11 juillet 2018. Après avoir interviewé plusieurs entreprises de recrutement de cadres, le comité de sélection du chef de la direction a retenu les services d'Egon Zehnder pour l'aider avec le processus de recrutement et le repérage d'un certain nombre de candidats.

²⁾ M. Woods est membre d'office du comité de sélection du chef de la direction.

Cherie L. Brant



Ontario, Canada

Administratrice depuis le
14 août 2018

Indépendante

Associée, Borden Ladner Gervais

Candidate de la Province

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

■ s. o.

Compétences / Champs d'expertise :

- Transformation d'entreprises
- Marchés financiers
- Secteur de l'énergie
- Affaires gouvernementales et réglementaires/Politiques publiques
- Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

Elle n'aura plus le droit d'être réélue
en 2030.

M^{me} Brant est associée chez Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l. Elle pratique le droit commercial dans une vaste gamme de secteurs, y compris l'énergie et le transport, l'aménagement et le financement de terrains sur des terres appartenant aux Premières Nations, le franchisage, le cannabis et le développement économique. En outre, elle fournit des conseils stratégiques en matière de politiques et de gouvernance à des groupes autochtones qui souhaitent exercer leurs pouvoirs. Avant de se joindre à Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., s.r.l., elle était associée d'un autre grand cabinet d'avocats canadien depuis 2013.

M^{me} Brant est à la fois Mohawk et Ojibway des Mohawks of the Bay of Quinte et du territoire indien non cédé de Wikwemikong. En outre, elle siège au conseil de la Anishnawbe Health Foundation et est membre du conseil consultatif de recherche du Conseil canadien pour le commerce autochtone et de l'Aboriginal Energy Working Group de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Elle a déjà siégé aux conseils du Women's College Hospital et de Trillium Gift of Life.

M^{me} Brant est titulaire d'un baccalauréat en études environnementales (programme de planification urbaine et régionale) de l'université de Waterloo et d'un doctorat en droit (Juris Doctor) de l'université de Toronto. Elle est membre de l'Association du Barreau de l'Ontario et du Barreau de l'Ontario.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2018 ¹⁾			
	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	11 sur 11	13 sur 13	100 %
Comité de gouvernance	1 sur 1	3 sur 3	4 sur 4	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	1 sur 1	—	1 sur 1	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	1 525	s. o.	30 557 \$	30 557 \$	Atteint la cible

Blair Cowper-Smith



Ontario, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Indépendant

Administrateur de sociétés

Candidat de la Province

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

■ s. o.

Compétences / Champs d'expertise :

- Comptabilité/Finances
- Transformation d'entreprises
- Secteur de l'énergie
- Affaires gouvernementales et réglementaires/
Politiques publiques
- Ressources humaines/Relations avec les
syndicats

Il n'aura plus le droit d'être réélu en
2023.

M. Cowper-Smith est dirigeant et fondateur d'Erin Park Business Solutions, société de consultation canadienne. Auparavant, il était chef des affaires générales du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) et membre de l'équipe de direction principale de 2008 à 2017, où ses responsabilités comprenaient les affaires réglementaires, les affaires juridiques et la gouvernance et où il a joué un rôle dans un certain nombre d'investissements clés du régime. Avant de se joindre à OMERS, il était associé principal chez McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., où sa pratique était axée sur les fusions et acquisitions, les infrastructures, la gouvernance et le capital investissement.

Alors qu'il était chez McCarthy Tétrault, M. Cowper-Smith a rempli de nombreux mandats de consultation pour divers conseils d'administration, avec lesquels il a travaillé étroitement ou qu'il a conseillés sur des examens approfondis de la gouvernance, des opérations entraînant un changement de contrôle et des opérations de restructuration des créanciers. En plus de Hydro One, M. Cowper-Smith est ou a été administrateur de sociétés telles que Porter Airlines, 407 ETR, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et la Face the Future Foundation. Jusqu'à tout récemment, il siégeait au comité des politiques publiques de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et au comité consultatif en valeurs mobilières de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Il est cofondateur du Conseil canadien pour les partenariats public-privé, qui l'a mené à s'intéresser aux politiques sur les infrastructures, à la livraison de projets d'infrastructures publics et à la prestation de services fondés sur des infrastructures aux Canadiens.

M. Cowper-Smith est titulaire d'un baccalauréat en droit (LLB) et d'une maîtrise en droit (LLM) de la Osgoode Hall Law School de l'université York et détient le titre d'IAS.A. Il est régulièrement invité comme conférencier au Directors College.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités

Présence en 2018¹⁾

	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	10 sur 11	12 sur 13	92 %
Comité de gouvernance (président du comité)	1 sur 1	3 sur 3	4 sur 4	100 %
Comité des ressources humaines	2 sur 2	2 sur 3	4 sur 5	80 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	1 716	s. o.	34 377 \$	34 377 \$	Atteint la cible

Anne Giardini



Colombie-Britannique, Canada

Administratrice depuis le

14 août 2018

Indépendante

Administratrice de sociétés

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

■ S. O.

Compétences / Champs d'expertise :

- Affaires gouvernementales et réglementaires/
Politiques publiques
- Ressources humaines/Relations avec les
syndicats
- Expérience comme haut dirigeant de grandes
sociétés
- Gestion des risques
- Engagement auprès des parties prenantes
(y compris les peuples autochtones)

Elle n'aura plus le droit d'être réélue
en 2030.

M^{me} Giardini est administratrice de sociétés depuis 2014 et est la 11^e chancelière de l'université Simon Fraser. Elle a travaillé pendant 20 ans auprès de Weyerhaeuser Company Limited, notamment en qualité de présidente canadienne jusqu'à son départ à la retraite en 2014. Avant son poste de présidente, elle était vice-présidente et avocate générale chez Weyerhaeuser, où elle s'occupait des affaires générales, juridiques, politiques et stratégiques. M^{me} Giardini a déjà été chroniqueuse dans un journal et est l'auteure de deux romans.

M^{me} Giardini siège également aux conseils d'administration de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, du Fonds mondial pour la nature (Canada), de la BC Achievement Foundation, de Translink et de la chambre de commerce du Grand Vancouver. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de Thompson Creek Metals Company, Inc., de Nevsun Resources Ltd. et de Weyerhaeuser Company Limited.

M^{me} Giardini est titulaire d'un baccalauréat en économie de l'université Simon Fraser, d'un baccalauréat en droit de l'université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en droit de l'université de Cambridge (Trinity Hall). Elle est autorisée à pratiquer le droit en Colombie-Britannique, étant membre de la Law Society of British Columbia (et auparavant le Barreau de l'Ontario et le Barreau de l'État de Washington). En 2016, M^{me} Giardini a été nommée Officier de l'Ordre du Canada et, en 2018, elle a été nommée membre de l'Order of British Columbia.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2018 ¹⁾			
	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	11 sur 11	13 sur 13	100 %
Comité d'audit	1 sur 1	4 sur 4	5 sur 5	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones (présidente du comité)	1 sur 1	—	1 sur 1	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	2 025	1 906	47 891 \$	38 196 \$	86 087 \$	Atteint la cible

David Hay



Nouveau-Brunswick, Canada

Administrateur depuis le

14 août 2018

Indépendant

Directeur général, Delgatie Incorporated

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes :

■ s. o.

Compétences / Champs d'expertise :

- Transformation d'entreprises
- Marchés financiers
- Secteur de l'énergie
- Affaires gouvernementales et réglementaires/Politiques publiques
- Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2030.

M. Hay est administrateur de sociétés et directeur général de Delgatie Incorporated. Auparavant, il était vice-président du conseil et directeur général de Marchés mondiaux CIBC inc., où il a travaillé principalement dans le secteur de l'électricité, des entreprises de services publics et des infrastructures de 2010 à 2015. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, et a occupé des postes supérieurs dans le secteur des services bancaires d'investissement, y compris le poste de vice-président principal et directeur chargé des fusions et acquisitions chez Merrill Lynch Canada et celui de directeur général des fusions et acquisitions européennes chez Merrill Lynch International. Au début de sa carrière, M. Hay a pratiqué le droit et a enseigné à temps partiel à l'université de Toronto et à l'Université du Nouveau-Brunswick. M. Hay a été clerk du juge en chef de la Haute Cour de la Cour suprême de l'Ontario (1981-1982).

M. Hay siège également aux conseils d'administration d'EPCOR Utilities Inc., de SHAD (président), du Council of Clean and Reliable Energy et en qualité de président du comité des acquisitions de la Beaverbrook Art Gallery. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Toronto Hydro Electric System Limited, dont il a été le vice-président.

M. Hay est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School de l'université York et d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto (collège Victoria) et détient le titre d'I.A.S.A.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2018 ¹⁾			
	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	10 sur 11	12 sur 13	92 %
Comité d'audit	1 sur 1	4 sur 4	5 sur 5	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	1 sur 1	—	1 sur 1	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	1 525	s. o.	30 557 \$	30 557 \$	Atteint la cible

Timothy E. Hodgson



Ontario, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Indépendant

Associé directeur et administrateur,
Alignvest Management Corporation

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

- Alignvest Acquisition II Corporation
- MEG Energy Corp.

Compétences / Champs d'expertise :

- Comptabilité/Finances
- Transformation d'entreprises
- Marchés financiers
- Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
- Gestion des risques

Il n'aura plus le droit d'être réélu en
2030.

M. Hodgson est associé directeur d'Alignvest Management Corporation depuis 2012. Il a été conseiller spécial du gouverneur de la Banque du Canada, M. Mark Carney, de 2010 à 2012. De 1990 à 2010, M. Hodgson a occupé divers postes à New York, à Londres, dans la Silicon Valley et à Toronto auprès de Goldman Sachs et a agi en qualité de chef de la direction de Goldman Sachs Canada de 2005 à 2010, où il était chargé de l'ensemble des responsabilités liées aux activités, aux relations avec les clients et aux questions réglementaires de cette société au Canada.

M. Hodgson siège actuellement aux conseils d'administration de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (Investissements PSP), de MEG Energy Corp., d'Alignvest Acquisition II Corporation et de Next Canada. Il a déjà siégé aux conseils d'administration de The Global Risk Institute, de KGS-Alpha Capital Markets, de la Richard Ivey School of Business et de Bridgepoint Health.

M. Hodgson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business à l'université Western et d'un baccalauréat en commerce de l'université du Manitoba. Il est *Fellow* de l'Institut des comptables professionnels agréés (FCPA) et détient le titre IAS.A.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2018 ¹⁾			
	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	9 sur 11	11 sur 13	85 %
Comité de gouvernance	1 sur 1	2 sur 3	3 sur 4	75 %
Comité des ressources humaines	2 sur 2	3 sur 3	5 sur 5	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	1 525	s. o.	30 557 \$	30 557 \$	Atteint la cible

Jessica L. McDonald



Colombie-Britannique, Canada

Administratrice depuis le

14 août 2018

Indépendante

Présidente du conseil d'administration de la
Société canadienne des postes

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

- Cœur Mining, Inc.
- Trevali Mining Corporation

Compétences / Champs d'expertise :

- Secteur de l'énergie
- Affaires gouvernementales et réglementaires/Politiques publiques
- Ressources humaines/Relations avec les syndicats
- Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
- Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2030.

Jessica McDonald est présidente du conseil d'administration de Postes Canada, dont le groupe de sociétés comprend une participation majoritaire dans Purolator Courrier et les filiales Innovapost et SCL Logistics. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction par intérim de Postes Canada de 2018 à 2019. De 2014 à 2017, elle a été présidente et chef de la direction de la British Columbia Hydro & Power Authority. Avant cela, elle a été présidente du conseil de Powertech Labs et administratrice de Powerex. Elle siège au conseil des membres de Technologies du développement durable Canada et, précédemment, elle a été *Visiting Fellow* au Center for Energy Policy and Finance de l'université Stanford. Elle siège au conseil d'administration de la chambre de commerce du Grand Vancouver et de Cœur Mining (NYSE : CDE) et préside celui de Trevali Mining (TSX : TV). Elle a cumulé une longue expérience auprès des administrations publiques, y compris en qualité de vice-première ministre et chef de la fonction publique de la Colombie-Britannique. Son nom a figuré dans la liste des 100 Canadiennes les plus influentes, la liste Diversité 50 du Canada et la liste Top 40 Under 40 du Canada.

M^{me} McDonald détient le titre IAS.A.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités

Présence en 2018¹⁾

	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	11 sur 11	13 sur 13	100 %
Comité d'audit	1 sur 1	4 sur 4	5 sur 5	100 %
Comité des ressources humaines	2 sur 2	3 sur 3	5 sur 5	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	1 525	s. o.	30 557 \$	30 557 \$	Atteint la cible

Russel C. Robertson



Ontario, Canada

Administrateur depuis le
14 août 2018

Indépendant

Administrateur de sociétés

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

- Bausch Health Companies Inc.
- Turquoise Hill Resources Ltd.

Compétences / Champs d'expertise : Membre du conseil ou des comités

- Comptabilité/Finances
- Marchés financiers
- Technologies de l'information
- Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
- Gestion des risques

Il n'aura plus le droit d'être réélu en
2023.

M. Robertson, administrateur de sociétés, a été vice-président directeur et chef de la lutte contre le blanchiment d'argent chez BMO Groupe financier de 2014 à 2016. M. Robertson a également occupé le poste de chef des finances chez BMO Groupe financier de 2008 à 2011 et celui de vice-président directeur, Intégration des entreprises de 2011 à 2014, où il a supervisé l'intégration de Harris Bank et de Marshall & Ilsley Bank en vue de créer BMO Harris Bank. Avant de se joindre à BMO, il a travaillé pendant plus de 35 ans comme comptable professionnel agréé occupant divers postes supérieurs, notamment celui de vice-président du conseil de Deloitte & Touche S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada) et associé directeur canadien chez Arthur Andersen S.E.N.C.R.L., s.r.l. (Canada).

M. Robertson siège aux conseils d'administration de Bausch Health Companies Inc. depuis 2016 et de Turquoise Hill Resources Ltd. depuis 2012, dont il préside les comités d'audit. Il a déjà siégé au conseil d'administration de Virtus Investment Partners, Inc.

M. Robertson est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en administration des affaires de la Ivey School of Business de l'université Western Ontario. Il est un comptable professionnel agréé (FCPA, FCA) et fellow de l'Institut des comptables agréés (Ontario). Il est également membre de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2018 ¹⁾			
	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	11 sur 11	13 sur 13	100 %
Comité d'audit	1 sur 1	3 sur 4	4 sur 5	80 %
Comité des ressources humaines	2 sur 2	3 sur 3	5 sur 5	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	1 525	s. o.	30 557 \$	30 557 \$	Atteint la cible

William H. Sheffield



Ontario, Canada

Administrateur depuis le

14 août 2018

Indépendant

Administrateur de sociétés

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

- Houston Wire & Cable Company
- Velan Inc.

Compétences / Champs d'expertise :

- Comptabilité/Finances
- Secteur de l'énergie
- Affaires gouvernementales et réglementaires/Politiques publiques
- Ressources humaines/Relations avec les syndicats
- Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2024.

M. Sheffield est administrateur de sociétés. Il est l'ancien chef de la direction de Sappi Fine Papers, dont le siège social est situé en Afrique du Sud. Auparavant, il a occupé des postes supérieurs au sein d'Abitibi-Consolidated, Inc. et d'Abitibi-Price, Inc. Il a commencé sa carrière dans le secteur de l'acier et a occupé le poste de directeur général, Génie industriel et activités de laminage à froid chez Stelco, Inc.

M. Sheffield siège aux conseils d'administration de la Houston Wire & Cable Company à titre de président depuis 2006, de Velan, Inc., de Burnbrae Farms Ltd., de Longview Aviation Capital, de Family Enterprise Xchange et de 4iiii Innovations Inc. Il a déjà siégé aux conseils d'administration de la Société canadienne des postes, d'Ontario Power Generation, des Distilleries Corby, du Groupe Royal Technologies et de SHAD.

M. Sheffield est titulaire d'un baccalauréat en sciences (chimie) de l'Université Carleton et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université McMaster. Il détient le titre IAS.A et, en 2015, il a été nommé *Fellow* de la National Association of Corporate Directors des États-Unis. Il a également suivi le Family Enterprise Advisors Program (FEA) de l'université de la Colombie-Britannique.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2018 ¹⁾			
	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	11 sur 11	13 sur 13	100 %
Comité d'audit (président du comité)	1 sur 1	4 sur 4	5 sur 5	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	1 sur 1	—	1 sur 1	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	99	3 430	2 710 \$	68 753 \$	71 463 \$	Atteint la cible

Melissa Sonberg



Québec, Canada

Administratrice depuis le
14 août 2018

Indépendante

Professeure auxiliaire, Université McGill

Mandats d'administrateur au sein
d'autres sociétés ouvertes :

- Exchange Income Corporation

Compétences / Champs d'expertise :

- Transformation d'entreprises
- Consommateurs
- Ressources humaines/Relations avec les syndicats
- Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
- Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2030.

M^{me} Sonberg, administratrice de sociétés, est professeure auxiliaire et dirigeante en résidence à la Faculté de gestion Desautel de l'Université McGill depuis 2014. Elle a commencé sa carrière dans le secteur des soins de santé avant de se joindre à Air Canada, où elle a occupé des postes de direction dans une variété de fonctions axées sur la clientèle, les activités et l'entreprise. M^{me} Sonberg a fait partie de l'équipe de direction qui a fondé Aéroplan, qui fait maintenant partie d'AIMIA Inc. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale, Ressources humaines et affaires générales et celui de vice-présidente principale, Marques mondiales, communications et affaires externes chez AIMIA de 2001 à 2013.

M^{me} Sonberg siège également aux conseils d'administration d'Exchange Income Corporation, de l'Association canadienne des professionnels de la vente, du Groupe Touchette, de Women in Capital Markets et d'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de MD Financial Holdings, Inc., de Rideau, Inc., de Via Rail Canada, du Conseil consultatif international de l'Université d'Ottawa et du Centre de santé de l'Université McGill.

M^{me} Sonberg est titulaire d'un baccalauréat en sciences (psychologie) de l'Université McGill et d'une maîtrise en administration de la santé de l'Université d'Ottawa. Elle est une conseillère en ressources humaines agréée et détient le titre IAS.A.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2018 ¹⁾			
	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	11 sur 11	13 sur 13	100 %
Comité de gouvernance	1 sur 1	3 sur 3	4 sur 4	100 %
Comité des ressources humaines (présidente du comité)	2 sur 2	3 sur 3	5 sur 5	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	3 050	s. o.	61 114 \$	61 114 \$	Atteint la cible

Thomas D. Woods



Ontario, Canada

Administrateur depuis le

14 août 2018

Indépendant

Administrateur de sociétés et président du conseil, Hydro One Limited et Hydro One Inc.

Candidat de la Province

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes :

- Bank of America Corporation

Compétences / Champs d'expertise :

- Comptabilité/Finances
- Marchés financiers
- Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
- Gestion des risques
- Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2028.

M. Woods est administrateur de sociétés. Auparavant, il a travaillé pendant 37 ans auprès de CIBC et de Wood Gundy, entreprise qui a donné naissance à Marchés mondiaux CIBC. Il a commencé sa carrière dans les services bancaires d'investissement, conseillant des sociétés réalisant des financements sur les marchés des capitaux propres et de capitaux d'emprunt ainsi que des fusions et des acquisitions, et, par la suite, il a été chef des services bancaires aux entreprises canadiennes, chef des finances et chef de la gestion du risque et a agi comme vice-président du conseil jusqu'à son départ à la retraite en 2014.

M. Woods siège aux conseils d'administration de Bank of America Corporation, d'Alberta Investment Management Corporation, d'Unity Health Toronto (Providence HealthCare, St. Joseph's Health Centre et St. Michael's Hospital) (président du conseil) et de la Fondation pour l'enfance CIBC. Il a déjà siégé aux conseils de Groupe TMX inc., de DBRS Limited, de Jarislowsky Fraser Limitée, de Covenant House Toronto (président du conseil) et de Covenant House International. M. Woods est titulaire d'un baccalauréat en sciences appliquées en génie industriel de l'université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School, et il détient le titre IAS.A.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités

Présence en 2018¹⁾

	Régulières	À court préavis	Total	%
Conseil d'administration	2 sur 2	11 sur 11	13 sur 13	100 %
M. Woods n'est membre d'aucun comité, mais il a assisté aux réunions de tous les comités en 2018.				

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

Sans objet

Propriété de titres de capitaux propres²⁾

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires (\$) ³⁾	Valeur des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur (\$) ²⁾³⁾	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions ⁴⁾⁵⁾
2018	s. o.	4 956	s. o.	99 310 \$	99 310 \$	Atteint la cible

Notes :

- ¹⁾ Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc.; les deux conseils et les comités de chacune d'entre elles tiennent des réunions conjointes. Se reporter également à la rubrique « Présence des administrateurs aux réunions » à la page 24. Les nouveaux administrateurs ont tenu plusieurs réunions à court préavis, en plus des réunions trimestrielles régulières du conseil et des comités, puisque le conseil était complètement nouveau et qu'il ne bénéficiait d'aucune mémoire institutionnelle, pour s'assurer que le conseil soit pleinement informé sur toutes les questions touchant la Société et que les administrateurs s'acquittent de leurs responsabilités fiduciaires. Même si cela n'est pas habituel chez d'autres sociétés ouvertes, les administrateurs ont jugé nécessaire d'avoir ces réunions supplémentaires puisqu'ils se trouvaient dans des circonstances inhabituelles et sans précédent.
- ²⁾ L'actionnariat de chaque administrateur est présenté au 22 mars 2019 pour l'exercice 2018. La valeur des DDVA d'administrateur est établie en fonction du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX à la date d'attribution des DDVA d'administrateur, comme suit :

Date d'attribution	Cours de clôture à la TSX
28 septembre 2018	19,64 \$
28 septembre 2018 (équivalents de dividendes)	19,59 \$ (date de valeur : 12 septembre 2018)
31 décembre 2018	20,25 \$
31 décembre 2019 (équivalents de dividendes)	20,81 \$ (date de valeur : 12 décembre 2018)

Des fractions de DDVA d'administrateur peuvent être attribuées, ces fractions étant calculées à trois décimales près. Le nombre de DDVA d'administrateur indiqué dans le tableau a été arrondi. À titre de président et chef de la direction.

- ³⁾ La valeur des actions ordinaires (arrondies) détenues par chaque administrateur, le cas échéant, est établie au moyen du coût d'acquisition unitaire des actions ordinaires à la date de l'achat.
- ⁴⁾ Conformément aux lignes directrices relatives à la gouvernance, on s'attend à ce que tous les administrateurs externes atteignent leur cible en matière d'actionnariat (soit trois fois leur rémunération annuelle à titre d'administrateur) au plus tard six ans après la date à laquelle ils ont été nommés au conseil. Selon les lignes directrices relatives à la gouvernance actuelles, l'actionnariat d'un administrateur externe doit être établi le 31 décembre de chaque année (en fonction du coût d'acquisition initial ou de la valeur d'attribution arrondie) et comparé aux exigences relatives à la propriété d'actions.
- ⁵⁾ Le degré de respect des exigences relatives à la propriété d'actions est calculé en divisant la valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur en date du 31 décembre de l'année pertinente par le montant de la rémunération annuelle.

Interdiction d'opérations et faillites

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur :

- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur ou i) président du conseil, vice-président du conseil ou président, ii) chef de la direction ou chef des finances, iii) vice-président responsable d'une unité d'exploitation, d'une division ou d'une fonction principale, notamment les ventes, les finances ou la production, ou iv) une personne responsable de l'établissement des politiques (chacun des cas de figure en i), ii), iii) et iv) ci-dessus désignant un *membre de la haute direction*) d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;
- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;
- n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

Blair Cowper-Smith a siégé au conseil d'administration de Golfsmith International Holdings GP Inc. et de Golf Town Canada Inc. (« **Golf Town** ») de 2016 à 2018. Le 14 septembre 2016, Golf Town a demandé et obtenu la protection des tribunaux en vertu de la LACC. Golf Town a cessé de bénéficier de la protection des tribunaux après avoir été vendue à Fairfax Financial Holdings Limited et à CI Investments en octobre 2016.

Amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs de Hydro One ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement avec une telle autorité ou ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement ou au moment de prendre la décision de voter ou non en faveur d'un candidat proposé à un poste d'administrateur.

Présence des administrateurs aux réunions

On s'attend à ce que les administrateurs assistent aux réunions du conseil, aux réunions des comités auxquels ils siègent et à l'assemblée annuelle des actionnaires. Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc. et les deux conseils et les comités de chacun d'entre eux tiennent des réunions conjointes.

Les anciens administrateurs ont tenu cinq réunions régulières du conseil et quatre réunions à court préavis (imprévues) du conseil entre le 1^{er} janvier et le 13 août 2018. Depuis la date d'effet de leur nomination en août 2018, les candidats aux postes d'administrateur ont tenu, au total, 13 réunions du conseil : deux réunions régulières du conseil et 11 réunions à court préavis (imprévues) du conseil. Comme nous l'avons mentionné précédemment à la page 9 de la présente circulaire, les nouveaux administrateurs ont tenu de nombreuses réunions à court préavis en plus des réunions trimestrielles régulières du conseil et des comités. Puisque le conseil était complètement nouveau et ne bénéficiait pas d'une mémoire institutionnelle, il était essentiel que le conseil soit pleinement informé sur toutes les questions touchant la Société afin de permettre aux administrateurs de s'acquitter de leurs responsabilités fiduciaires. Même si cela n'est pas habituel chez d'autres sociétés ouvertes, les administrateurs ont jugé nécessaire d'avoir ces réunions supplémentaires puisqu'ils se trouvaient dans des circonstances inhabituelles et sans précédent.

Se reporter aux notices biographiques des candidats aux postes d'administrateur à partir de la page 13 pour obtenir le relevé de leurs présences aux réunions du conseil et des comités en 2018. Le pourcentage moyen de présence des candidats aux postes d'administrateur aux réunions du conseil et à celle des comités en 2018 s'est élevé à 97 % et à 96 %, respectivement.

Réunions à huis clos

Au cours de la période allant du 14 août au 31 décembre 2018, les candidats aux postes d'administrateur ont tenu, au total, 28 réunions du conseil et des comités. Avant cette période et depuis le 1^{er} janvier 2018, les anciens administrateurs ont tenu, au total, 24 réunions du conseil et

des comités. À chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants ont tenu une réunion à huis clos hors de la présence des administrateurs non indépendants et des membres de la direction, sauf si le président du conseil en décidait autrement. Chaque comité du conseil a également tenu une séance à huis clos à chacune de ses réunions, sauf si le président du comité applicable en décidait autrement. Les comités se sont réunis régulièrement, mais non moins d'une fois par trimestre. Les séances à huis clos encouragent les discussions ouvertes et franches entre les administrateurs. En 2018, aussi bien les candidats aux postes d'administrateur que les anciens administrateurs ont tenu des réunions à huis clos à chacune des réunions du conseil et des comités.

Reconnaissant l'importance d'un dialogue indépendant, le conseil a aussi instauré une pratique suivant laquelle le comité d'audit se réunit avec le chef de la fonction d'audit interne de la Société et les auditeurs externes dans le cadre de séances à huis clos distinctes à chacune de ses réunions trimestrielles pour discuter des questions qui, selon le comité d'audit ou l'un ou l'autre de ces groupes, doivent être discutées en privé. En outre, l'ancien comité d'audit s'est réuni à huis clos avec le vice-président directeur, Finances (agissant en qualité de chef des finances) de l'époque et le chef des finances au cours de ses trois réunions trimestrielles. Le vice-président directeur, Finances (agissant en qualité de chef des finances) de l'époque et puis, après sa nomination en mars, le chef des finances se sont également réunis en privé avec l'ancien président du comité d'audit avant chaque réunion du comité d'audit. De plus, le comité d'audit actuel s'est réuni à huis clos avec le chef des finances par intérim au cours de sa réunion trimestrielle de novembre 2018. Le chef des finances par intérim s'est également réuni en privé avec le président actuel du comité d'audit avant chaque réunion du comité d'audit.

Nos attentes envers nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs possèdent des qualités personnelles et des connaissances qui sont utiles au conseil, consacrent le temps qu'il faut aux tâches du conseil et des comités, agissent avec intégrité, exercent un jugement commercial indépendant et se tiennent au courant des questions concernant le conseil et y participent pleinement. Le conseil a adopté une description de poste écrite qui énonce les attentes du conseil envers les administrateurs, y compris les suivantes :

Qualités personnelles	- Ils ont une connaissance approfondie des affaires, possèdent des compétences financières, comprennent le milieu des affaires canadien et ont de l'expérience comme haut dirigeant ou chef d'entreprise pour avoir occupé un tel poste. - Leur éthique est rigoureuse et leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles sont intègres. - Ils ont de solides compétences en écoute, en communication et en défense des droits, et sont motivés à participer efficacement aux travaux du conseil et des comités, et ont la capacité de le faire.
Gérance	- Ils comprennent la mission, la vision, les stratégies et les objectifs de la Société et contribuent à leur réalisation. - Ils respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et exercent leurs fonctions à titre d'administrateurs. - Ils ont la capacité d'agir indépendamment de la direction (en ce qui concerne les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction) et de répondre des décisions du conseil concernant les parties prenantes dans leur ensemble, et non seulement certains actionnaires ou certaines parties prenantes.
Intégrité	- Ils agissent avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de la Société et exercent le degré de soin et de diligence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve en pareilles circonstances. - Ils font preuve d'une éthique des plus rigoureuses et d'intégrité dans le cadre de leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles et se conforment au code de conduite de la Société.
Participation	- Ils consacrent suffisamment de temps à leurs responsabilités et à leur préparation en prévision de chaque réunion du conseil et des comités auxquels ils font partie. - Ils assistent aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'aux assemblées des actionnaires, et ils participent activement aux délibérations et aux décisions du conseil et des comités. - Ils travaillent de manière constructive et efficace avec les autres administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société.
Formation	Ils approfondissent continuellement leur connaissance de l'entreprise et des activités de la Société, des collectivités dans lesquelles celle-ci exerce ses activités, des tendances et des questions nouvelles ainsi que des initiatives stratégiques importantes.

Rémunération des administrateurs

Les règlements administratifs de la Société prévoient que les administrateurs peuvent toucher une rémunération pour les services qu'ils rendent, comme le conseil peut l'établir, et obtenir le remboursement de tous les frais qu'ils engagent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, y compris leurs frais de déplacement. La politique et les échelles de rémunération des administrateurs de Hydro One ont été établies initialement en 2015 (avant le premier appel public à l'épargne (PAPE) de la Société).

En août 2017, le président du comité de gouvernance du conseil de Hydro One d'alors a retenu les services de Hugessen Consulting Inc. afin que celle-ci effectue une analyse comparative de la rémunération versée aux administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction de Hydro One au moyen du même groupe de comparaison que celui utilisé aux fins de l'analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction à cette époque. Par suite de son examen, le comité de gouvernance a recommandé au conseil, et le conseil a approuvé, les modifications suivantes à la politique de rémunération des administrateurs de la Société avec effet le 1^{er} janvier 2018 : majoration de 25 000 \$ de la rémunération annuelle des administrateurs (à 185 000 \$), majoration de 70 000 \$ de la rémunération annuelle du président du conseil (à 330 000 \$) et majoration de 5 000 \$ de la rémunération du président du comité d'audit et du président du comité des ressources humaines (à 25 000 \$ chacun).

Conformément à la lettre d'entente du 11 juillet, la Société a accepté de réduire la rémunération des administrateurs au niveau qui existait au 31 décembre 2017 conformément à la politique relative à la rémunération des administrateurs qui existait à cette date-là, et les anciens administrateurs ont accepté de renoncer à la rémunération liée à leurs services en qualité d'administrateurs après le 30 juin 2018.

Le tableau qui suit présente la ventilation de la rémunération annuelle des administrateurs de Hydro One qui a été en vigueur du 14 août 2018 au 6 mars 2019 pour les candidats aux postes administrateur qui ont été nommés avec effet le 14 août 2018 :

Fonction	Rémunération en espèces (\$)	Rémunération en titres de capitaux propres (\$)	Total (\$)
Président du conseil	130 000	130 000	260 000
Tous les autres administrateurs	80 000	80 000	160 000
Présidents des comités	20 000	—	20 000
		Aucun jeton de présence aux réunions	

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*. En vertu de cette loi, le nouveau conseil d'administration devait établir un nouveau cadre de rémunération pour les administrateurs, le chef de la direction et les autres membres de la haute direction en consultation avec la Province et les cinq autres gros actionnaires de Hydro One au plus tard le 15 février 2019. Le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction et ses modifications ne devait pas entrer en vigueur tant que le Conseil de gestion du gouvernement ne les aurait pas approuvés. Le cadre de rémunération proposé de la Société n'a pas été approuvé et, le 21 février 2019, conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, le Conseil de gestion du gouvernement a émis une directive à l'endroit de Hydro One au sujet de la rémunération des membres de la haute direction (la *directive*). La directive énonce certaines exigences en matière de rémunération applicables au chef de la direction, aux autres membres de la haute direction et aux administrateurs de Hydro One que Hydro One doit suivre dans le cadre de l'élaboration du cadre de rémunération de ses administrateurs et de ses membres de la haute direction. La directive exigeait que le nouveau cadre de rémunération de Hydro One prévoie, entre autres choses, un plafond à la rémunération annuelle maximale totale de ses administrateurs, comme suit : la rémunération annuelle maximale totale du président du conseil d'administration ne doit pas excéder 120 000 \$ par année, la rémunération maximale totale des présidents des comités ne doit pas excéder 85 000 \$ et la rémunération annuelle maximale totale des autres administrateurs ne doit pas excéder 80 000 \$. La rémunération totale maximale des administrateurs, y compris le président du conseil d'administration, peut être rajustée annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario ou, si celui-ci est inférieur, du taux annuel auquel la rémunération directe maximale totale peut être rajustée pour les cadres non membres de la haute direction.

Suivant la directive, Hydro One était tenue de soumettre le nouveau cadre de rémunération au Conseil de gestion du gouvernement pour examen et approbation définitive. Le 28 février 2019, Hydro One a soumis un nouveau cadre de rémunération qui comprenait les éléments énoncés dans la directive au Conseil de gestion du gouvernement, pour approbation, et, le 7 mars 2019, le Conseil de gestion du gouvernement l'a approuvé.

Le tableau qui suit présente la ventilation de la nouvelle rémunération annuelle des administrateurs de Hydro One qui a pris effet le 7 mars 2019 conformément à la directive :

Fonction	Rémunération en espèces (\$)	Rémunération en titres de capitaux propres (\$)	Total (\$)
Président du conseil	60 000	60 000	120 000
Membres des comités	40 000	40 000	80 000
Présidents des comités	42 500	42 500	85 000
		Aucun jeton de présence aux réunions	

La politique de la Société en matière de rémunération et de remboursement des débours des administrateurs s'applique aux administrateurs externes.

Les administrateurs doivent toucher la moitié de leur rémunération annuelle sous forme de rémunération en titres de capitaux propres prenant la forme de DDVA d'administrateur. Ils peuvent choisir de toucher la totalité de la composante en espèces sous forme de DDVA d'administrateur. Hydro One a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes prévoyant l'attribution de DDVA d'administrateur aux administrateurs de Hydro One, à l'exception du chef de la direction. Les DDVA d'administrateur sont des attributions qui donnent aux participants le droit de recevoir, après la cessation de leurs fonctions au sein de Hydro One et de ses filiales, une somme correspondant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement. Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur sont acquis immédiatement et ceux-ci donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires. Les présidents des comités du conseil peuvent choisir de recevoir leur rémunération annuelle en espèces ou en titres de capitaux propres.

Pour 2018, les anciens administrateurs et les candidats aux postes d'administrateur ont touché la totalité de leur rémunération en titres de capitaux propres sous forme de DDVA d'administrateur.

Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs

Hydro One estime que les intérêts des actionnaires et ceux des administrateurs sont davantage en harmonie lorsque ceux-ci détiennent une participation significative dans Hydro One. Selon les lignes directrices en matière de gouvernance, les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction de Hydro One disposaient de six ans suivant la date à laquelle ils ont été nommés au conseil d'administration pour établir un placement minimum en actions ordinaires ou en DDVA d'administrateur correspondant à trois fois leur rémunération annuelle totale à titre d'administrateur (y compris leur rémunération en titres de capitaux propres), établie en fonction de la valeur d'attribution initiale ou du coût d'acquisition. Avant que le Conseil de gestion du gouvernement approuve le nouveau cadre de rémunération le 7 mars 2019, l'exigence relative à la propriété d'actions par les administrateurs nommés en août 2018 s'élevait à 480 000 \$, sauf en ce qui a trait au président du conseil, dont l'exigence s'établissait à 780 000 \$. Suivant le nouveau cadre de rémunération approuvé, l'exigence relative à la propriété d'actions par les administrateurs sera la suivante :

Président du conseil	360 000 \$
Autres administrateurs	240 000 \$

Selon les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société, les administrateurs doivent détenir un placement en correspondant à trois fois leur rémunération sous forme de titres de capitaux propres (actions ou DDVA) pendant une période de 12 mois suivant leur départ du conseil.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Candidats aux postes d'administrateur

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération que les administrateurs externes de Hydro One ont gagnée auprès de Hydro One et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Rémunération totale					Forme de paiement ¹⁾		
Nom	Rémunération des administrateurs (\$)	Rémunération des présidents de comités (\$)	Frais de déplacement (\$)	Total des frais (\$) ¹⁾	Espèces (\$)	DDVA d'administrateur (\$) ²⁾	DDVA d'administrateur en pourcentage de la rémunération totale
							(%) ³⁾
Cherie L. Brant	60 870	–	–	60 870	30 435	30 435	50
Blair Cowper-Smith	60 870	7 608	–	68 478	34 239	34 239	50
Anne Giardini	60 870	7 608	17 500	85 978	47 935	38 043	56
David Hay	60 870	–	2 500	63 370	32 935	30 435	50
Timothy E. Hodgson	60 870	–	–	60 870	30 435	30 435	50
Jessica L. McDonald	60 870	–	8 000	68 870	38 435	30 435	50
Russel C. Robertson	60 870	–	–	60 870	30 435	30 435	50
William H. Sheffield	60 870	7 608	–	68 478	–	68 478	100
Melissa Sonberg	60 870	7 608	3 500	71 978	11 108	60 870	89
Thomas D. Woods	98 913	–	–	98 913	–	98 913	100

Notes :

¹⁾ Toutes les sommes indiquées dans le tableau sont présentées avant impôts. Les sommes déclarées comprennent la partie de la rémunération des administrateurs, de la rémunération des présidents des comités et des frais de déplacement payables en espèces.

²⁾ Les droits liés aux DDVA d'administrateur (arrondis) sont acquis intégralement lors de l'attribution. Les valeurs ne tiennent pas compte des DDVA d'administrateur additionnels reçus sous forme d'équivalents de dividendes.

³⁾ Les frais de déplacement sont exclus du calcul.

Anciens administrateurs

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération que les anciens administrateurs externes de Hydro One ont gagnée auprès de Hydro One et de ses filiales entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2018¹⁾.

Rémunération totale					Forme de paiement ²⁾		
Nom	Rémunération des administrateurs (\$)	Rémunération des présidents de comités (\$)	Frais de déplacement (\$)	Total des frais (\$) ²⁾	Espèces (\$)	DDVA d'administrateur (\$) ³⁾	DDVA d'administrateur en pourcentage de la rémunération totale
							(%) ⁴⁾
Ian Bourne	92 500	12 500	3 000	108 000	55 500	52 500	50
Charles Brindamour	92 500	–	–	92 500	–	92 500	100
Marcello (Marc) Caira	92 500	–	–	92 500	–	92 500	100
Christie Clark	92 500	–	–	92 500	–	92 500	100
George Cooke	92 500	–	–	92 500	46 250	46 250	50
David F. Denison	165 000	–	–	165 000	–	165 000	100
Margaret (Marianne) Harris	92 500	10 000	–	102 500	–	102 500	100
James Hinds	92 500	–	–	92 500	–	92 500	100
Kathryn Jackson ⁵⁾	68 612	–	1 500	70 112	35 806	34 306	50
Roberta Jamieson	92 500	–	1 000	93 500	47 250	46 250	50
Frances Lankin	92 500	–	1 500	94 000	47 750	46 250	50
Philip S. Orsino	92 500	12 500	–	105 000	–	105 000	100
Jane Peverett	92 500	10 000	5 000	107 500	56 250	51 250	50
Gale Rubenstein	92 500	–	–	92 500	46 250	46 250	50

Notes :

- ¹⁾ Chacun des anciens administrateurs a volontairement accepté de renoncer à toute rémunération supplémentaire, y compris ses avantages et ses attributions, pour ses services en qualité d'administrateur après le 30 juin 2018 jusqu'à la date de prise d'effet de sa démission et de son départ. Sauf comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les anciens administrateurs n'ont reçu aucune autre forme de rémunération en titres de capitaux propres ou autre qu'en titres de capitaux propres relativement à leurs services en qualité d'administrateurs.
- ²⁾ Toutes les sommes indiquées dans le tableau sont présentées avant impôts. Les sommes déclarées comprennent la partie de la rémunération des administrateurs, de la rémunération des présidents des comités et des frais de déplacement de l'administrateur qui sont payables en espèces.
- ³⁾ Les droits liés aux DDVA d'administrateur sont acquis intégralement lors de l'attribution. Les valeurs ne tiennent pas compte des DDVA d'administrateur additionnels reçus sous forme d'équivalents de dividendes, le cas échéant.
- ⁴⁾ Les frais de déplacement sont exclus du calcul.
- ⁵⁾ M^{me} Jackson ne s'est pas représentée à l'élection du conseil à l'assemblée générale annuelle du 15 mai 2018 de la Société et, par conséquent, a été rémunérée jusqu'au 14 mai 2018.

Gouvernance

Hydro One et le conseil reconnaissent l'importance de la gouvernance aux fins de la gestion efficace à long terme de la Société. Indépendance, intégrité et reddition de comptes sont à la base de notre démarche en matière de gouvernance. La présente rubrique traite de notre démarche en matière de gouvernance, des priorités du conseil et de nos attentes envers nos administrateurs.

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One

Hydro One dispose de politiques, de procédures et de pratiques de gouvernance qui reflètent son adhésion aux pratiques exemplaires en matière de gouvernance. Nos pratiques respectent ou dépassent les règlements et instructions générales des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les règles et politiques de la Bourse de Toronto, y compris l'Instruction générale relative à la gouvernance et les obligations d'information connexes. Le comité de gouvernance et le conseil examinent régulièrement les pratiques de gouvernance de la Société de manière que celles-ci suivent l'évolution des attentes, des règlements et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et font continuellement des recommandations de modification au conseil.

L'approbation du conseil obtenue par voie de résolution spéciale adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées à une réunion du conseil ou par le consentement écrit unanime de tous les administrateurs est requise pour apporter des changements à la grille de compétences des administrateurs, à la politique en matière de diversité au sein du conseil, à la politique relative à l'élection du conseil à la majorité, à la politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes, à la politique relative à la communication de l'information sur l'entreprise, aux lignes directrices en matière de gouvernance, au mandat de l'ombudsman de Hydro One, aux mandats du conseil et de ses comités, aux descriptions de poste pour les postes de chef de la direction, de président du conseil, d'administrateur et de président de comité, au code de conduite, à la politique en matière de dénonciation, aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et à la politique d'interdiction de couverture ainsi qu'à la politique relative à la récupération de la rémunération.

Vous trouverez plus de renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance sur notre site Web à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>

Gouvernance en un coup d'œil

✓	Ce que nous faisons	✗	Ce que nous ne faisons pas
✓	Tous les candidats aux postes d'administrateur sont indépendants (page 10)	✗	Les administrateurs ne sont pas élus en groupe
✓	Les comités du conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants (page 40)	✗	Aucun administrateur membre de la direction ne siège aux comités du conseil
✓	Postes distincts pour les fonctions de président du conseil et de chef de la direction (page 37)	✗	Aucun administrateur ne siège à un nombre excessif de conseils; aucun administrateur ne siège au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes ¹⁾
✓	Le président du conseil est un administrateur indépendant (page 37)	✗	Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée aux administrateurs
✓	Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité (page 10)	✗	Le conseil n'est pas renouvelable par tranches
✓	Sauf si le conseil en décide autrement, les actionnaires seront consultés chaque année sur la rémunération (page 3)	✗	Aucune action à double catégorie, aucune action sans droit de vote ni aucune action à droit de vote subalterne
✓	Limites applicables à la durée d'occupation du poste d'administrateur (pages 42 et 43)	✗	Aucune monétisation ou couverture de nos actions ordinaires ou de la rémunération en titres de capitaux propres
✓	Présentation des titres de capitaux propres détenus par les administrateurs (pages 13 et suivantes)	✗	Même si le président du conseil est invité et assiste à toutes les réunions des comités, il n'a aucun droit de vote à ces réunions.
✓	Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs (page 27)		
✓	Surveillance rigoureuse des risques (page 32)		
✓	Les comités du conseil ont tous les pouvoirs nécessaires pour retenir les services de conseillers indépendants		
✓	Plafonds quant au nombre de mandats d'administrateur simultanés et quant aux administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes (page 44)		
✓	40 % des administrateurs étaient des femmes, conformément à notre politique en matière de diversité suivant laquelle nous aspirons à ce que 40 % des administrateurs soient des femmes (page 43)		
✓	Les administrateurs indépendants se réunissent hors de la présence des membres de la direction à chaque réunion du conseil ou d'un comité (pages 24 et 25)		
✓	Le conseil fait l'objet, chaque année, d'une évaluation suivant un processus officiel (page 44)		
✓	Code de conduite qui encadre l'éthique (pages 34 et 35)		
✓	Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent communiquer avec le président du conseil, les administrateurs indépendants et les présidents des comités (troisième de couverture)		
✓	Programme d'orientation et de formation formel à l'intention des administrateurs (pages 38 et 39)		
✓	Processus de planification de la relève formel à l'intention des membres de la direction, y compris le chef de la direction, et du conseil (page 34)		
✓	Exigences raisonnables en matière de quorum – il y a quorum aux réunions du conseil ou des comités si la majorité des membres sont présents et il y a quorum aux assemblées des actionnaires si au moins deux personnes détenant au moins 25 % des actions ordinaires sont présentes		
✓	Aucun vote prépondérant pour le président du conseil		
✓	Le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, d'administrateur et de président de chacun des comités du conseil.		

Note :

¹⁾ Compte non tenu du mandat d'administrateur auprès de Hydro One Inc. Selon la convention de gouvernance avec la Province, le conseil d'administration de Hydro One Inc. doit compter le même nombre de membres que le conseil de la Société.

Mandat du conseil

Le conseil a comme mandat de superviser les activités commerciales et les affaires internes de Hydro One. Dans le cadre de ce mandat, le conseil est chargé de surveiller les intérêts des clients de Hydro One qui revêtent une importance fondamentale pour ce qui est des activités et de la stratégie de Hydro One et de donner de l'information à cet égard. Le conseil a approuvé le mandat de l'ombudsman de Hydro One, qui relève directement du comité de gouvernance du conseil et communique régulièrement avec ce comité. Le conseil reçoit également des rapports complets sur le service à la clientèle et ceux-ci font partie des questions qui sont étudiées à chaque réunion régulière du conseil. Il a adopté un mandat écrit, qui est reproduit à l'annexe A jointe à la présente circulaire.

Rôle du conseil en matière de stratégie

Le conseil surveille notre orientation stratégique et tient la direction responsable de l'exécution de la stratégie de la Société. Il participe à notre processus de planification stratégique tout au long de l'année en revoyant et en approuvant notre plan stratégique (compte tenu des occasions qui se présentent à notre entreprise et des risques auxquels elle est exposée), en passant en revue régulièrement la façon dont la direction a exécuté les plans d'affaires et les résultats obtenus à ce chapitre, et en évaluant chaque année le rendement de la Société par rapport aux objectifs financiers et aux autres objectifs établis dans ses plans d'affaires, à son rendement antérieur et aux résultats de ses homologues dans le secteur. Le conseil consacre au moins une réunion par année à ces questions.

Rôle du conseil à l'égard de la surveillance des risques

Notre cadre de surveillance des risques établit les éléments essentiels dont nous tenons compte pour surveiller le repérage et la gestion de nos principaux risques d'entreprise. Le conseil a délégué au comité d'audit la responsabilité d'examiner et d'approuver nos principales politiques en la matière et notre cadre de gestion des risques d'entreprise et de dresser une liste de risques clés auxquels la Société prévoit donner priorité au cours de l'année à venir. Le comité d'audit évalue aussi les risques clés auxquels la Société est exposée.

Le conseil conserve la responsabilité générale de superviser la gestion du risque pour la Société. Le comité d'audit aide le conseil en faisant en sorte que les risques qui ont été repérés soient répartis entre les comités du conseil lorsque cette mesure est appropriée, conformément à l'étendue générale de leurs responsabilités respectives. On s'attend à ce que, dans le cadre de leur évaluation, les comités évaluent la probabilité et l'ampleur des risques propres à leur mandat (comme il est indiqué dans le tableau qui suit) et, en raison des nominations croisées au sein des comités et d'autres procédures, les effets potentiellement conjugués des risques. Le comité d'audit examine chaque année le profil de risque de la Société avec les dirigeants de la Société, mais le président et chef de la direction a la responsabilité ultime de la gestion des risques auxquels la Société est exposée.

Comité d'audit	Comité de gouvernance	Comité des ressources humaines	Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	Conseil d'administration
Risque lié à la cybersécurité et à la sécurité du réseau (NERC, matériel)	Incertitude entourant les politiques gouvernementales	Risque lié aux ressources humaines	Incertitude entourant les relations avec les Autochtones	Incertitude entourant les coûts et la productivité
Risque lié aux technologies de l'information et aux données	Incertitude entourant les relations avec la clientèle	Rendement de la caisse de retraite	Accidents de travail et absentéisme liés au travail	Accomplissement du programme de travaux d'immobilisations
Situation des marchés et conjoncture économique		Incertitude entourant les relations avec les syndicats	Risque environnemental	Risque lié à la chaîne d'approvisionnement
Risque financier			Sûreté et sécurité publiques	Condition médiocre, inadéquate ou incertaine des actifs de transport
Incertitude entourant la réglementation				Condition médiocre, inadéquate ou incertaine des actifs de distribution
Non-respect du code de conduite (fraude)				Capacité ou configuration inadéquate ou incertaine des actifs de distribution
				Capacité ou configuration inadéquate ou incertaine des actifs de transport
				Risque lié à l'impartition
				Croissance et innovation (risque stratégique)

Pour aider le conseil à cerner les risques auxquels fait face la Société, la direction présente chaque année au conseil une évaluation des principaux risques et des mesures d'atténuation ou de gestion des risques, ainsi que les moyens pris pour atténuer ou gérer ces risques. La dernière évaluation a été conclue le 21 février 2019. Les principaux risques auxquels la Société est exposée sont les suivants :

- a) les risques liés à la réglementation et les risques liés aux produits d'exploitation de Hydro One (y compris les risques liés à l'obtention des ordonnances tarifaires, les risques liés au rendement réel par rapport au rendement prévu, les risques liés au traitement réglementaire des actifs d'impôts différés, les risques liés aux autres requêtes soumises à la CEO, les risques liés aux modèles d'établissement des tarifs de transport et de distribution, les risques liés aux dépenses en immobilisations et les risques liés à la récupérabilité des coûts de rémunération totaux);
- b) les risques liés à la relation de la Société avec la Province (y compris les risques liés aux mesures gouvernementales (notamment la directive reflétant l'importance des tarifs d'électricité pour les Ontariens), la propriété et l'influence continue par la Province ainsi que les restrictions relatives à la propriété d'actions, la sélection des candidats à l'élection du conseil et la confirmation du chef de la direction et du président du conseil, les droits de destitution du conseil, l'accroissement de la réglementation, les ventes futures d'actions ordinaires par la Province et les limitations sur la mise à exécution de la convention de gouvernance);
- c) le risque lié au recrutement et au maintien en poste des membres de la haute direction, et le maintien en poste des membres de la direction;
- d) les risques liés aux revendications des peuples autochtones;
- e) le risque lié au transfert d'actifs situés sur des réserves;
- f) la conformité aux lois et aux règlements;
- g) le risque de cataclysmes naturels et autres événements imprévus;
- h) le risque associé à l'infrastructure des technologies de l'information et à la sécurité des données;
- i) le risque lié aux relations de travail;
- j) le risque lié aux caractéristiques démographiques de la main-d'œuvre;
- k) le risque aux financements par emprunt;
- l) le risque lié au marché, aux instruments financiers et au crédit;
- m) le risque lié à l'état des actifs et aux projets d'immobilisations;
- n) les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement;
- o) le risque lié aux régimes de retraite;
- p) les risques liés aux avantages postérieurs à l'emploi et aux avantages complémentaires de retraite;
- q) le risque aux arrangements d'impartition;
- r) le risque lié à la propriété de la Province des couloirs de transport;
- s) les risques liés aux litiges;
- t) le risque lié aux actifs de transport situés sur des terrains de tiers;
- u) le risque lié à la réputation, à l'opinion publique et à la situation politique;
- v) les risques liés aux acquisitions.

Une description détaillée de l'ensemble des risques mentionnés ci-dessus figure dans la notice annuelle et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 et dans les autres documents déposés par la Société auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Veuillez vous reporter au profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com. L'appréciation par le conseil de l'importance relative des risques peut varier au fil du temps.

Contrôles internes et systèmes d'information de gestion

Le conseil surveille l'intégrité et l'efficacité de nos systèmes d'information de gestion et nos contrôles internes, et approuve notre politique en matière de contrôles internes. Il effectue ses travaux principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, qui surveille nos contrôles clés à l'égard de l'information financière, les attestations relatives à nos contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que nos contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité d'audit se réunit hors de la présence du chef des finances et du chef

GOUVERNANCE

de l'audit interne, et avec les auditeurs externes hors de la présence des membres de la direction, reçoit régulièrement des rapports de la direction et du service d'audit interne sur nos contrôles internes et sur les lacunes importantes dans ceux-ci, et surveille le code de conduite de Hydro One (le code de conduite) ainsi que la politique en matière de dénonciation de Hydro One (la politique de dénonciation), ce qui inclut des procédures pour la réception et la résolution des plaintes au sujet de questions touchant la comptabilité ou l'audit.

Gestion des talents : développement des qualités de chef, planification de la relève et évaluation du rendement

Nous avons de robustes processus de planification de la relève et de gestion des talents qui sont axés sur le développement du talent de nos hauts dirigeants en vue de soutenir notre stratégie d'affaires à long terme et d'assurer la relève au sein de la direction. Le conseil surveille l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie avec l'aide du comité des ressources humaines. Le comité des ressources humaines examine les compétences, l'expérience et les capacités des dirigeants faisant partie du plan de relève, évalue les candidats aux postes hiérarchiques les plus élevés, y compris celui de président et de chef de la direction, et confirme la nomination des personnes qui occupent des fonctions de vice-président directeur et qui relèvent directement du président et chef de la direction.

Notre stratégie en matière de planification de la relève vise à assurer que nous disposons d'un bassin d'employés très talentueux et qualifiés prêts à occuper des postes de haute direction et d'autres postes critiques, lorsque le besoin se fait sentir. De plus, nous focalisons sur nos processus de gestion des talents, nos évaluations structurées et nos discussions dans le but de développer des employés à fort potentiel pour les postes pour lesquels ils ont un intérêt et qui leur conviennent bien. Nous définissons les postes critiques comme les postes qui font partie intégrante de la poursuite des activités et nous reconnaissons que ces postes exigent une planification rigoureuse et précise de la relève afin de prévenir les perturbations causées par des départs imprévus ou des remplacements inappropriés. Les employés à fort potentiel se voient offrir des occasions de développement accéléré, de sorte que les candidats remplaçants bénéficient d'un apprentissage fondé sur l'expérience permettant de renforcer leurs compétences et leur degré de préparation pour le poste qu'ils occuperont ensuite.

Par suite de la démission de l'ancien président et chef de la direction de la Société, un processus a été mis en marche sous la supervision du comité spécial de sélection du chef de la direction composé d'administrateurs indépendants en vue de repérer le nouveau président et chef de la direction de la Société. Comme il est indiqué à la page 9, une fois constitué, le comité de sélection du chef de la direction a retenu les services d'Egon Zehnder pour l'aider dans le cadre du processus de recrutement et du repérage d'un certain nombre de candidats potentiels. Le comité de sélection du chef de la direction a établi un profil de chef de la direction qui dresse la liste des habiletés et des compétences requises pour le poste.

Le comité des ressources humaines passe en revue les évaluations du rendement que fait le président et chef de la direction des membres de la direction relevant directement de lui qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur. Le comité des ressources humaines évalue également le rendement du président et chef de la direction par rapport à son mandat et à ses objectifs à court et à long terme établis en début d'année.

Éthique commerciale

La Société a un code de conduite écrit qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de Hydro One et de ses filiales.

Le code de conduite présente les valeurs de base de Hydro One et établit des normes qui définissent comment les employés, les dirigeants et les administrateurs de Hydro One devraient agir. En outre, Hydro One exige de chacun de ses entrepreneurs, fournisseurs, partenaires commerciaux, consultants et mandataires de respecter le code de conduite, dans la mesure du possible, lorsqu'ils traitent avec Hydro One ou en son nom. Le code de conduite porte, notamment, sur la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts, la discrimination et le harcèlement, la confidentialité, les opérations d'initiés, la protection de l'environnement, la sauvegarde des actifs de Hydro One (y compris les systèmes d'information comptable et financière) et les relations avec des parties prenantes externes, y compris les investisseurs, les clients, les fonctionnaires et d'autres tiers, la conduite pendant les enquêtes et les obligations de conformité et d'information. On trouvera le texte intégral du code de conduite sur le site Web de Hydro One, à www.HydroOne.com, ou sur SEDAR, sous le profil de Hydro One, à www.sedar.com.

Le conseil surveille la conformité au code de conduite par l'intermédiaire du comité d'audit. Toute violation réelle, éventuelle ou présumée du code de conduite peut être signalée sous le couvert de

Toute personne est libre de signaler, sous le couvert de l'anonymat, toute violation du code de conduite ou de la politique de dénonciation auprès de ClearView Connects, notre service de signalement indépendant, en tout temps, aux coordonnées suivantes :



www.clearviewconnects.com



1 866 921-4491



P.O. Box 11017, Toronto
(Ontario) M1E 1N0 (confidentiel)

l'anonymat directement au chef de l'éthique de la Société, en qualité de délégué à la confidentialité de la Société, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects, tiers offrant un service de signalement confidentiel indépendant (www.clearviewconnects.com) conformément à la politique de dénonciation.

En 2018, Hydro One a mis en œuvre un code de conduite à l'intention des fournisseurs, qui établit la norme en matière de comportement commercial attendu des fournisseurs de Hydro One, y compris agir avec honnêteté et intégrité, être guidés par les valeurs éthiques de la Société et respecter à la fois l'esprit et l'intention du code des fournisseurs.

Politique de dénonciation

La politique de dénonciation se veut un rempart contre les menaces à l'intégrité de notre information financière, les menaces à la santé et à la sécurité, les actes répréhensibles commis par des employés, des représentants et des partenaires commerciaux, ainsi que les violations réelles, éventuelles ou soupçonnées de notre code de conduite et des lois applicables. Nous encourageons les employés qui ont des préoccupations au sujet de l'une ou l'autre de ces questions d'en discuter avec leur superviseur et, au besoin, d'en faire part sous le couvert de l'anonymat directement au chef de l'éthique de la Société, à titre de représentant confidentiel de la Société, ou par l'intermédiaire de ClearView Connects, tiers offrant un service de signalement indépendant confidentiel (www.clearviewconnects.com). La politique de dénonciation comprend également des dispositions antireprésailles visant à protéger les employés qui font une déclaration de bonne foi. Toutes les déclarations feront l'objet d'une enquête menée à l'interne ou par un tiers externe indépendant. Le comité d'audit examine toutes les questions signalées aux termes de la politique de dénonciation et leur règlement.

Programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude (PGERF)

Le 12 février 2018, le comité d'audit d'alors a approuvé le programme de gestion et d'évaluation du risque de fraude (le PGERF) et les politiques connexes, y compris la politique relative à la gestion et à l'évaluation du risque de fraude et la politique relative à la lutte contre la corruption. La politique relative au PGERF a été mise au point à la lumière du code de conduite et de la politique de dénonciation et s'harmonise avec eux. Le risque de fraude sera évalué chaque année dans le cadre de l'engagement continu de Hydro One à l'égard du PGERF. Les évaluations du risque de fraude annuelles reflèteront l'exposition actuelle au risque de fraude et les mesures prises à cet égard à la lumière du cadre changeant dans lequel Hydro One évolue. La majorité des employés ont reçu une formation sur le programme avant le 31 décembre 2018.

Engagement auprès des parties prenantes

La Société est résolue à comprendre les intérêts de ses investisseurs, des autorités de réglementation, des gouvernements, des créanciers, des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes non gouvernementaux et des autres parties prenantes ainsi que des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités et à entretenir et renforcer ses relations à long terme avec eux. En vue de promouvoir un dialogue ouvert, efficace et soutenu avec les parties prenantes, le conseil a adopté une politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes qui cadre avec la politique relative aux opérations d'initiés et la politique relative à la communication de l'information de l'entreprise ainsi qu'avec l'obligation de la Société de fournir de l'information fidèle et d'avoir en place des contrôles et des procédures de communication de l'information efficaces. À la suite de la nomination des candidats aux postes d'administrateur en août 2018, le président du conseil et plusieurs administrateurs se sont réunis avec les plus gros actionnaires de la Société afin d'écouter leurs points de vue et leurs préoccupations. La direction a également fait un sondage auprès des actionnaires vers la mi-octobre pour évaluer le sentiment prévalant parmi les investisseurs. Des entrevues confidentielles et impartiales ont été menées auprès d'investisseurs, d'anciens actionnaires et d'analystes du domaine aussi bien du courtage que de la gestion des placements. Les résultats ont été communiqués au comité de gouvernance.

Les actionnaires peuvent exprimer leurs points de vue en exerçant leurs droits de vote à l'élection des administrateurs, et à l'égard des autres questions soumises à l'approbation des actionnaires. Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent aussi s'adresser à des représentants de la Société en communiquant avec le vice-président, Relations avec les investisseurs de Hydro One, à investor.relations@HydroOne.com.

GOUVERNANCE

Certains des importants progrès que la Société a réalisés en 2018 à l'égard de certaines de ses plus grandes parties prenantes sont décrits sommairement ci-après.

a) Clients

Se fondant sur les commentaires qu'elle a reçus de ses clients, Hydro One a mis en place une nouvelle facture qui comprend de nouveaux éléments visuels faciles à comprendre et plus faciles à lire afin d'aider les clients à mieux comprendre leur consommation et qui utilise un langage mieux adapté à leur réalité. Depuis, les clients ont tiré des avantages de la facture de conception nouvelle; par exemple, ils ont plus de facilité à la comprendre et sont davantage satisfaits du calcul et du traitement de leurs factures.

b) Gros clients

En plus des solides résultats d'exploitation enregistrés dans les segments des clients résidentiels et des petites entreprises, Hydro One a également réalisé un certain nombre de progrès dans le segment des gros clients. Dans son sondage annuel le plus récent, le taux de satisfaction global des clients de l'entreprise de transport de Hydro One est passé à environ 90 % en 2018, un sommet historique pour la Société. Les résultats positifs du sondage de 2018 démontrent un effort constant d'établir une norme élevée pour tous les aspects du service à la clientèle.

c) Collectivités

Pour démontrer l'engagement renouvelé de Hydro One à titre de société centrée sur le client, l'équipe des relations avec les collectivités de la Société continue de soutenir les projets de foresterie et d'immobilisations de Hydro One en nouant des relations avec les collectivités locales à l'échelle de la Province grâce à des communications proactives, transparentes et axées sur la collaboration et à son programme d'investissements dans les collectivités. Conformément à notre souci d'avoir un engagement régulier et transparent, en 2018, l'équipe des relations avec les collectivités de Hydro One a tenu plus de 60 rencontres individuelles avec des représentants élus et plus de 25 ateliers communautaires et centres d'information à l'appui de 80 projets d'immobilisations et de foresterie. En 2018, Hydro One a investi environ 2 millions de dollars dans des collectivités locales par le soutien de programmes de bienfaisance et le parrainage d'événements. Nos employés et nos retraités ont également contribué aux collectivités locales en donnant plus d'un million de dollars à des organismes de charité à l'échelle de la province.

d) Peuples autochtones

En réponse aux besoins exprimés par les Premières Nations à Hydro One, en 2017, Hydro One a lancé le programme de conservation des Premières Nations (PCPN), qui prévoit des audits énergétiques, des mises à niveau d'électroménagers et des mesures d'étanchéité et d'isolation domiciliaires sans frais pour les collectivités faisant partie des Premières Nations. Ce programme devrait se poursuivre jusqu'en 2020 et, peut-être, rejoindre les 88 Premières Nations de l'Ontario que nous servons et aider les gens à économiser de l'énergie et à rendre leur domicile plus confortable. En 2017 et en 2018, 3 500 clients de 23 collectivités faisant partie des Premières Nations ont participé au PCPN. En outre, en 2018, relativement à son engagement auprès des peuples autochtones, Hydro One a tenu une séance provinciale et cinq séances régionales où elle a pu rencontrer la totalité des 88 collectivités faisant partie des Premières Nations servies par Hydro One Networks Inc.

Dans le cadre de notre engagement auprès des collectivités autochtones, nous leur dédions un programme d'investissements dans les collectivités. En 2018, Hydro One s'est engagée à accroître d'environ 16,5 % le financement du programme de 2019.

Hydro One est résolue à accroître les occasions d'approvisionnement pour les entreprises autochtones pour soutenir leurs aspirations à l'autosuffisance. À cette fin, Hydro One a tenu huit ateliers régionaux et retenu les services de plus de 150 entreprises autochtones individuelles et représentants en développement économique en 2018, ce qui a aidé à enregistrer de nouvelles entreprises autochtones et fourni une tribune où les fournisseurs pouvaient entrer en relation avec les entreprises autochtones locales. Ces efforts ont joué un rôle déterminant dans l'accroissement des dépenses totales de Hydro One auprès des entreprises autochtones en 2018, qui ont totalisé environ 39,4 millions de dollars, ce qui représente un sommet historique pour Hydro One à ce chapitre.

Hydro One est résolue à soutenir les clients autochtones en réduisant, voire en éliminant, les factures d'électricité impayées en faisant la promotion de l'accès aux programmes de paiement des factures et de conservation d'énergie visant à réduire la consommation d'énergie domiciliaire et, en conséquence, leurs factures d'électricité à long terme. En 2018, Hydro One a mis en œuvre la mesure intitulée *Get Local Initiative* auprès de

66 collectivités faisant partie des Premières Nations, dont 26 nouvelles collectivités par rapport à celles qui avaient été visitées en 2017, où un total de 712 séances individuelles ont été menées auprès de clients autochtones. Ces rencontres ont mené à des mesures de paiement proactives et se sont traduites par une réduction d'environ 12,3 millions de dollars en factures impayées en 2018, ce qui représente une année record depuis le lancement de cette mesure en 2016.

Hydro One est résolue à accroître la représentation des Autochtones à tous les échelons de sa main-d'œuvre. En 2018, Hydro One a participé à 12 salons de l'emploi autochtones à l'échelle de l'Ontario et a interagi avec clairement plus de 1 000 étudiants autochtones à ces événements. La participation de Hydro One a compris la présence de nombreux employés de terrain autochtones de Hydro One, qui ont partagé des anecdotes soulignant les avantages de travailler chez Hydro One. De tels efforts ont aidé Hydro One à embaucher six nouveaux employés autochtones à titre d'employés réguliers.

Hydro One est résolue à accroître chez ses employés le degré de sensibilisation à l'égard des cultures autochtones et ce, à tous les niveaux et, plus particulièrement, elle souhaite s'assurer que ses employés ont les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour nouer et entretenir avec les peuples et les collectivités autochtones des relations qui soient fondées sur le respect mutuel et la confiance. Ainsi, Hydro One a mis en œuvre un programme de formation à quatre volets à l'intention des chefs des relations avec les Autochtones au troisième trimestre de 2017. En 2017, 88 des 95 employés (93 %) qui occupaient des fonctions de directeur ou des fonctions supérieures avaient suivi le cours de sensibilisation aux cultures autochtones en ligne et le cours de formation en classe a été offert à la totalité des employés qui occupent des fonctions de directeur ou des fonctions supérieures. En 2018, Hydro One a présenté le cours de sensibilisation aux cultures autochtones en ligne à 187 (58 %) de tous les directeurs qui ont des employés qui relèvent directement d'eux.

Structure du conseil

La structure et le rôle du conseil sont conformes aux pratiques de gouvernance de haut niveau et reflètent les exigences de la convention de gouvernance. Le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, d'administrateur et de président de chacun des comités permanents du conseil.

Président du conseil

Le président du conseil a la responsabilité de superviser l'administration des affaires du conseil dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace, efficiente et indépendante de la direction. Selon la convention de gouvernance, le président du conseil est nommé et confirmé chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. Le poste de président du conseil doit être distinct du poste de président et chef de la direction, et la personne qui occupe ce poste doit être indépendante de Hydro One et indépendante de la Province.

Le président du conseil a comme principales responsabilités, notamment, de diriger le conseil en vue de rehausser son efficacité à l'égard de certaines fonctions qui sont de son ressort, y compris la supervision de la direction de la Société et la surveillance des relations entre le conseil, la direction, les actionnaires, les clients et d'autres parties prenantes. Le président du conseil préside toutes les réunions du conseil, préside toutes les séances avec les administrateurs indépendants, soutient l'orientation et la formation permanente des administrateurs, les aide à cet égard et s'assure qu'un système approprié permettant d'évaluer chaque année le rendement du conseil dans son ensemble est en place.

Président et chef de la direction

Le président et chef de la direction a la responsabilité de gérer Hydro One et de lui donner une orientation stratégique, y compris d'élaborer et de mettre en place des plans, des politiques, des stratégies et des budgets permettant de faire croître et d'exploiter de manière rentable la Société. Selon la convention de gouvernance, la nomination du président et chef de la direction est confirmée chaque année par voie de résolution spéciale du conseil.

Comités du conseil

Quatre comités permanents ont été établis en vue d'aider le conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités. Les mandats des comités et leurs membres sont présentés dans la circulaire aux pages 45 et suivantes. Sauf pour ce qui est du président du conseil et du président et chef de la direction, tous les administrateurs siègent à deux comités du conseil. Le président du conseil assiste régulièrement aux réunions des comités aux termes d'une invitation permanente.

Comme il est indiqué à la page 9, une fois le nouveau conseil constitué, les candidats aux postes d'administrateur ont mis sur pied un comité de sélection du chef de la direction composé d'administrateurs indépendants chargés de repérer et de sélectionner un candidat pour le poste de président et chef de la direction de Hydro One à la suite du retrait de Mayo Schmidt du poste de président et chef de la direction le 11 juillet 2018. Après avoir interviewé plusieurs entreprises de recrutement de cadres, le comité de sélection du chef de la direction a retenu les services d'Egon Zehnder pour l'aider dans le cadre du processus de recrutement et du repérage d'un certain nombre de candidats potentiels. Le comité de sélection du chef de la direction a établi un profil de chef de la direction qui dresse la liste des habiletés et des compétences requises pour le poste.

En outre, après leur nomination, les membres actuels du conseil ont, à l'occasion, mis sur pied d'autres comités spéciaux chargés d'examiner et de régler certaines questions.

Présidents des comités

Les présidents des comités doivent être des administrateurs indépendants. Ils ont la responsabilité de diriger leur comité, de favoriser le bon fonctionnement de leur comité indépendamment de la direction et de faire rapport au conseil sur les activités de leur comité et sur la mesure dans laquelle ces activités sont conformes au mandat de leur comité, ainsi que de faire au président du conseil et au président du comité de gouvernance des commentaires sur la planification de la relève de leur poste et de celui de chacun des membres de leur comité, de manière générale.

Publication des documents relatifs à la gouvernance

Nous sommes résolus à tenir nos actionnaires informés de nos pratiques en matière de gouvernance. Ainsi, ils trouveront le mandat des comités du conseil et d'autres documents importants relatifs à la gouvernance dans la section de notre site Web réservée à la gouvernance, à <https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance> (en anglais seulement).

Orientation et formation continue

La Société a un programme d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One (les *lignes directrices en matière de gouvernance*). Le programme, qui est en vigueur depuis 2001, est régulièrement mis à jour à la lumière des programmes de formation à l'intention des administrateurs d'autres sociétés ouvertes. À la suite du renouvellement du conseil qui a eu lieu en 2018, le programme d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs a été amélioré en 2018 dans le but de fournir aux candidats aux postes d'administrateur d'importants outils leur permettant de s'acquitter de leurs obligations fiduciaires.

Le programme a deux objectifs :

- 1) familiariser les membres du conseil nouvellement nommés avec leurs responsabilités en qualité d'administrateurs et les diverses activités commerciales de Hydro One;
- 2) aider les administrateurs à maintenir et à améliorer leurs habiletés et leurs compétences en qualité d'administrateurs, ainsi qu'à assurer que leur connaissance et leur compréhension de l'entreprise de la Société demeurent à jour.

a. Orientation des administrateurs

Le but du programme d'orientation des administrateurs est de familiariser les nouveaux administrateurs avec les plans stratégiques, les questions importantes liées aux finances, à la comptabilité et à la gestion des risques, les programmes de conformité, les régimes de retraite et le code de conduite de Hydro One.

Une fois nommés, les nouveaux administrateurs ont accès à Diligent Boardbooks, qui contient le manuel d'information à l'intention des administrateurs de Hydro One. Le manuel présente de l'information sur plusieurs sujets, notamment le mandat des comités, le cadre de gestion des risques d'entreprise, les plans de travail du conseil et des comités et les lignes directrices en matière de gouvernance.

À leur nomination à un nouveau comité, chaque administrateur reçoit une copie des procès-verbaux des plus récentes réunions du comité ainsi qu'une copie du mandat du comité. Les nouveaux membres d'un comité reçoivent également tout document d'information pertinent qui peut les aider. De plus, lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, les membres de la direction lui font un exposé des principaux aspects des affaires commerciales, des activités, de la structure de gouvernance, des politiques et des procédures de la Société. En outre, les administrateurs obtiennent l'accès au portail sécurisé du conseil de la Société, par lequel ils ont accès en ligne à tous les documents nécessaires qui sont relatifs aux réunions et aux assemblées ainsi qu'au guide d'information à l'intention des administrateurs, qui renferme les mandats du conseil et des comités, les descriptions de poste pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, de président de comité et d'administrateur, ainsi que des copies des règlements administratifs et des lignes directrices en matière de gouvernance de la Société.

Même si le programme d'orientation des administrateurs vise à faire un tour complet de Hydro One, il est également adapté aux besoins de chaque administrateur. Les administrateurs sont invités à prendre les devants et à s'informer et à se tenir au courant des affaires de Hydro One afin de pouvoir s'acquitter de leurs tâches, et à demander des renseignements complémentaires, au besoin.

b. Formation continue

Le programme de formation continue des administrateurs se compose des éléments suivants et comprend, sur une base continue, dans le cadre des réunions régulières du conseil et des comités les éléments suivants :

- des séances d'information et de formation, y compris des midiconférences, soit des séances de formation interne tenues entre les réunions régulières du conseil et des comités;
- des présentations et des mises à jour de l'équipe de haute direction;
- des visites d'emplacements;
- des discussions et des séances d'information sur le secteur avec des conférenciers externes sur des sujets pertinents touchant l'entreprise de Hydro One.

En outre, la Société soutient les occasions de formation permanente à l'extérieur de la Société, et chaque administrateur est encouragé à assister à des forums, à des conférences, à des séminaires et à des programmes de formation externes concernant des sujets qui s'appliquent à leur rôle comme administrateur ou membre de comité ou qui accroît sa connaissance du secteur d'activité de la Société et d'autres champs d'intérêt pertinents aux activités commerciales et aux affaires internes de la Société. Pour bénéficier du soutien financier de la Société, l'administrateur qui souhaite assister à de tels programmes doit obtenir l'approbation du président du conseil ou du président du comité de gouvernance.

En 2018, la majorité, sinon la totalité, des candidats aux postes d'administrateur ont participé à des séances de formation à l'interne portant sur divers sujets, notamment les objectifs et les valeurs de Hydro One, un aperçu des entreprises à tarifs réglementés par rapport aux entreprises à tarifs non réglementés, la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, les documents devant être déposés auprès des autorités de réglementation, les questions financières et les notes de crédit, les factures des clients ainsi que les états financiers et la présentation de l'information financière.

Indépendance du conseil d'administration

À l'heure actuelle, le conseil compte 10 membres, qui sont tous indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. Le tableau qui suit présente sommairement les membres de chacun des comités et le statut d'indépendance des administrateurs.

Administrateur	Comités					Indépendance	
	Audit	Gouvernance	Ressources humaines	Santé, sécurité, environnement et peuples autochtones	Comité de sélection du chef de la direction	Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
Cherie L. Brant	—	✓	—	✓		✓	✓
Blair Cowper-Smith	—	Président	✓	—		✓	✓
Anne Giardini	✓	—	—	Présidente		✓	✓
David Hay	✓	—	—	✓		✓	✓
Timothy E. Hodgson	—	✓	✓	—	Président	✓	✓
Jessica L. McDonald	✓	—	✓	—	✓	✓	✓
Russel C. Robertson	✓	—	✓	—		✓	✓
William H. Sheffield	Président	—	—	✓	✓	✓	✓
Melissa Sonberg	—	✓	Présidente	—	✓	✓	✓
Thomas D. Woods ¹⁾	—	—	—	—	✓	✓	✓

Note :

¹⁾ M. Wood est membre d'office du comité de sélection du chef de la direction.

Pour obtenir le relevé des présences des administrateurs aux réunions du conseil et des comités en 2018, se reporter aux notices biographiques des administrateurs à partir de la page 13.

Compétences et expérience du conseil

La Province et le comité spécial décrit à la page 8 de la présente circulaire se sont servis de la grille de compétences ci-dessous pour nommer les candidats aux postes d'administrateur. La grille (qui a été élaborée par les anciens administrateurs) présente l'éventail de compétences clés et d'expérience au sein du conseil dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les activités de la Société. La grille de compétences et d'expérience sert également à repérer les compétences que la Société recherchera chez les candidats aux postes d'administrateur en cas de changement au sein du conseil. Chaque administrateur apporte une expérience pertinente au conseil. Le tableau ci-après indique les cinq principaux domaines de compétences et d'expérience de chacun des administrateurs.

Administrateur	Compétences principales										
	Compatibilité/ Finances	Ressources humaines / Relations avec les syndicats	Consommateurs	Secteur de l'énergie	Marchés financiers	Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques	Technologies de l'information	Gestion des risques	Transformation d'entreprises	Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Cherie L. Brant				✓	✓	✓	✓			✓	
Blair Cowper-Smith	✓	✓		✓			✓			✓	
Anne Giardini		✓				✓	✓		✓		✓
David Hay				✓	✓		✓			✓	✓
Timothy E. Hodgson	✓				✓				✓	✓	✓
Jessica L. McDonald		✓		✓		✓	✓				✓
Russel C. Robertson	✓				✓			✓	✓		✓
William H. Sheffield	✓	✓		✓			✓				✓
Melissa Sonberg		✓	✓			✓				✓	✓
Thomas D. Woods	✓				✓	✓			✓		✓
Nombre total d'administrateurs ayant de l'expérience	5	5	1	5	5	5	6	1	4	5	8

La grille de compétences présentée ci-dessus sera revue en août conformément au plan de travail de 2019 du comité de gouvernance.

Description des compétences

Compatibilité / Finances : membre de la direction financière principale d'une société ouverte ou d'une grande entreprise ou expérience dans le domaine de la comptabilité générale et de la présentation de l'information financière et du financement de sociétés (bonne connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada ou des États-Unis ou des Normes internationales d'information financière)

Ressources humaines / Relations avec les syndicats : compréhension approfondie du développement des ressources humaines, du perfectionnement de l'organisation et des personnes et de la formation, expérience avec des travailleurs syndiqués et des programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite, plus particulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction

Consommateurs : expérience avec des entreprises en contact direct avec des consommateurs

Secteur de l'énergie : expérience dans l'industrie de l'électricité, jumelée à une grande connaissance des participants au marché

Marchés financiers : expérience dans le domaine du commerce des valeurs mobilières, de la finance ou des opérations de fusion et d'acquisition d'envergure

Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones) : expérience ou compréhension approfondie des communications et des relations avec les investisseurs, la clientèle, les autorités de réglementation et les collectivités, tout particulièrement auprès des collectivités autochtones

Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques : expérience ou compréhension approfondie des affaires gouvernementales et des politiques publiques, au Canada et ailleurs dans le monde

GOUVERNANCE

Technologies de l'information : expérience dans le domaine des technologies de l'information et des grandes opérations de mise en place de systèmes de gestion

Gestion des risques : expérience ou compréhension des systèmes, des procédures et des méthodes de gestion des risques d'entreprise

Transformation d'entreprises : expérience dans la mise en œuvre de changements d'orientation stratégique et dans la direction de la croissance d'une entreprise

Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés : expérience comme chef de la direction, chef de l'exploitation ou chef des finances d'une société ouverte ou d'une grande entreprise

Sélection des candidats aux postes d'administrateur

Le comité de gouvernance repère des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, en tenant compte de leur indépendance, de leurs antécédents, de leur expérience et de leurs compétences et de la mesure dans laquelle leur expérience et leurs compétences cadrent avec les besoins de Hydro One. Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de sélectionner le nombre de candidats aux postes d'administrateur qui correspond à 40 % du nombre d'administrateurs devant être élus (arrondi au nombre entier le plus près). Le comité de gouvernance communique avec la Province et lui fait des recommandations au sujet des candidats éventuels aux postes d'administrateur, y compris les candidats que la Province pourrait sélectionner. La Province n'a pas l'obligation de sélectionner l'un ou l'autre des candidats aux postes d'administrateur qui lui sont recommandés.

Les candidats aux postes d'administrateur doivent satisfaire aux normes de sélection des candidats qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, y compris les exigences en matière d'indépendance prévues par règlement et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières et les règles des bourses applicables. Si un candidat proposé remplace un administrateur existant, selon la convention de gouvernance, le candidat doit également, compte tenu des administrateurs existants et des autres candidats confirmés, permettre au conseil de satisfaire aux exigences en matière de composition du conseil découlant de la grille de compétences des administrateurs de Hydro One, de la politique relative à la diversité au sein du conseil et à d'autres normes de gouvernance. Le conseil doit en tout temps être composé à la majorité de résidents canadiens.

Au plus tard 60 jours avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One, la Province et le comité de gouvernance s'aviseront mutuellement des candidats qu'ils proposent aux postes d'administrateur. Si un candidat proposé n'est pas déjà administrateur de Hydro One ou s'il est alors un administrateur, mais que sa situation personnelle a subi un changement important de telle sorte qu'il cesserait de respecter les normes de sélection des candidats aux postes d'administrateur qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, alors la Province ou le comité, selon le cas, aura 10 jours ouvrables pour confirmer ou rejeter cette candidature pour le motif que le candidat ne respecte pas ces normes de sélection des candidats.

Si un candidat de la Province ou du comité de gouvernance est rejeté, la Province ou le comité aura le droit de sélectionner d'autres candidats jusqu'à ce qu'un candidat soit confirmé par l'autre. Si aucun candidat remplaçant n'est confirmé à l'égard d'un administrateur dont le départ du conseil était prévu et que l'administrateur en question ne démissionne pas, celui-ci sera candidat à nouveau. La Province et le comité feront des efforts raisonnables sur le plan commercial pour confirmer les candidats aux postes d'administrateur avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Selon la convention de gouvernance, la Province est tenue de voter en faveur de tous les candidats aux postes d'administrateur de Hydro One. Toutefois, cette obligation est assujettie au droit prépondérant de la Province de s'abstenir de voter ou de tenter d'une autre manière de destituer et de remplacer tous les administrateurs à une assemblée des actionnaires, y compris, dans un cas comme dans l'autre, ses propres candidats, mais à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil.

Tous les administrateurs ont l'obligation fiduciaire d'agir avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de la Société, peu importe s'ils sont des candidats de la Province ou des candidats du comité de gouvernance de la Société.

Renouvellement du conseil et limites applicables à la durée d'occupation du poste d'administrateur

Le conseil de la Société est déterminé à mettre en œuvre un processus de renouvellement et de planification de la relève des administrateurs. Le conseil a fixé une limite applicable à la durée d'occupation du poste d'administrateur ainsi que l'âge obligatoire de la retraite, qui sont indiqués dans les lignes directrices en matière de gouvernance.

Aucun administrateur non-membre de la haute direction ne peut solliciter un nouveau mandat 12 ans après la date à laquelle il a commencé à siéger pour la première fois au conseil d'administration de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, sauf dans des circonstances spéciales (y compris si cela est nécessaire pour faciliter le renouvellement ordonné du conseil) suivant la recommandation du comité de gouvernance. Aucun administrateur ne peut être nommé ou élu à ce titre après avoir atteint l'âge de 75 ans, sauf si le conseil en décide autrement. De plus, une fois qu'un administrateur a occupé le poste de président de comité pendant quatre ans, le comité de gouvernance examinera la question de savoir s'il serait approprié de le remplacer.

Politique en matière de diversité

Le conseil a adopté une politique en matière de diversité au sein du conseil (la politique en matière de diversité) qui formalise l'engagement de la Société à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel elle exerce ses activités, y compris un nombre approprié d'administratrices. Même si le conseil n'a pas adopté une cible officielle pour ce qui est de la représentation des femmes au conseil, il aspire à ce que chaque genre constitue au moins 40 % de sa composition. À l'heure actuelle, le conseil compte quatre administratrices (40 %).

On trouvera la politique en matière de diversité du conseil sur le site Web de la Société à l'adresse suivante :
<https://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance>

Au moment d'examiner la composition du conseil et de repérer des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, le comité de gouvernance évalue chaque année l'efficacité de la politique en matière de diversité relativement à la promotion de la diversité au sein du conseil. Hydro One est partie à l'Accord Catalyst depuis 2017, ce qui démontre son engagement public envers la parité des genres. Catalyst est un organisme à but non lucratif mondial qui vise à faire progresser rapidement les femmes grâce à l'inclusion en milieu de travail. Par l'intermédiaire de l'Accord, Catalyst a appelé toutes les sociétés canadiennes à agir en vue de faire passer la proportion globale des femmes au sein des conseils d'administration et des hautes directions à 30 % d'ici la fin de 2022. En signant l'Accord, Hydro One s'est engagée à maintenir une proportion d'au moins 30 % de femmes au sein de son conseil d'administration et de sa haute direction.

Au-delà de la politique en matière de diversité officielle du conseil, Hydro One est résolue à bâtir une culture d'entreprise diversifiée et inclusive qui favorise l'accroissement de la productivité, de la sécurité en milieu de travail, de l'engagement et de la confiance, l'amélioration du processus décisionnel et l'innovation.

En 2018, après avoir effectué un examen de l'efficacité de la diversité et de l'inclusion à l'échelle de l'entreprise, Hydro One a rafraîchi sa stratégie en matière de diversité et d'inclusion, a créé un modèle de diversité et d'inclusion, a mis au point un plan pluriannuel, qu'elle a commencé à mettre en œuvre en 2018. Nos quatre priorités stratégiques sont les suivantes :

- i) *Gouvernance* : Nous mettons au point des structures et des procédés à l'appui de la diversité et de l'inclusion, y compris la création d'un cadre de responsabilisation des directeurs et d'un conseil sur la diversité et l'inclusion formé des directeurs et des présidents de nos groupes-ressources pour employés.
- ii) *Formation et perfectionnement* : Nous mettons au point des programmes de formation sur la sécurité psychologique, la lutte contre le harcèlement et le respect en milieu de travail, nous avons entamé un dialogue au sujet des partis pris inconscients, nous menons un programme de mentorat auprès de femmes et nous continuons de soutenir nos groupes-ressources pour employés existants, tout en créant de nouveaux. Pour la première fois en 2018, nous avons célébré le Mois de la Fierté en hissant des drapeaux multicolores dans 27 de nos emplacements à l'échelle de la province, en distribuant des autocollants *I Stand for Inclusion* et en lançant un nouveau groupe-ressources pour employés appelé *PrideOne* à l'intention de nos employés LGBTQ2+ et de leurs alliés. Le 21 juin, qui est la journée des peuples autochtones, nous avons également lancé un cercle de réseautage pour Autochtones, qui compte actuellement 60 membres.
- iii) *Planification des talents* : Nous continuons de soutenir la diversité et l'inclusion tout au long du cycle de vie des employés. En 2018, nous avons continué de concentrer nos efforts sur le recrutement de femmes à des postes de haute direction et nous avons promu trois administratrices à des postes de vice-président. À l'heure actuelle, environ 36,4 % des membres de notre haute direction sont des femmes. Nous avons également embauché six employés autochtones à différents niveaux de l'entreprise et avons fait passer notre taux de représentation global d'environ 2,3 % à 2,4 %, ce qui correspond aux données sur le marché de la main-d'œuvre publiées par Statistique Canada en 2016. Pour 2019, nous nous efforçons de continuer à embaucher des employés aux provenances diverses, d'accroître le nombre d'employés autochtones à huit ainsi que d'intéresser, de recruter et de promouvoir des femmes et des membres des minorités visibles à tous les échelons au sein de l'entreprise.

GOUVERNANCE

- iv) *Intégration culturelle* : Pour cette priorité stratégique, notre préoccupation est d'intégrer la diversité et l'inclusion dans notre culture d'entreprise de sorte que celle-ci cadre avec nos valeurs fondamentales. Nous avons commencé à collaborer avec les divers secteurs d'activité pour les aider à cerner et à combler les failles en matière de diversité et d'inclusion au sein de leur entreprise.

Au 22 mars 2019, environ 36 % des postes de direction (échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président) (soit 11 sur 30) sont occupés par des femmes chez Hydro One, y compris un des sept postes de haute direction. La liste des hauts dirigeants de Hydro One figure dans la plus récente notice annuelle de la Société.

Autres mandats d'administrateur

Nombre maximal de mandats d'administrateur

La Société reconnaît que le conseil peut tirer parti du fait qu'un administrateur siège au conseil d'une autre société. Cependant, comme on s'attend à ce que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exécution de leurs responsabilités, avant d'accepter un autre poste d'administrateur au sein d'une société à but lucratif, un administrateur doit obtenir l'approbation du conseil, après examen; en outre, nous limitons le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur peut siéger (dans chaque cas, compte non tenu de ses mandats d'administrateur auprès de la Société et de Hydro One Inc.). On s'attend à ce que tous les administrateurs non-membres de la direction ne remplissent pas plus de quatre mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes, et le chef de la direction ne devrait pas remplir plus d'un tel mandat.

En outre, selon le mandat du comité d'audit, aucun membre du comité d'audit ne peut siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, sauf si le conseil a établi préalablement qu'un tel mandat simultané n'empêcherait pas le membre de servir efficacement le comité d'audit. À l'heure actuelle, aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes (à l'exclusion de Hydro One) et aucun membre du comité d'audit ne siège au comité d'audit du conseil de plus de deux sociétés ouvertes.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Le conseil tente d'éviter, à tout moment, que deux administrateurs ou plus siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (à l'exclusion, dans le cas des administrateurs de la Société, de Hydro One Inc.). Les administrateurs ne peuvent pas accepter une invitation de siéger au conseil d'une autre société ouverte et aucun candidat aux postes d'administrateur ne sera invité à se joindre au conseil si, ce faisant, il y avait plus d'un cas où au moins deux administrateurs siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (ou il y aurait un plus grand nombre d'administrateurs siégeant ensemble à un tel conseil), sauf si le conseil l'a approuvé, dans chacun des cas. Il n'y a actuellement pas d'administrateurs de la Société siégeant ensemble au conseil d'une autre société ouverte.

Évaluations

Le comité de gouvernance a la responsabilité de surveiller l'évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de chaque comité du conseil, du président du conseil, de chaque président de comité et de chaque administrateur (compte tenu du mandat du conseil et du mandat du comité pertinent, selon le cas). Des évaluations par les pairs et des auto-évaluations sont effectuées au niveau des administrateurs, sur une base individuelle, et examinées par le président du conseil et le président du comité de gouvernance. Lorsque les évaluations sont terminées, le comité de gouvernance passe en revue le processus d'évaluation annuelle du rendement du conseil et des comités, formule des recommandations au conseil et fait rapport au président du conseil des résultats de ce processus. Le processus comprend la production de questionnaires écrits et des réunions en tête-à-tête avec le président du conseil en vue de discuter du rendement individuel et de l'efficacité du conseil et des comités. Le conseil et chaque comité revoient également leurs résultats chaque année et établissent des objectifs pour l'année à venir. Les anciens administrateurs ont été dans l'impossibilité de mener à bien le processus d'évaluation en raison de leur démission en août 2018. Conformément au plan de travail de 2019 du comité de gouvernance, le conseil actuel prévoit entreprendre le processus d'évaluation en août 2019.

Rapports des comités

Le conseil a établi quatre comités : i) le comité d'audit, ii) le comité de gouvernance, iii) le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones et iv) le comité des ressources humaines. Tous les membres de ces comités sont des personnes qui, de l'avis du conseil, sont indépendantes. Tous les comités sont composés à la majorité de résidents canadiens. Les comités du conseil sont chargés d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gérance relativement aux questions qui sont précisées dans le mandat de chacun d'eux, mandats qui ont été approuvés par le conseil. Le texte qui suit présente une description du mandat et de la composition de chaque comité, ainsi que les réalisations et les faits saillants de chaque comité depuis le 14 août 2018.

Comité d'audit



William H. Sheffield (président)



Anne Giardini



David Hay



Jessica L. McDonald



Russel C. Robertson

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants et posséder des « compétences financières » (au sens des exigences ou des lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

Au moins un membre du comité d'audit doit répondre à la définition d'« expert financier du comité d'audit » selon le sens attribué à l'expression *audit committee financial expert* dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Parmi les membres du comité d'audit, M. Robertson et M. Hay répondent à cette définition.

Chacun des membres du comité d'audit comprend les principes comptables utilisés pour dresser les états financiers de Hydro One et possède de l'expérience quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une compréhension des contrôles internes et des procédures nécessaires à la communication de l'information financière. Pour plus de renseignements au sujet du comité d'audit, se reporter à la rubrique « Comité d'audit » de la plus récente notice annuelle de la Société.

Selon son mandat, le comité d'audit a notamment les responsabilités suivantes :

- la supervision de l'indépendance, des compétences et de la nomination des auditeurs externes;
- la supervision de la nomination du chef de la fonction d'audit interne de la Société;
- la supervision de l'intégrité des états financiers et du processus d'information financière de Hydro One, y compris le processus d'audit et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hydro One, les contrôles et procédures de communication de l'information et la conformité aux autres exigences légales et réglementaires connexes;
- la supervision du rendement de la fonction des finances, des auditeurs internes et des auditeurs externes de Hydro One;
- la supervision du processus d'audit, de comptabilité et de communication de l'information financière;
- l'examen et la recommandation des états financiers et des rapports de gestion intermédiaires et annuels destinés aux actionnaires.

En outre, le comité d'audit a la responsabilité de superviser les questions réglementaires, le code de conduite et la politique en matière de dénonciation, le cadre de gestion des risques d'entreprise et l'examen des mesures de protection de la vie privée et de la sécurité des données de la Société.

Réalisations et faits saillants du 14 août au 31 décembre 2018 :

- Examen et approbation de ce qui suit :
 - i) le dépôt d'une nouvelle requête conforme aux lignes directrices en matière de fusions, d'acquisitions, de regroupements et de dessaisissements relative au projet d'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation de Hydro One;
 - ii) les services non liés à l'audit de KPMG;
- Examen de ce qui suit :
 - i) les prévisions financières pour 2019 à 2022;
 - ii) les indicateurs de qualité de l'audit pour 2018;
 - iii) le plan d'audit de 2018 des auditeurs externes;
 - iv) le plan d'audit interne trimestriel;
 - v) le rapport d'audit interne et d'assurance du contrôle financier;
 - vi) le rapport d'audit interne du troisième trimestre;
- Réception du rapport d'activité trimestriel relatif au code de conduite et à la politique de dénonciation;
- Examen et recommandation de ce qui suit :
 - i) la requête en révision de tarifs de transport pour 2019 à 2022 de Hydro One;
 - ii) les états financiers trimestriels;
 - iii) le prospectus déposé relativement au financement de l'opération proposée à l'égard d'Avista;
 - iv) les analyses de rentabilité relatives au projet de mise à niveau du poste de commutation et de remplacement des disjoncteurs du poste de transformation Bruce A et au projet de remise à neuf et de reconfiguration du poste de transformation Gage;
 - v) le budget et le plan d'affaires pour 2019 à 2024.

Comité de gouvernance



Blair Cowper-Smith (président)



Cherie L. Brant



Timothy E. Hodgson



Melissa Sonberg

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

Le comité de gouvernance doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants. Ces personnes sont chargées d'examiner, de superviser et d'évaluer les politiques relatives à la gouvernance et à la sélection des candidats aux postes d'administrateur de Hydro One.

Selon son mandat, le comité de gouvernance a notamment les responsabilités suivantes :

- faire des recommandations au sujet du cadre, des politiques, des lignes directrices et de la démarche de la Société en matière de gouvernance;
- évaluer chaque année l'efficacité du conseil dans son ensemble, chaque comité, le président du conseil, les présidents des comités et chaque administrateur, et faire des recommandations au conseil à cet égard;
- gérer le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur conformément à la convention de gouvernance, y compris recommander les candidats au conseil;
- superviser la planification de la relève des administrateurs;
- superviser l'orientation et la formation continue des administrateurs;
- nommer et surveiller l'ombudsman interne de la Société.

En outre, le comité de gouvernance a la responsabilité de faire des recommandations au sujet de la rémunération des administrateurs, d'examiner la mise en œuvre du cadre de responsabilité sociale de la Société, de superviser les questions relatives aux politiques publiques et de superviser le programme de commandites et de dons.

Réalizations et faits saillants du 14 août au 31 décembre 2018 :

- Examen de ce qui suit :
 - i) le cadre de gouvernance de Hydro One, la convention de gouvernance et le projet de loi 2;
 - ii) le processus de sélection des candidats à l'élection du conseil suivant la convention de gouvernance;
 - iii) le mandat du comité;
 - iv) les plans de travail du comité et du conseil;
 - v) le programme de relations avec les investisseurs;
 - vi) les résultats d'une étude sur les perceptions des actionnaires menée par un tiers;
- Établissement des priorités et des objectifs du comité;
- Examen et amélioration du programme de formation des administrateurs;
- Embauche de Mercer (Canada) limitée aux fins de l'exécution d'une analyse comparative et de l'examen des pratiques de rémunération des administrateurs;
- Réception de ce qui suit :
 - i) un rapport sur la responsabilité sociale de l'entreprise;
 - ii) un rapport sur la stratégie de la Société en matière de relations avec les collectivités;
 - iii) un rapport sur les projets de communications et d'engagement auprès des collectivités;
 - iv) un rapport sur les relations externes et gouvernementales;
 - v) un rapport sur le bureau de l'ombudsman, y compris le budget, les procédés d'investigation et la gestion des plaintes des clients et des statistiques sur les clients;
 - vi) les rapports de l'ombudsman pour les deuxième et troisième trimestres.

Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones



Anne Giardini (présidente)



Cherie L. Brant



David Hay



William H. Sheffield

Le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Selon son mandat, le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones a notamment les responsabilités suivantes :

- superviser les politiques et les programmes en matière de santé et de sécurité au travail et d'environnement à Hydro One;
- revoir chaque année la stratégie de la Société concernant les changements climatiques;
- superviser la relation de Hydro One avec les collectivités des peuples autochtones, ainsi que la mise en œuvre, par la Société, de la politique relative aux relations avec les peuples autochtones;
- examiner le degré de préparation de Hydro One aux situations de crise à l'égard de questions touchant la santé, la sécurité et l'environnement;
- examiner les résultats en matière de santé, de sécurité et d'environnement et surveiller le taux de fréquence des blessures à signaler.

En outre, le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones est chargé d'examiner les programmes de formation de la direction en matière de santé et de sécurité au travail en vue d'établir une approche donnant la priorité à la sécurité à l'échelle de la Société, d'examiner les rapports sur les incidents en matière de santé, de sécurité et d'environnement et la réponse de la direction à ces incidents, de discuter des objectifs de la Société en matière d'environnement et d'examiner les plans d'audit de l'auditeur interne relativement aux contrôles et aux procédures d'audit applicables aux risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Réalizations et faits saillants du 14 août au 31 décembre 2018 :

- Examen de ce qui suit :
 - i) le mandat du comité;
 - ii) le plan de travail du comité pour 2018;
 - iii) la politique en matière de santé et sécurité, la politique environnementale et la politique en matière de sécurité publique de la Société;
 - iv) un rapport sur le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement;
 - v) la stratégie et les politiques en matière de changements climatiques;
 - vi) les programmes en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
 - vii) des rapports sur les nouveaux enjeux;
 - viii) un rapport sur les événements significatifs;
 - ix) les plans d'audit interne en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour le premier trimestre de 2019;
 - x) le rapport d'audit interne en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
 - xi) la politique et le cadre applicables aux peuples autochtones;
- Réception de ce qui suit :
 - i) un rapport sur le rendement en matière de santé, de sécurité et d'environnement;
 - ii) des mises à jour sur les affaires réglementaires;
 - iii) une mise à jour concernant le système de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement et le programme d'audit de conformité.

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

Comité des ressources humaines



Melissa Sonberg (présidente)



Blair Cowper-Smith



Timothy E. Hodgson



Jessica L. McDonald



Russel C. Robertson

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

Le comité des ressources humaines doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Selon son mandat, le comité des ressources humaines a notamment les responsabilités suivantes :

- examiner la rémunération, l'intéressement et le maintien en poste des membres clés de la haute direction;
- examiner la rémunération payable, y compris la rémunération incitative liée au rendement appropriée, au président et chef de la direction, et faire des recommandations à cet égard au conseil;
- examiner et approuver la rémunération payable, y compris la rémunération incitative liée au rendement appropriée, aux employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction;
- examiner l'administration des régimes et des programmes de rémunération et de mesures incitatives à l'intention des employés ainsi que les régimes de retraite de la Société;
- mettre en œuvre les lignes directrices relatives à la propriété d'actions, la politique d'interdiction de couverture et la politique de récupération de la rémunération applicables aux membres de la haute direction;
- chaque année, examiner les plans de relève pour le chef de la direction et pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction, ainsi que le degré de préparation des plans d'urgence, et faire des recommandations à cet égard;
- surveiller, examiner et recommander la stratégie relative aux relations de travail de la Société ainsi que les mandats de négociation et les conventions collectives.

En outre, le comité des ressources humaines est chargé de s'assurer que les programmes de rémunération de la Société cadrent avec les plans stratégiques et le profil de risque de la Société, de retenir les services de consultants en rémunération appropriés et d'examiner les processus de planification de la relève et de gestion des talents de la Société à l'égard de tous les employés non syndiqués, d'évaluer l'intégrité du président et chef de la direction et d'employés désignés, et d'examiner les plans en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail de la Société ainsi que les résultats des évaluations de l'engagement des employés.

Réalizations et faits saillants du 14 août au 31 décembre 2018 :

- Embauche d'un nouveau consultant en rémunération;
- Examen de ce qui suit :
 - i) les conventions de maintien en poste des membres de la haute direction;
 - ii) les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction, y compris le projet de cadre de rémunération des membres de la haute direction et les groupes de sociétés comparables;
 - iii) la planification de la relève;
 - iv) les questions relatives au RILT applicables aux employés d'Avista dans le cadre de l'opération visant Avista;
 - v) les mesures trimestrielles relatives aux ressources humaines;
 - vi) la propriété d'actions par les membres de la haute direction de la Société pour s'assurer qu'elle cadre avec les lignes directrices en matière de rémunération des membres de la haute direction;

Comité des ressources humaines

- Réception d'un rapport sur les contrats de travail des employés d'Avista dans le cadre de l'opération visant Avista;
- Réception de ce qui suit :
 - i) un rapport sur les prévisions de rendement des régimes incitatifs – carte de pointage de l'équipe au titre du RICT de 2018 et DDVA au titre du RILT de 2016 à 2018;
 - ii) un rapport sur l'analyse comparative de la rémunération totale des employés désignés (président et chef de la direction et les employés qui relèvent directement de lui);
 - iii) un rapport sur la rémunération de la direction pour 2019 (à l'exclusion des membres de la haute direction), les révisions fondées sur le mérite et les ajustements de la structure salariale;
 - iv) un survol de l'histoire des relations de travail de la Société, de sa stratégie actuelle et du paysage global en matière de main-d'œuvre;
- Examen et recommandation au conseil de ce qui suit :
 - i) la conversion des droits à la valeur d'actions assujettis à des restrictions dont les droits ne sont pas acquis dans le cadre de l'opération visant Avista et le RILT projeté à cette fin;
 - ii) certains transferts d'actifs de retraite;
- Examen du cadre de rémunération des membres de la haute direction, de la philosophie, des questions liées aux régimes incitatifs, des dispositions du régime en matière des départs à la retraite, des dispositions en matière de cessation d'emploi et la méthodologie, et discussions de ces éléments;
- Approbation du plan de travail du comité des ressources humaines pour 2019 et du mandat de négociation de la Société.

Rémunération de la haute direction

Table des matières

Rubrique	Sommaire	Page
I. Lettre aux actionnaires	Lettre de la présidente du comité des ressources humaines	53
II. Analyse de la rémunération	Renseignements au sujet du cadre, de la philosophie, des pratiques, des politiques et des programmes de rémunération de 2018 de la Société	56
A. Philosophie et pratiques de rémunération		57
i. Philosophie et principes directeurs concernant la rémunération	Description de la philosophie de Hydro One en matière de rémunération et des principes directeur qui sous-tendent cette philosophie	57
ii. Les pratiques de rémunération de 2018 en un coup d'oeil	Aperçu de ce que Hydro One fait et ne fait pas en matière de rémunération	58
B. Gouvernance de la rémunération		59
i. Cadre de gouvernance	- Description du comité des ressources humaines et de l'expérience, du rôle et du mandat de ses membres - Détermination et description du travail des conseillers en matière de rémunération	59
ii. Gestion des risques liés à la rémunération en 2018	Résumé des éléments clés du programme de rémunération des membres de la haute direction qui les dissuadent à prendre des risques excessifs	61
iii. Vote consultatif sur la rémunération	Présentation du fonctionnement du vote consultatif sur la rémunération	63
C. Approche en matière de rémunération des membres de la haute direction pour 2018		64
i. Processus de prise de décisions en matière de rémunération	Présentation d'un aperçu du processus que Hydro One a suivi pour établir la rémunération des membres de la haute direction	64
ii. Membres de la haute direction visés	Liste des membres de la haute direction visés dont la rémunération est présentée dans l'analyse de la rémunération	66
iii. Approche de Hydro One en matière de rémunération pour 2018	Description de la structure et des programmes de rémunération de Hydro One ainsi que des principaux éléments de la rémunération	67
D. Établissement de la rémunération fondée sur le rendement pour 2018		74
i. Rendement de l'entreprise en 2018	Présentation du calcul des attributions fondées sur le rendement de 2018 qui touche nos membres de la haute direction visés, y compris la carte de pointage équilibrée de l'entreprise et les résultats connexes	74

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Rubrique	Sommaire	Page
ii. Rendement des actions	• Illustration du rendement total et relatif cumulatif pour les actionnaires de la Société au cours de la période pendant laquelle elle a été une société ouverte et analyse comparative de celui-ci et de la tendance en matière de rémunération des membres de la haute direction	76
iii. Coût de la rémunération	• Présentation du coût de nos programmes de rémunération par rapport à notre bénéfice net et de l'effet dilutif de nos mécanismes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	77
E. Notices biographiques et profils de rémunération des membres de la haute direction visés		79
i. Profils de rémunération de 2018 des membres de la haute direction visés	• Présentation du profil de rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leur notice biographique, leur rémunération pour 2018 et une description de leur rendement	79
ii. Tableau sommaire de la rémunération	• Présentation du tableau sommaire de la rémunération gagnée par nos membres de la haute direction visés	90
iii. Attributions aux termes des régimes incitatifs	• Renseignements au sujet des attributions aux termes des régimes incitatifs – valeur acquise ou gagnée au cours de 2018	93
F. Régimes de retraite		93
i. Régime de retraite à cotisations déterminées	• Description du régime de retraite à cotisations déterminées et présentation de renseignements sur les prestations de retraite de nos membres de la haute direction visés	93
ii. Régime de retraite à prestations déterminées	• Description du régime de retraite à prestations déterminées	95
G. Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle	• Présentation sommaire des dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle applicables à nos membres de la haute direction visés	95
H. Appendices	• Renseignements au sujet des titres pouvant être émis et des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	99
i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	• Renseignements sur les titres pouvant être émis dans le cadre des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	99
ii. Régime incitatif à long terme	• Présentation sommaire des principales modalités du régime incitatif à long terme (RILT) de Hydro One à l'intention des employés	100
iii. Régimes d'octroi d'actions	• Renseignements au sujet des régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains employés syndiqués	105

I – Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Le comité des ressources humaines et le conseil d'administration de Hydro One sont résolus à expliquer l'approche et la philosophie de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction d'une manière simple et complètement transparente. L'analyse de la rémunération qui suit offre un aperçu clair et détaillé de nos pratiques en matière de rémunération, de nos processus de prise de décisions ayant régi la rémunération des membres de la haute direction, de la façon dont le rendement a été évalué et des décisions touchant la rémunération qui ont découlé d'une telle évaluation pour chacun des membres de la haute direction visés. En outre, l'analyse de la rémunération fait état de notre passage au nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction depuis le 7 mars 2019.

Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2018

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de 2018 de la Société a été conçu pour intéresser et maintenir en poste une équipe de dirigeants expérimentés en leur offrant des occasions concurrentielles sur le marché dans un cadre de rémunération au rendement, tout en nous permettant de réaliser notre stratégie d'entreprise et d'accroître la valeur à long terme pour les actionnaires. Cette approche a été adoptée par l'ancien conseil d'administration. Le nouveau conseil d'administration qui a été nommé conformément à la lettre d'entente du 11 juillet entre Hydro One et la Province a maintenu le programme de rémunération de 2018 tel qu'il avait été approuvé par l'ancien conseil et accepté par la Province dans la lettre d'entente du 11 juillet afin de maintenir une stabilité durant cette période de transition importante.

Le programme de rémunération de 2018 de la Société se compose des principaux éléments suivants, qui, malgré quelques modifications, demeurent semblables à ceux de 2017 :

- *Salaire de base* : Les fourchettes de salaire sont fondées sur les salaires versés par des sociétés faisant partie des groupes de comparaison, le salaire de base individuel reflétant le mérite et le potentiel.
- *Régime incitatif à court terme (RICT)* : Le RICT récompense l'atteinte des objectifs de rendement annuels de la Société et du participant. Les attributions aux termes du RICT sont exprimées en pourcentage du salaire de base et les paiements peuvent varier entre 0 % et 200 % de la cible selon le rendement. Les attributions aux termes du RICT et la pondération des objectifs de la Société et du participant sont fondées sur la catégorie d'emploi et harmonisées avec celles des groupes de comparaison pertinents. Les attributions aux termes du RICT sont assujetties à une clause de récupération dans certaines circonstances.
- *Régime incitatif à long terme (RILT)* : Le RILT récompense la création de valeur à long terme, favorise le maintien en poste des employés et cadre avec l'expérience des actionnaires. Les octrois aux termes du RILT sont exprimés en pourcentage du salaire de base et consistent en des droits à la valeur d'actions liés au rendement (DVALR), des droits à la valeur d'actions assujettis à des restrictions (DVAAR) et des options d'achat d'actions. Les DVALR sont entièrement à risque puisqu'ils sont liés directement au résultat moyen par action sur trois ans et conditionnels au maintien du taux de dividende. Les options d'achat d'actions ont été introduites en 2018 pour procurer une rémunération à long terme qui est en harmonie avec le rendement du cours de l'action aux membres de la haute direction admissibles (y compris les membres de la haute direction visés, à l'exception du chef des finances par intérim). De manière générale, les droits afférents aux DVALR et aux DVAAR sont acquis à la fin de la période. Les droits afférents aux options d'achat d'actions sont acquis proportionnellement au cours des trois premières années de leur durée de sept ans. Les membres de la haute direction sont tenus de conserver leurs actions conformément aux exigences relatives à la propriété d'actions. Les attributions aux termes du RILT sont susceptibles d'être récupérées dans certaines conditions.
- *Régimes de retraite* : Un régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD), conforme aux régimes offerts par les sociétés faisant partie des groupes de comparaison, a été mis en oeuvre pour les dirigeants et les employés non syndiqués nouvellement embauchés. Les dirigeants et les employés non syndiqués qui participaient au régime de retraite à prestations déterminées (RRPD) existant avant l'établissement du RRCD en 2016 continuent de participer au RRPD. Tous les membres de la haute direction visés dont il est question dans la présente circulaire participent au RRCD.

Faits saillants de 2018

L'année 2018 a été une année exigeante pour la Société par suite de la démission de l'ancien conseil d'administration et du départ de l'ancien président et chef de la direction, M. Mayo Schmidt. Malgré l'instabilité créée par cette transition, la Société a obtenu de vigoureux résultats financiers et d'exploitation en 2018 et a démontré un engagement organisationnel continu à réduire les coûts et à améliorer les processus. Le résultat par action de la Société a progressé pour s'établir à 1,31 \$, contre 1,11 \$ en 2017, ce qui est attribuable à des conditions météorologiques favorables et à une réduction des coûts. La Société a réalisé des gains de productivité de l'ordre de 135,5 millions de dollars. En outre, Hydro One a obtenu un taux de blessures à signaler de 1,11 par tranche de 200 000 heures travaillées en 2018, une amélioration de 35 % par rapport à 2015.

L'analyse de la rémunération présente de façon détaillée les résultats de la carte de pointage de l'entreprise et les réalisations propres aux membres de la haute direction visés dans leur profil de rémunération. En ce qui concerne la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés, entre 56 % et 81 % de la rémunération était à risque (selon le poste). Ces pourcentages cadrent avec notre philosophie en matière de rémunération au rendement qui a guidé notre programme de rémunération en 2018.

L'année 2018 a également été témoin de progrès importants au chapitre des priorités clés suivantes de la Société, tel que la direction et l'ancien conseil d'administration les avait relevées :

Gestion des talents – La gestion des talents est demeurée une priorité aussi bien pour l'ancien comité que le comité actuel, qui se sont concentrés sur la planification de la relève et l'accélération du développement des employés ayant un fort potentiel. Grâce à nos processus robustes de planification de la relève et de gestion des talents, nous avons pu nous concentrer sur le perfectionnement des talents de nos cadres à l'appui de notre stratégie commerciale à long terme et de la relève de la direction. Au deuxième semestre de 2018 et au premier trimestre de 2019, le nouveau conseil a conclu des conventions de maintien en poste avec les membres de la haute direction visés et d'autres cadres supérieurs afin de procurer une stabilité à l'entreprise au cours de sa transition vers un nouveau président et chef de la direction et une équipe de haute direction renouvelée.

Engagement auprès des parties prenantes – La Société a continué de démontrer son solide engagement à comprendre les intérêts des investisseurs, des organismes de réglementation, des administrations publiques et des collectivités dans lesquels elle évolue ainsi qu'à maintenir et à améliorer les relations à long terme avec ces parties prenantes. En 2018, nous et l'ancien conseil avons accru notre engagement auprès des parties prenantes et obtenu des conseils indépendants supplémentaires au sujet des pratiques de rémunération des membres de la haute direction, y compris au sujet des dispositions en matière de changement de contrôle et de cessation d'emploi. L'ancien conseil d'administration a consulté un certain nombre de gros actionnaires au sujet des pratiques de rémunération de la Société et, par la suite, a revu les pratiques de rémunération de la Société alors en vigueur à la lumière des commentaires qu'il avait reçus et des résultats de l'examen indépendant. Ces travaux ont ouvert la voie à l'élaboration de notre nouveau cadre de rémunération dont il est question dans l'analyse de la rémunération. En outre, la Société a franchi des étapes importantes auprès des collectivités autochtones. Dans le cadre de notre engagement à l'égard des collectivités autochtones, nous avons accru le financement de notre programme d'investissement dans les collectivités d'environ 16,5 % pour 2019.

Diversité et inclusion – En 2018, après avoir passé en revue l'efficacité de la diversité et de l'inclusion à l'échelle de l'entreprise, Hydro One a rafraîchi sa stratégie en matière de diversité et d'inclusion, créé un modèle de diversité et d'inclusion et mis au point un plan pluriannuel qu'elle a commencé à mettre en œuvre en 2018. Dans ce domaine, nos travaux se sont concentrés sur quatre priorités clés : i) *gouvernance* : mise au point de structures et de processus à l'appui de la diversité et de l'inclusion, ii) *formation et perfectionnement* : mise au point de modules de formation sur la sécurité psychologique, la lutte contre le harcèlement et le respect en milieu de travail, iii) *planification des talents* : recrutement de femmes à des postes de haute direction et iv) *intégration culturelle* : intégration de la diversité et de l'inclusion dans notre culture d'entreprise tout en s'assurant que nos valeurs de base sont respectées.

Nouveau cadre de réglementation pour 2019

Conformément à la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et la directive publiée par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario, le 28 février 2019, Hydro One a proposé un nouveau cadre de rémunération (le *nouveau cadre de rémunération*) au Conseil de gestion du gouvernement, qui l'a approuvé le 7 mars 2019. Les principaux éléments du nouveau cadre de rémunération comprennent, entre autres, les suivants : une rémunération directe maximale totale (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) de 1,5 million de dollars pour le chef de la direction, une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne devant pas excéder 75 % de la rémunération directe maximale totale du chef de la direction, des régimes de retraite et des avantages sociaux ne devant pas excéder ceux des cadres qui ne font pas partie de la haute direction et un plafond sur la rémunération maximale totale annuelle d'au plus i) 120 000 \$ pour le président du conseil, ii) 85 000 \$ pour les présidents des comités du conseil et iii) 80 000 \$ pour les autres administrateurs.

L'approche renouvelée de Hydro One en matière de rémunération vise à atteindre les objectifs importants suivants :

1. *S'assurer que les intérêts de l'équipe de haute direction de Hydro One et ceux de ses parties prenantes sont harmonisés de manière à créer de la valeur pour tous, y compris les citoyens de l'Ontario :*
 - Hydro One suit une approche équilibrée en matière de rémunération, privilégiant des mesures liées à la sécurité, à la fiabilité et à la satisfaction de la clientèle, qui tiennent compte du contexte général dans lequel notre entreprise évolue;
2. *Procurer un lien direct entre la rémunération et le rendement afin de favoriser la responsabilisation et une culture orientée vers le rendement qui cadre avec la stratégie commerciale de Hydro One :*
 - Les plans de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One comportent des cibles de rendement exigeantes et mesurables : amélioration du service à la clientèle, réduction des coûts, renforcement de la fiabilité et de l'infrastructure du réseau et obtention de résultats financiers vigoureux.

Nous comprenons que la rémunération des membres de la haute direction revêt de l'importance pour nos actionnaires. Le comité et le conseil d'administration prennent au sérieux leur responsabilité pour que notre approche en matière de rémunération des membres de la haute direction soit équitable, soutienne notre stratégie et cadre avec les intérêts de nos actionnaires.

Nous vous encourageons à prendre le temps de lire l'analyse détaillée de la rémunération qui suit et nous vous remercions de votre soutien et de votre confiance continus. Nous serons heureux de prendre connaissance de vos commentaires ou de vos questions et nous vous invitons à les transmettre par courriel à l'attention de la secrétaire générale, à l'adresse CorporateSecretary@HydroOne.com.

Cordialement,



Melissa Sonberg
Présidente du comité des ressources humaines



II – Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération (*l'analyse de la rémunération*) fournit des renseignements au sujet de la philosophie de rémunération de 2018 de la Société ainsi que de ses pratiques, ses politiques et ses programmes de rémunération au cours de cette année-là. Elle porte sur Hydro One et ses filiales, y compris Hydro One Inc. Sauf si le contexte exige une autre interprétation, dans la présente analyse les termes « Société » et « Hydro One » désignent Hydro One et ses filiales et le terme « membres de la haute direction » désigne les employés de la Société qui occupent un poste de vice-président ou d'un échelon supérieur, y compris les membres de la haute direction visés (se reporter à la rubrique « Membres de la haute direction visés » à la page 66).

En plus du remplacement ordonné des anciens administrateurs dont il est question à la page 8 de la présente circulaire, conformément à la lettre d'entente du 11 juillet, Hydro One a également convenu de consulter la Province à l'égard des questions liées à la rémunération future des membres de la haute direction. En outre, dans la lettre d'entente du 11 juillet, la Province a accepté que les conditions de travail des membres de l'équipe de haute direction de Hydro One, à l'exception de M. Schmidt, prévues dans leur contrat de travail respectif, le régime incitatif à long terme et toutes les conventions régissant les octrois connexes conclues aux termes de celui-ci, ainsi que les autres plans et politiques de rémunération de Hydro One demeurent en vigueur après le 11 juillet 2018. La Province a également accepté que les membres de la haute direction en question continuent d'avoir le droit de recevoir la rémunération, les avantages, les octrois et les autres éléments de rémunération (dont les droits ont été acquis ou non) qui ont été octroyés, gagnés ou attribués avant la date de cessation d'emploi des membres de la haute direction en question auprès de Hydro One et qu'elle ne prendrait aucune mesure qui exigerait l'abandon, le retour ou la récupération de ces éléments de rémunération (sauf conformément aux politiques de Hydro One). Ces ententes ne portaient pas sur les indemnités de départ auxquelles les membres de la haute direction avaient droit, aux termes d'un contrat ou autrement.

Le 15 août 2018, la Province a adopté la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*. En vertu de cette loi, le nouveau conseil d'administration devait établir un nouveau cadre de rémunération pour les administrateurs, le chef de la direction et les autres membres de la haute direction en consultation avec la Province et les cinq autres plus gros actionnaires de Hydro One au plus tard le 15 février 2019. Le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction et ses modifications ne devaient pas entrer en vigueur tant que le Conseil de gestion du gouvernement ne les avait pas approuvés. Le cadre de rémunération proposé de la Société n'a pas été approuvé et, le 21 février 2019, conformément aux pouvoirs que lui confère la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, le Conseil de gestion du gouvernement a émis une directive à l'endroit de Hydro One au sujet de la rémunération des membres de la haute direction (la *directive*). La directive énonce certaines exigences en matière de rémunération applicables au chef de la direction, aux autres membres de la haute direction et aux administrateurs de Hydro One que Hydro One doit suivre dans le cadre de l'élaboration du cadre de rémunération de ses administrateurs et de ses membres de la haute direction. Le 28 février 2019, Hydro One a soumis un nouveau cadre de rémunération (le *nouveau cadre de rémunération*) conformément à la directive au Conseil de gestion du gouvernement, qui a été approuvé le 7 mars 2019. Les principaux éléments du nouveau cadre de rémunération comprennent, entre autres, ce qui suit : une rémunération directe totale maximale (salaire de base, rémunération incitative à court terme et rémunération incitative à long terme) de 1 500 000 \$ pour le chef de la direction, une rémunération directe totale maximale pour les autres membres de la haute direction ne pouvant dépasser 75 % de la rémunération directe totale maximale du chef de la direction, les régimes de retraite et les avantages auxquels ils ont droit ne devant pas excéder ceux offerts aux cadres qui ne font pas partie de la haute direction, et un plafond sur la rémunération annuelle des administrateurs (soit 120 000 \$ pour le président du conseil, 85 000 \$ pour les présidents des comités et 80 000 \$ pour les autres administrateurs). On trouvera des renseignements additionnels sur le nouveau cadre de rémunération sur le site Web de Hydro One et dans la circulaire de sollicitation de procurations de 2020 de Hydro One.

Afin de procurer une stabilité à la Société et lui donner suffisamment de temps pour recruter un nouveau président et chef de la direction et soutenir la transition vers une équipe de haute direction renouvelée, la Société a conclu des conventions de maintien en poste avec les membres de la haute direction visés et d'autres cadres supérieurs au quatrième trimestre de 2018 et au premier trimestre de 2019 (les *conventions de maintien en poste*). Les conventions de maintien en poste sont conçues pour assurer l'emploi continu de ces cadres pour des périodes allant du 28 février 2019 au 1^{er} septembre 2019, selon le cadre. Les conventions de maintien en poste prévoient de manière générale, entre autres, que tant que l'employé ne démissionne pas avant une date déterminée (soit la date de maintien en poste), certaines modalités clés (sauf les modalités relatives à la cessation d'emploi) des contrats de travail et de rémunération de l'employé seront respectées, y compris l'acquisition des droits afférents à ses attributions à base d'actions en cours et une quote-part de ses rémunérations incitatives à court et à long terme relatives à ses heures travaillées au cours de l'exercice 2019. On trouvera des détails complémentaires sur les conventions de maintien en poste à la rubrique « G. Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle » ci-après.

A. Philosophie et pratiques de rémunération

i. Philosophie et principes directeurs concernant la rémunération

La présente circulaire porte principalement sur le sommaire de la rémunération des membres de la haute direction visés pour l'exercice clos en 2018 et sur la philosophie, les pratiques et les politiques en matière de rémunération des membres de la haute direction qui s'appliquaient au cours de l'exercice 2018.

Philosophie en matière de rémunération des membres de la haute direction en 2018

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One visait à offrir une possibilité de rémunération totale concurrentielle sur le marché et à attirer, à maintenir en poste, à motiver et à récompenser des membres de la haute direction très compétents qui possèdent le talent et les aptitudes nécessaires pour mettre à exécution la stratégie de Hydro One, développer ses activités et accroître la valeur pour les actionnaires. Cette philosophie en matière de rémunération appuyait notre attachement à devenir une entreprise plus concurrentielle et plus axée sur les activités commerciales qui assume une plus grande responsabilité à l'égard de ses résultats et établit des liens plus étroits entre les programmes de rémunération, le rendement des employés, la productivité et l'efficacité. En 2018, nos décisions concernant la rémunération s'appuyaient sur les principes suivants établis par l'ancien conseil d'administration, dont rendent compte les formules de rémunération de nos membres de la haute direction visés.

Principe	Objectif
Axé sur le rendement	Verser une rémunération fondée sur le rendement et faire concorder les objectifs de rendement avec la stratégie et les valeurs fondamentales sur un horizon à court et à long terme en vue de renforcer nos objectifs commerciaux stratégiques et une culture axée sur le rendement.
Vision à long terme	Récompenser la croissance durable à l'appui de la création de valeur à long terme pour les actionnaires et les clients.
Rémunération concurrentielle sur le marché	Intéresser et maintenir en poste des employés à rendement élevé au moyen d'une rémunération devant correspondre, ou presque, à la médiane du marché, mais pouvant être supérieure ou inférieure à la médiane selon le rendement.
Responsabilisation individuelle	Favoriser une culture d'engagement et de responsabilisation individuelles.
Approche équilibrée à l'égard des risques	Soutenir un niveau approprié de prise de risques qui tient compte des objectifs de la Société à court et à long terme.
Responsabilité partagée	Obliger les employés à partager la responsabilité à l'égard des risques et des responsabilités en matière de rémunération.
Rémunération simple et intégrée	Offrir des programmes qui sont simples à comprendre et à gérer et qui transmettent la valeur intégrée des récompenses pécuniaires et non pécuniaires.

Ajustements apportés à la philosophie pour 2019

Suivant l'adoption de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et du nouveau cadre de rémunération, le cadre de rémunération des membres de la haute direction de la Société pour 2019 (en vigueur depuis le 7 mars 2019) appuiera notre attachement à la promotion de l'efficacité, à l'amélioration du service à la clientèle et à l'atteinte d'un excellent rendement financier au bénéfice des contribuables, des actionnaires et des autres parties prenantes.

ii. Les pratiques de rémunération de 2018 en un coup d'œil

Le tableau qui suit donne un aperçu des pratiques de rémunération des membres de la haute direction que nous avons mises en place pour stimuler le rendement et créer de la valeur pour les actionnaires.

✓	CE QUE HYDRO ONE FAIT	✗	CE QUE HYDRO ONE NE FAIT PAS
✓	Rémunération au rendement – Une telle rémunération tient compte à la fois du rendement de l'entreprise et du rendement individuel et fait appel à plusieurs mesures de rendement permettant d'éviter d'accorder un poids indu à une mesure particulière (se reporter aux pages 57 et 70)	✗	Interdiction de couverture – Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés de couvrir les actions ordinaires, les DVALR ou les DVAAR qu'ils détiennent, puisque cela compromettrait l'harmonie de leurs intérêts et ceux des actionnaires (se reporter à la page 62)
✓	Rémunération en harmonie avec les rendements obtenus par les actionnaires – Une part de la rémunération totale est reçue sous forme d'octrois de titres de capitaux propres, principalement sous forme de droits à la valeur d'actions liés au rendement (DVALR), de droits à la valeur d'actions assujettis à des restrictions (DVAAR) et d'options d'achat d'actions (se reporter à la page 72)	✗	Aucun prêt n'est accordé aux membres de la haute direction
		✗	Aucun rechargement d'options ni aucun plafond imposé au régime d'options à réserve perpétuelle
		✗	Aucune révision du prix des options d'achat d'actions
✓	Rémunération à risque – 56 % à 81 % de la rémunération directe totale cible de 2018 des membres de la haute direction visés était une rémunération à risque, c.-à-d. variable, conditionnelle et non garantie (se reporter aux pages 79 à 91)		
✓	Propriété d'actions – Tous les membres de notre haute direction doivent détenir un nombre considérable d'actions de Hydro One (se reporter à la page 62)		
✓	Acquisition des droits en fonction du rendement – Les DVALR sont acquis à la fin d'une période de trois ans en fonction des résultats obtenus par rapport aux mesures de rendement de l'entreprise (se reporter aux pages 71 à 73)		
✓	Analyse comparative – La rémunération des membres de la haute direction est comparée à celle que versent les sociétés faisant partie d'un groupe de comparaison approprié en termes de taille et de secteur d'activité, et la rémunération cible correspond, ou presque, à la médiane du marché (se reporter aux pages 67 et 68)		
✓	Paiements plafonnés – Les paiements au titre du régime incitatif à court terme (« RICT ») sont plafonnés à un maximum de 200 % de la cible. Les multiplicateurs de rendement des DVALR sont aussi plafonnés à 200 % de la cible (se reporter aux pages 70 à 73)		
✓	Récupération – Une politique de récupération s'applique à tous les membres de la haute direction relativement à leur rémunération incitative – revue en 2018 pour en vérifier la conformité aux pratiques exemplaires (se reporter à la page 61)		
✓	Pouvoir discrétionnaire du conseil – Le conseil a le pouvoir, s'il juge le nécessaire, de tenir compte de circonstances exceptionnelles qui ne sont pas prévues par les mesures de rendement		
✓	Délais – Les régimes incitatifs couvrent une série de périodes en vue d'équilibrer les objectifs à court terme et les mesures de rendement à long terme (se reporter aux pages 70 à 73)		
✓	Conseils indépendants – Le comité des ressources humaines obtient des conseils en matière de rémunération auprès d'un conseiller indépendant (se reporter aux pages 59 à 61)		

✓	CE QUE HYDRO ONE FAIT	x	CE QUE HYDRO ONE NE FAIT PAS
✓	Limites quant au nombre d'actions pouvant être émises aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (se reporter aux pages 100 et 105)		
✓	Les avantages indirects des membres de la haute direction constituent une part négligeable de leur rémunération totale (se reporter à la page 90)		

B. Gouvernance de la rémunération

i. Cadre de gouvernance

L'équipe de direction de Hydro One, le comité des ressources humaines et nos conseillers en rémunération jouent tous un rôle essentiel dans l'établissement de la rémunération des membres du conseil d'administration et des membres de la haute direction de la Société et dans la gestion des risques liés à la rémunération pour le compte du conseil.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de l'intéressement et du maintien en poste des membres clés de la direction principale (se reporter à la rubrique « Gouvernance – Rapports des comités – Comité des ressources humaines »). Les anciens administrateurs qui composaient le comité des ressources humaines étaient chargés d'examiner et de recommander le programme de rémunération des membres de la haute direction de 2018.

À l'heure actuelle, les membres du comité des ressources humaines sont les suivants :

- M^{me} Melissa Sonberg, présidente
- M. Blair Cowper-Smith
- M. Timothy E. Hodgson
- M^{me} Jessica McDonald
- M. Russel Robertson

Tous les membres de notre comité des ressources humaines ont acquis l'expérience pertinente suivante dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération pour avoir été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise et/ou avoir déjà siégé au comité de rémunération d'une société cotée en bourse ou autrement :

- expérience dans le domaine des ressources humaines [expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération (surtout la rémunération de membres de la haute direction)];
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance des contrôles de risques internes des évaluations des risques et de la présentation des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction, et expérience dans le domaine);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veuillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité des ressources humaines qui figurent aux pages 13 et suivantes de la circulaire et la présentation de leurs autres compétences et expériences inestimables qui sont décrits à la page 41 de la circulaire.

Conseillers en rémunération

À l'assemblée générale annuelle de la Société qui a eu lieu le 15 mai 2018, l'ancien président du conseil d'administration a informé les actionnaires de la décision de la Société de solliciter davantage l'engagement des actionnaires et d'obtenir d'autres conseils indépendants sur ses pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction, notamment les dispositions en matière de changement de

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

contrôle et d'indemnité de départ. L'ancien conseil d'administration a passé en revue les pratiques d'alors de la Société en matière de rémunération à la lumière des commentaires qu'il a obtenus dans le principal objectif de répondre aux intérêts des actionnaires. En mai 2018, les services de Hexarem Inc. ont été retenus pour que celle-ci procède à l'analyse de nos procédés et programmes en matière de rémunération et se prononce sur de possibles ajustements. Les résultats de l'analyse ont été remis aussi bien à l'ancien conseil d'administration qu'au comité des ressources humaines actuel et ont été pris en considération dans le cadre de l'élaboration du nouveau cadre de rémunération qui doit servir à établir la rémunération des membres de la haute direction à l'avenir.

Avant la nomination des membres de l'actuel conseil d'administration, Hugessen Consulting Inc. était le consultant indépendant en matière de rémunération du comité des ressources humaines.

En octobre 2018, Mercer (Canada) limitée a été retenue par le comité des ressources humaines actuel comme consultant indépendant chargé de l'aider à élaborer le nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction et de fournir des données et des conseils qui aideront le comité à remplir son mandat. Toutes les décisions et les mesures prises par le comité des ressources humaines et le conseil l'ont été en fonction de nombreux facteurs et de nombreuses considérations qui peuvent refléter, mais qui ne reflètent pas nécessairement, l'information ou les conseils fournis par le conseiller.

Voici le total des honoraires versés aux conseillers en rémunération (arrondis et taxes incluses) en 2018 et en 2017 pour des services liés à la rémunération des membres de la haute direction qui ont été fournis au comité :

<i>Conseiller en rémunération</i>	<i>Exercice</i>	<i>Honoraires liés à l'étude de la rémunération des membres de la haute direction³⁾</i>
Mercer (Canada) limitée ¹⁾	2018	376 050 \$
	2017	0 \$
Hugessen Consulting Inc. ²⁾	2018	122 842 \$
	2017	188 174 \$
Hexarem Inc.	2018	95 617 \$
	2017	0 \$
Total des honoraires	2018	594 509 \$
	2017	188 174 \$

Notes :

- ¹⁾ Les services de Mercer (Canada) limitée avaient également été retenus par le président du comité de gouvernance pour qu'elle procède à une analyse comparative de la rémunération des administrateurs de Hydro One qui ne sont pas membres de la haute direction. Les honoraires liés à ce mandat sont inclus dans ce chiffre.
- ²⁾ Les services de Hugessen Consulting Inc. avaient également été retenus par l'ancien président du comité de gouvernance pour qu'elle procède à une analyse comparative de la rémunération des administrateurs de Hydro One qui ne sont pas membres de la haute direction. Les honoraires liés à ce mandat sont inclus dans ce chiffre.
- ³⁾ La direction n'a pas retenu les services de Hugessen Consulting Inc. et de Hexarem Inc. pour qu'elle fournisse des services à la Société. En 2017 et au début de 2018, et dans la même voie que les années antérieures, Mercer (Canada) limitée a présenté certaines analyses comparatives de la rémunération sur le marché aux fins de la présentation de notre requête en révision de tarifs de distribution auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario. Le total des honoraires pour ce mandat s'est élevé à 353 754 \$ (soit 220 676 \$ en 2017 et 133 078 \$ en 2018). Les différents conseillers n'ont pas exigé d'autres honoraires que ceux qui concernent les questions liées à la rémunération des membres de la haute direction en 2017 ou en 2018 pour des mandats conférés par le comité ou le conseil.

D'autres détails sur les mandats accomplis par chaque conseiller en rémunération sont présentés ci-après.

Mercer (Canada) limitée

Depuis 2018, le comité des ressources humaines retient les services de Mercer (Canada) limitée (« Mercer ») à titre de conseillers en rémunération indépendants de la direction. Mercer est une société de services-conseils indépendante qui fournit des conseils aux conseils d'administration et aux comités de rémunération sur la rémunération des membres de la haute direction. En 2018, les services de Mercer ont été retenus pour qu'elle fournisse des conseils sur l'élaboration d'un nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction, y compris une analyse de la philosophie globale en matière de rémunération, l'élaboration d'un nouveau groupe de comparaison pour les membres de la haute direction et un examen des programmes de rémunération et des pratiques connexes.

Hugessen Consulting Inc.

De 2015 à août 2018, l'ancien comité des ressources humaines a retenu les services de Hugessen Consulting Inc. (« Hugessen ») à titre de conseillers en rémunération indépendants de la direction. En 2017 et en 2018, les services de Hugessen ont été retenus pour qu'elle fournisse des conseils sur le caractère concurrentiel et l'efficacité des programmes de rémunération de Hydro One, notamment sur la structure du régime incitatif à long terme dans son ensemble, et pour qu'elle tienne à jour le comité des ressources humaines sur les meilleures pratiques de rémunération et les tendances de gouvernance en pleine évolution au Canada et aux États-Unis. Hugessen a renoncé à ses fonctions de conseillers en rémunération le 13 août 2018.

Hexarem Inc.

En 2017, l'ancien conseil d'administration a retenu les services de Hexarem pour qu'elle effectue une analyse indépendante et fasse des recommandations concernant le caractère approprié du processus d'élaboration de la structure de la rémunération des membres de la haute direction et des pratiques connexes. L'ancien conseil d'administration a examiné le rapport et l'a remis au comité des ressources humaines du nouveau conseil d'administration.

L'information qui suit présente en détail le programme de rémunération qui était en vigueur en 2018 et qui avait été approuvé par l'ancien conseil d'administration.

ii. Gestion des risques liés à la rémunération en 2018

Le programme de rémunération de Hydro One est structuré de manière à créer un équilibre approprié entre les risques et les récompenses conformément au profil de risque de la Société et à faire en sorte que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise excessive de risques par les membres de la haute direction. Les pratiques de réduction des risques comprennent les suivantes :

Éléments de rémunération multiples	La composante variable du programme de rémunération de Hydro One (qui comprend à la fois une rémunération incitative à court terme et une rémunération incitative à long terme) représente un pourcentage suffisant de rémunération « à risque » dans le but d'encourager les membres de la haute direction et d'autres employés de la Société à se concentrer sur les résultats à court et à long terme et sur les critères de rendement. Tous les éléments de la rémunération permettent, conjointement, d'assurer un équilibre entre les composantes fixe et variable, les rémunérations incitatives à court et à long terme, les rémunérations versées en espèces ou fondées sur des titres de capitaux propres, et les attributions fondées sur le rendement ou sur l'écoulement du temps.
Paiements plafonnés	La rémunération qu'un membre de la haute direction peut recevoir aux termes du régime incitatif à court terme est plafonnée à 200 % de la rémunération cible. Les droits à la valeur d'actions liés au rendement (DVALR) sont aussi plafonnés à 200 % de la rémunération cible.
Structure efficace des éléments de la rémunération incitative à long terme	Les droits rattachés à la rémunération incitative à long terme (actuellement, les DVALR, les droits à la valeur d'actions assujettis à des restrictions (« DVAAR ») et les options d'achat d'actions) sont acquis sur une période déterminée, les droits rattachés aux DVALR et aux DVAAR étant acquis à la fin de cette période (compte tenu du rendement sur trois ans pour les DVALR) et les droits rattachés aux options d'achat d'actions étant acquis à parts égales au cours des trois premières années de la durée de sept ans. La combinaison d'incitatifs à long terme dont les droits sont acquis en fonction de l'écoulement du temps ou du rendement et de mesures de rendement variées procure un équilibre dans la recherche de rendement, tout en évitant la prise excessive de risques, et permet d'harmoniser les intérêts des membres de la direction et les intérêts à long terme des actionnaires.
Récupération	Les membres de la haute direction peuvent être appelés à renoncer à leurs attributions incitatives en cours et à rembourser la rémunération incitative qui leur a déjà été versée en cas, notamment, de faute, d'inexactitude

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

importante dans les résultats financiers de Hydro One, d'erreur dans une mesure financière ou une mesure d'exploitation utilisée pour établir le montant de la rémunération incitative, ou si les lois, les règles des bourses ou d'autres exigences réglementaires applicables les y obligent. Cette mesure s'applique aux primes en espèces, à la valeur des options, aux DVALR, aux DVAAR et à d'autres éléments de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres qui leur ont été attribués, que ceux-ci soient acquis ou non, y compris ceux qui ont déjà été payés ou réglés.

Exigences relatives à la propriété d'actions

Pour harmoniser davantage les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux des actionnaires de Hydro One, la Société a mis en place des lignes directrices en matière de propriété d'actions qui sont établies en fonction du niveau du poste. Aux termes de ces lignes directrices, les membres de la haute direction de la Société sont assujettis à des exigences relatives à la propriété d'actions qu'ils peuvent remplir au moyen de la propriété directe ou véritable d'actions ordinaires de la Société, de droits différés à la valeur d'actions de la direction (DDVA de la direction) et/ou de DVAAR dont les droits sont acquis en fonction de l'écoulement du temps, octroyés aux termes du régime incitatif à long terme. Les personnes ont cinq ans à compter a) de la date de clôture du premier appel public à l'épargne portant sur les actions de Hydro One réalisé en novembre 2015 ou, si cette date est postérieure, b) de la date à laquelle elles sont devenues assujetties pour la première fois aux exigences relatives à la propriété d'actions. Les employés assujettis à ces exigences et qui sont promus ou nommés à un poste dont les exigences relatives à la propriété d'actions sont plus élevées ont trois ans à compter de la date de leur promotion ou de leur nomination pour remplir les exigences minimales plus élevées. Les membres de la haute direction doivent maintenir une telle propriété durant 24 mois (dans le cas du président et chef de la direction, sauf le président et chef de la direction par intérim) ou 12 mois (dans le cas des autres membres de la haute direction) suivant la date du départ à la retraite. Cette exigence a été levée dans le cas de Mayo Schmidt, ancien président et chef de la direction, au moment de son départ de la Société le 11 juillet 2018 et a été levée de façon anticipée dans le cas des membres de la haute direction qui sont partie aux conventions de maintien en poste.

Les membres de la haute direction qui occupent des postes par intérim sont assujettis à des exigences relatives à la propriété d'actions qui s'arriment à leurs postes de base plutôt qu'avec leurs fonctions par intérim.

Les exigences relatives à la propriété d'actions établies en fonction d'un multiple du salaire de base annuel sont exposées ci-après :

Poste	
Président et chef de la direction	5x
Employés qui relèvent directement du président et chef de la direction – vice-présidents directeurs ou leur équivalent	3x
Employés qui relèvent directement du président et chef de la direction – premiers vice-présidents ou leur équivalent	2x
Autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou leur équivalent et vice-présidents ou leur équivalent	1x

Interdiction de couverture

Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés d'acheter des instruments financiers qui sont destinés à couvrir, à neutraliser ou à autrement réduire ou limiter leur risque économique, y compris une baisse de la valeur marchande des titres de capitaux propres de la Société accordés à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par ces personnes ou de compromettre d'une autre manière l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Les opérations interdites comprennent les stratégies de couverture, les opérations visant la monétisation de titres de capitaux propres, les opérations ayant recours à des ventes à découvert, à des options de vente, à des options d'achat, à des contrats de change, à des dérivés et à d'autres types d'instruments financiers (dont des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur titres de capitaux propres, des tunnels et des fonds négociés en bourse), ainsi que le nantissement ou l'octroi de quelque autre sûreté que ce soit à l'égard des titres de capitaux propres de la Société à titre de garantie d'un prêt lorsque le recours est limité au titre donné en garantie.

Interdiction d'opérations	Il est interdit aux membres de la haute direction d'effectuer des opérations sur les titres de Hydro One pendant notre période d'interdiction des opérations et à tout autre moment où ils ont en leur possession de l'information importante encore inconnue du public.
Pouvoir discrétionnaire	Le comité des ressources humaines et/ou le conseil jouissent d'un pouvoir discrétionnaire lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de rémunération pour répondre à des situations exceptionnelles qui ne sont pas prévues par le régime de rémunération ou les mesures de rendement.

iii. Vote consultatif sur la rémunération

Hydro One vise à rémunérer les membres de sa haute direction d'une manière qui soit juste, concurrentielle et liée au rendement. Elle s'efforce de communiquer de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction qui remplit les exigences juridiques, qui cadre avec les pratiques exemplaires et qui est complète, claire et compréhensible. Elle le fait dans le but d'aider les actionnaires à se former un jugement éclairé au sujet des pratiques de rémunération à Hydro One.

Le conseil estime qu'il est important que les actionnaires aient la possibilité de communiquer à la Société leur point de vue sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. Ainsi, le conseil, dans le cadre de ses lignes directrices en matière de gouvernance, a adopté une politique prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur l'approche en matière de rémunération des membres de la haute direction, comme il est indiqué dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction (*le vote consultatif sur la rémunération*), à chaque assemblée annuelle. Le vote consultatif sur la rémunération vise à tâter le pouls des actionnaires et à obtenir leurs commentaires sur la rémunération des membres de la haute direction pour l'exercice qui se termine tout juste avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la surveillance des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société et ils ne sont pas dégagés de cette responsabilité par un vote consultatif positif de la part des actionnaires.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui a eu lieu le 15 mai 2018, l'approche globale de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction a obtenu 181 077 913 voix favorables (soit environ 91,86 % du vote). Malgré la forte démonstration de soutien de nos actionnaires en faveur de nos pratiques de rémunération des membres de la haute direction, la Province, plus gros actionnaire de la Société, s'est abstenue de voter sur la motion portant sur le vote consultatif sur la rémunération. Lors de cette assemblée annuelle, l'ancien président du conseil a avisé les actionnaires de la décision de la Société de solliciter davantage l'engagement des actionnaires et d'obtenir d'autres conseils indépendants auprès de Hexarem Inc. sur ses pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction, y compris les dispositions en matière de changement de contrôle et d'indemnité de départ. Les anciens administrateurs se sont entretenus avec plusieurs gros actionnaires concernant les pratiques de rémunération de la Société et ont ensuite révisé les pratiques de la Société en matière de rémunération qui étaient alors en vigueur à la lumière des commentaires qu'ils ont obtenus et des conclusions de l'analyse indépendante de la rémunération.

Selon la convention de gouvernance conclue entre Hydro One et la Province, le conseil peut renoncer à l'exigence de vote consultatif sur la rémunération et s'est prévalu de ce droit pour la présente assemblée annuelle. Le conseil a pris cette mesure puisqu'il jugeait que, compte tenu des changements importants qui ont été apportés en 2019 au cadre de rémunération des membres de la haute direction qui existait en 2018, un vote consultatif sur la rémunération concernant 2018 ne serait pas pertinent. Parmi ces changements figure la directive du Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario en vertu de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* émise le 21 février 2019 qui prévoit certaines exigences liées à la rémunération à l'avenir pour le chef de la direction, d'autres membres de la haute direction et les membres du conseil d'administration de la Société et de ses filiales, y compris des plafonds de rémunération déterminés. La directive modifiera de façon fondamentale la structure du programme de rémunération de 2018 à l'avenir.

Le conseil a l'intention de continuer à solliciter les actionnaires, y compris la Province, sur son approche en matière de rémunération des membres de la haute direction et examinera s'il est pertinent de tenir un vote consultatif sur la rémunération à sa prochaine assemblée annuelle en 2020, ce qui donnerait aux actionnaires l'occasion de se prononcer sur la nouvelle structure de rémunération à l'avenir.

C. Approche en matière de rémunération des membres de la haute direction pour 2018

i. Processus de prise de décisions en matière de rémunération

Le processus décisionnel en matière de rémunération de Hydro One nécessite la participation de la direction, du comité des ressources humaines, de conseillers externes et, pour ce qui est de l'approbation définitive, du conseil. Le texte qui suit présente un aperçu général du processus que la Société a suivi par le passé pour établir la rémunération.

- La direction recommande la structure du programme.
- Le comité des ressources humaines examine et recommande le programme et les mesures de rendement au conseil pour examen et approbation pour s'assurer que la rémunération soit établie d'un commun accord à l'échelle de l'entité.
- Le comité des ressources humaines approuve la rémunération à verser aux employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement du président et chef de la direction.
- Le conseil approuve la rémunération à verser au président et chef de la direction sur recommandation du comité des ressources humaines.

Afin de promouvoir une analyse serrée et le débat des recommandations et de s'assurer que les incidences sur les différentes parties prenantes sont comprises, les recommandations de la direction sont débattues lors d'une première réunion du conseil et sont ensuite présentées aux fins d'approbation à une réunion ultérieure du conseil. En tenant les discussions et les approbations à des réunions distinctes, nous pouvons élaborer des solutions réfléchies qui tiennent compte des incidences sur nos différentes parties prenantes. Au besoin, une analyse supplémentaire ou des solutions de rechange peuvent être demandées par le conseil.

Malgré ce qui précède, après l'adoption de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* en août 2018, le comité des ressources humaines, pour le compte du nouveau conseil d'administration, a collaboré directement avec Mercer, son conseiller en rémunération indépendant, pour mettre sur pied un nouveau cadre de rémunération des membres de la haute direction. Bien que la direction ait appuyé le comité des ressources humaines et le conseil dans le cadre de ce mandat, elle n'a pas fait de recommandation concernant la nouvelle structure du programme de rémunération. En outre, le conseil a agi de façon proactive pour s'entretenir avec la Province et d'autres parties prenantes afin de s'assurer que nos programmes et processus de rémunération soient harmonisés avec les priorités des parties prenantes. Le conseil a élaboré un nouveau cadre de rémunération qui respecte les exigences énoncées dans la directive du 21 février 2019 émise par le Conseil de gestion du gouvernement de l'Ontario et qui a été approuvé par le Conseil de gestion du gouvernement le 7 mars 2019.

En 2019, le comité des ressources humaines supervisera la mise en œuvre du nouveau cadre de rémunération et surveillera le programme de rémunération pour s'assurer qu'il produise les résultats attendus et il pourrait lui apporter des ajustements au fil du temps pour s'assurer qu'il demeure conforme à la stratégie et aux objectifs à long terme de la Société, sous réserve des exigences de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* et de la directive émise en vertu de celle-ci.

1. Structure du programme de rémunération

La direction a toujours établi la structure du programme de rémunération de Hydro One. La direction présente la structure du programme de rémunération qu'elle recommande au comité des ressources humaines, qui examine et, au besoin, révisé les recommandations (avec son conseiller indépendant), puis le comité des ressources humaines soumet ses recommandations au conseil pour approbation.

En 2018, Hydro One disposait d'un programme de rémunération comportant une grande proportion de rémunération variable « à risque », notamment un régime incitatif à court terme fondé sur le rendement et un régime incitatif à long terme qui correspond au fait d'être une société cotée en bourse. En 2017, l'ancien comité des ressources humaines avait entrepris un examen détaillé du régime incitatif à long terme en tenant compte de la stratégie à long terme de la Société, et a approuvé l'inclusion d'options d'achat d'actions dans les attributions devant être octroyées aux termes du RILT en 2018 à certains membres de la haute direction.

Un complément d'information sur les régimes incitatifs à court terme et à long terme de la Société figure aux pages 70 à 73.

2. Choix des mesures de rendement et des cibles annuelles

La direction suggère des objectifs pour la Société et établit des mesures de rendement et les pondérations connexes pour les régimes incitatifs.

Le comité des ressources humaines passe en revue les mesures de rendement et les pondérations connexes proposées par la direction pour le régime incitatif à court terme et le régime incitatif à long terme, et il peut les accepter ou suggérer des modifications. Une fois que le comité des ressources humaines a effectué son examen, il recommande les mesures de rendement et les pondérations connexes au conseil pour approbation.

Au début de chaque exercice, le président et chef de la direction examine et établit les objectifs et les mesures de rendement individuels qui visent à appuyer la stratégie de la Société et qui serviront à évaluer le rendement individuel de chacun des employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement du président et chef de la direction aux fins du RICT.

Le comité des ressources humaines examine ensuite les objectifs et les mesures de rendement individuels annuels et les approuve après les avoir ajustés, au besoin.

De même, au début de l'exercice, le comité des ressources humaines examine les objectifs et les mesures de rendement individuels annuels du président et chef de la direction, il peut les modifier, puis il les recommande au conseil pour approbation.

3. Cibles établies pour la rémunération des membres de la haute direction

Avec l'aide de son conseiller indépendant, le comité des ressources humaines établit et recommande une rémunération cible et une rémunération variable pour le président et chef de la direction et pour les employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur et qui relèvent directement du président et chef de la direction, notamment les membres de la haute direction visés indiqués à la page 66, après examen des résultats de son analyse comparative (se reporter aux pages 67 et 68 pour des renseignements au sujet de l'analyse comparative et des groupes de comparaison aux fins de la rémunération). Le comité des ressources humaines recommande au conseil d'approuver la rémunération cible pour le président et chef de la direction.

Pour les autres membres de la haute direction, la direction établit et recommande une rémunération cible et une rémunération variable, après examen de la rémunération versée aux employés qui occupent des fonctions et s'acquittent de responsabilités similaires au sein des sociétés faisant partie du groupe de comparaison. Le groupe de comparaison utilisé aux fins de l'analyse comparative de la rémunération est revu chaque année par le comité des ressources humaines.

4. Évaluation du rendement de la Société

Au début du premier trimestre de chaque exercice, la direction évalue le rendement de la Société par rapport à des mesures de rendement de l'entreprise approuvées par le conseil et présente ses conclusions au comité des ressources humaines. Ensuite, la direction fait des recommandations à propos du rendement effectivement obtenu au comité des ressources humaines.

Le comité des ressources humaines passe en revue les recommandations de la direction, à la lumière des commentaires fournis par son conseiller indépendant, juge si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements qui se seraient produits pendant la période de référence qui ont une incidence sur l'objectif de rendement applicable et recommande au conseil, pour approbation, le degré auquel les mesures de rendement de l'entreprise applicables aux régimes incitatifs ont été atteintes.

Le conseil examine les recommandations du comité des ressources humaines et approuve les résultats relatifs au rendement de l'entreprise aux fins de rémunération.

5. Évaluation du rendement individuel

Aux fins de l'évaluation du rendement et de l'examen de la rémunération des employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement de lui, le président et chef de la direction fait ce qui suit :

- il évalue leur rendement par rapport à leurs objectifs annuels;
- il recommande au comité des ressources humaines le salaire, la rémunération incitative à court terme et la rémunération incitative à long terme qui doivent leur être attribués, compte tenu de leur rendement antérieur, de leurs attributions passées, de leur potentiel futur et de leur position sur le marché.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le comité des ressources humaines effectue une évaluation approfondie du rendement individuel du président et chef de la direction eu égard à sa capacité de diriger la Société vers ses objectifs d'entreprise et d'exécuter la stratégie à long terme de Hydro One, y compris :

- le rendement global de l'entreprise;
- la mise en œuvre des stratégies du président et chef de la direction visant à faire croître la valeur pour les actionnaires;
- la réalisation des objectifs annuels du président et chef de la direction.

6. Rémunération sous forme d'attributions

Le comité des ressources humaines examine, met au point et approuve la rémunération, notamment le salaire de base et les attributions incitatives, qui sera attribuée aux employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement du président et chef de la direction.

Le président et chef de la direction ne participe pas à l'établissement de sa propre rémunération. Le comité des ressources humaines examine l'autoévaluation du président et chef de la direction (et consulte son conseiller indépendant à cet égard) avant de se pencher sur sa rémunération.

Le conseiller indépendant du comité des ressources humaines, au besoin, peut fournir une analyse au comité des ressources humaines avant que celui-ci prenne sa décision au sujet de la rémunération du président et chef de la direction.

Après un tel examen, le comité des ressources humaines recommande la rémunération du président et chef de la direction au conseil pour approbation.

ii. Membres de la haute direction visés

Aux fins des informations à fournir sur la rémunération, la présente analyse de la rémunération présente des informations sur le président et chef de la direction par intérim (qui était également le chef des finances au cours d'une partie de 2018), le chef des finances par intérim, les trois autres membres de la haute direction qui sont les mieux rémunérés et qui ont fourni des services à la Société et à ses filiales en 2018, l'ancien président et chef de la direction et un particulier qui aurait été membre de la haute direction visé si ce n'est qu'il n'était pas membre de la haute direction de la Société à la fin de l'exercice (collectivement, les « membres de la haute direction visés »). Les membres de la haute direction visés pour 2018 sont les suivants :

Nom	Titre	Sommaire de l'information
Paul Dobson ¹⁾	Président et chef de la direction par intérim	Se reporter aux pages 79 à 81
Chris Lopez ²⁾	Chef des finances par interim	Se reporter aux pages 82 et 83
Gregory Kiraly	Chef de l'exploitation	Se reporter aux pages 84 et 85
Patrick Meneley	Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise	Se reporter aux pages 86 et 87
James Scarlett	Vice-président directeur et chef des affaires juridiques	Se reporter aux pages 88 et 89
Mayo Schmidt ³⁾	Ancien président et chef de la direction	Se reporter à la page 90
Ferio Pugliese ⁴⁾	Ancien vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales	Se reporter à la page 90

Notes :

¹⁾ M. Dobson a été nommé président et chef de la direction par intérim après le départ de M. Schmidt le 11 juillet 2018. Initialement, M. Dobson avait été nommé chef des finances de Hydro One le 1^{er} mars 2018. Il a conservé ses fonctions de chef des finances jusqu'à la nomination de M. Lopez à titre de chef des finances par intérim avec prise d'effet le 6 septembre 2018.

²⁾ M. Lopez a été nommé chef des finances par intérim avec prise d'effet le 6 septembre 2018. M. Lopez agissait auparavant en qualité de chef des finances du 19 mai 2017 jusqu'à ce que M. Dobson soit devenu chef des finances le 1^{er} mars 2018.

³⁾ M. Schmidt a pris sa retraite avec prise d'effet le 11 juillet 2018.

⁴⁾ M. Pugliese a remis sa démission avec prise d'effet le 10 juillet 2018.

iii. Approche de Hydro One en matière de rémunération pour 2018

La rubrique suivante porte sur la structure et les programmes de rémunération ainsi que sur les principaux éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés au cours de 2018.

1. Analyse comparative et positionnement de la rémunération des membres de la haute direction visés

Rémunération des membres de la haute direction visés pour 2018

La rémunération directe totale cible pour 2018 pour tous les membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, a été fixée par l'ancien conseil compte tenu d'un éventail de facteurs, notamment la philosophie de rémunération établie, soit une rémunération équivalente à la médiane de la rémunération versée par les sociétés faisant partie d'un groupe de comparaison approprié ou qui s'en rapproche, ainsi que la comparaison avec la rémunération des autres membres de la haute direction. La rémunération réelle tient compte du rendement de chaque personne ainsi que des compétences et de l'expérience suivant une analyse comparative découlant d'un processus de recherche exhaustif. Chaque poste nécessite un niveau élevé de compétences et une expérience démontrée auprès de sociétés ouvertes de grande envergure, soit comme membre de la haute direction, ou comme conseiller de telles sociétés. Les détails de la rémunération directe totale cible et de la rémunération réelle des membres de la haute direction visés pour 2018 sont présentés dans les profils de rémunération individuels aux pages 79 et suivantes.

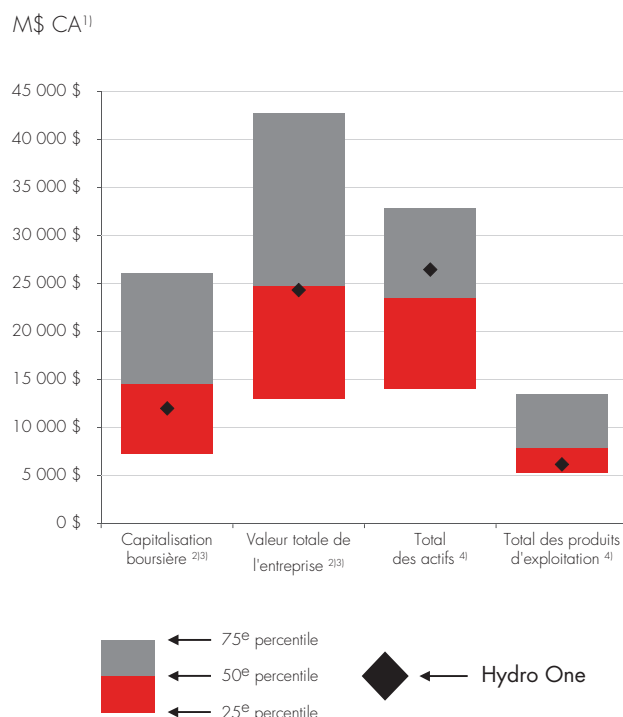
Pour établir la rémunération de 2018 des membres de la haute direction visés de Hydro One, la Société s'est servie d'un groupe de comparaison principal formé des 19 entités canadiennes suivantes qui exercent des activités dans le secteur de l'industrie lourde et ont une main-d'œuvre syndiquée nombreuse, une culture de rémunération liée au rendement et un grand nombre de postes d'ingénieurs et de technologues. Ce groupe de comparaison aux fins de la rémunération des membres de la haute direction tient compte du large éventail de sociétés avec lesquelles Hydro One rivalise pour attirer des employés talentueux et a été adopté initialement en 2016.

Groupe de comparaison principal aux fins de la rémunération

Entreprises de services publics	Autres sociétés à forte utilisation d'actifs
AltaGas Ltd.	Agrium Inc. (maintenant connue sous le nom de Nutrien Ltd.)
ATCO Ltd.	Air Canada
Emera Incorporated	Banque Nationale du Canada
Fortis Inc.	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
Inter Pipeline Ltd.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Keyera Corp.	Groupe CGI inc.
Pembina Pipeline Corporation	Groupe SNC-Lavalin inc.
TransAlta Corporation	La Société Canadian Tire Limitée
TransCanada Corporation	Rogers Communications Inc.
	Telus Corporation

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le groupe de comparaison décrit ci-dessus a été formé en fonction d'un éventail de critères qui tenaient compte de la taille, de l'échelle et de la complexité des entreprises de Hydro One, y compris les produits, les actifs, la capitalisation boursière et la valeur de l'entreprise. De manière générale, les sociétés ont été choisies en fonction d'une fourchette allant d'environ 1/3 à 3,0 fois le positionnement de Hydro One selon les critères présentés dans le diagramme qui suit au moment de la sélection. Hydro One est en bonne position par rapport à ces groupes de comparaison sur le plan de la taille sur l'ensemble des critères.



Notes :

- ¹⁾ Les renseignements fournis dans ce diagramme ont été établis par Willis Towers Watson au moyen de données provenant de Capital IQ de S&P.
- ²⁾ Au 31 décembre 2018, la « capitalisation boursière » correspond au résultat de la multiplication du nombre d'actions ordinaires en circulation par le cours de clôture, tandis que la « valeur totale de l'entreprise » correspond à la somme de la capitalisation boursière et de la dette nette.
- ³⁾ La capitalisation boursière de Hydro One s'élevait à environ 12 milliards de dollars et la valeur totale de son entreprise s'élevait à environ 25 milliards de dollars au 31 décembre 2018.
- ⁴⁾ Le total des actifs et le total des produits d'exploitation sont calculés au 31 décembre 2018 et pour la période de 12 mois close à cette date, respectivement.

2. Éléments de la rémunération pour 2018

La structure de rémunération de Hydro One comprend un salaire de base, une rémunération incitative à court terme annuelle, une rémunération incitative à long terme, une pension et des avantages sociaux.

Le tableau qui suit décrit les éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés.

Élément	Forme	Objectifs
Fixe	Salaire de base	- Intéresser et maintenir en poste des membres de la haute direction très compétents et expérimentés. - Procurer un revenu prévisible et stable.
	Régime de retraite	Fournir des mécanismes de retraite durables et concurrentiels sur le marché permettant d'intéresser et de maintenir en poste des employés talentueux.
	Avantages sociaux	Les membres de la haute direction visés participent aux programmes d'avantages sociaux et aux régimes d'avantages sociaux souples qui sont offerts à tous les employés.
Variable	Rémunération incitative à court terme	- Encourager et récompenser l'atteinte des objectifs annuels de rendement liés à l'entreprise et aux finances. - Harmoniser le rendement individuel et les récompenses avec les objectifs de l'entreprise.
	Rémunération incitative à long terme	- Motiver les membres de la haute direction et faire concorder leurs intérêts avec la stratégie à long terme et les intérêts des actionnaires. - Encourager le rendement à long terme soutenu. - Équilibrer l'attention accordée aux résultats à court et à long terme.
	Régime d'actionnariat des employés non syndiqués (RAE)	Encourager la propriété d'actions et faire concorder plus étroitement les intérêts des employés avec ceux des actionnaires.

Notes :

¹⁾ Le régime de retraite à prestations déterminées (RRPD) enregistré existant à l'intention des membres de la direction et des employés non syndiqués, qui a été établi initialement le 31 décembre 1999 par Hydro One Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a été fermé aux nouveaux employés non syndiqués le 30 septembre 2015. Les membres de la haute direction visés et les autres nouveaux employés non syndiqués embauchés le 1^{er} juillet 2015 ou après qui n'étaient pas admissibles au RRPD en date du 30 septembre 2015 participent au RRCD de Hydro One depuis le 1^{er} janvier 2016. Les employés non syndiqués en poste qui étaient admissibles au RRPD au 30 septembre 2015 continuent de participer au RRPD existant. Pour plus de détails sur le RRPD existant, voir la rubrique « Régime de retraite à prestations déterminées » à la page 95.

²⁾ En 2015, la Société a aussi introduit des régimes d'octroi d'actions à l'intention des employés syndiqués admissibles. Même si ces régimes ne s'adressent pas aux membres de la haute direction de Hydro One (y compris les membres de la haute direction visés), ils font concorder plus

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

étroitement les intérêts des employés syndiqués admissibles avec le succès de Hydro One. De plus, la Société a établi un régime d'actionnariat des employés représentés par la Society of United Professionals (la « SUP ») pour permettre à certains employés qui sont représentés par la SUP admissibles de faire l'acquisition d'actions ordinaires de la Société d'une façon pratique et périodique au moyen de déductions à la source. Les employés qui sont représentés par la SUP admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, la Société ajoutant un montant qui correspond à 25 % de cet investissement. La période d'acquisition des droits rattachés au régime d'actionnariat des employés qui sont représentés par la SUP est de deux ans. En outre, les employés qui sont représentés par la SUP admissibles peuvent participer à seulement l'un ou l'autre du régime d'octroi d'actions ou du régime d'actionnariat des employés qui sont représentés par la SUP, mais non aux deux.

Pour plus de détails sur ces régimes, voir la rubrique « Régime d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals » à la page 105.

3. Le régime incitatif à court terme de 2018

Le régime incitatif à court terme de Hydro One visait notamment :

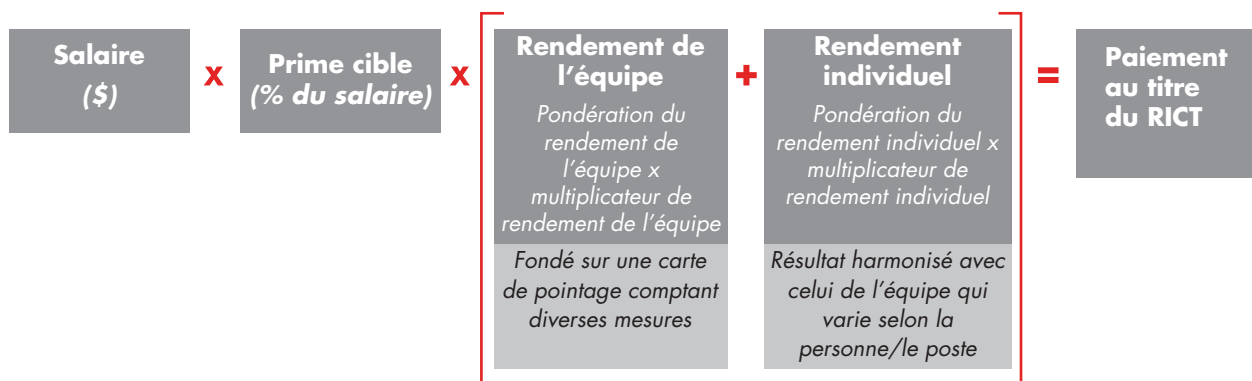
- à récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel;
- à concentrer les efforts des participants sur les facteurs de création de valeur.

Le régime incitatif à court terme de la Société est offert à tous les employés non syndiqués à plein temps, y compris les membres de la haute direction. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du régime incitatif à court terme.

Élément du régime incitatif à court terme	Incidence sur les attributions
Mode d'établissement des attributions	Le montant de l'attribution est établi en fonction de la rémunération incitative cible des membres de la haute direction, du rendement de l'entreprise et du rendement individuel de la personne concernée. Pour les membres de la haute direction visés, les attributions sont pondérées comme suit : 80 % pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et 20 % pour l'atteinte des objectifs individuels.
Rendement de l'entreprise	Le rendement de l'entreprise est fondé sur des mesures financières et non financières visant à stimuler le rendement de la Société, qui sont expliquées en détail dans la carte de pointage de l'entreprise. Mesures financières • Bénéfice net – pour accroître la valeur pour les actionnaires en augmentant le bénéfice • Économies de productivité – pour accroître la valeur pour les actionnaires en réduisant les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les coûts liés au capital Mesures non financières • Santé et sécurité – pour renforcer l'importance de préserver la sécurité de nos employés et de nos clients • Mesures liées à la clientèle – pour faire concorder les intérêts des employés avec ceux des clients • Réalisation du programme de travaux – pour faire concorder les objectifs des employés avec ceux des autorités de réglementation et des clients Pour plus de renseignements au sujet des mesures de rendement et des résultats liés à la carte de pointage de l'entreprise de la Société, veuillez vous reporter aux pages 74 et 75.
Rendement individuel	Le rendement individuel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement établis pour l'entreprise, les attributions étant différenciées pour les participants ayant donné un rendement supérieur. Voir les profils de rémunération des membres de la haute direction visés aux pages 79 et suivantes.
Fourchette des attributions	Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de la rémunération incitative à court terme cible, selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Le comité des ressources humaines se demande si des ajustements sont nécessaires pour tenir compte d'événements ayant eu lieu au cours de la période de référence.

Élément du régime incitatif à court terme	
	Incidence sur les attributions
Païement	Les attributions sont réglées au comptant ou, au gré du membre de la haute direction admissible, de DDVA de la direction. Les DDVA de la direction sont entièrement acquis et des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard de ceux-ci lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et sont rachetables au comptant au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction cesse d'être un employé.
Récupération	Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.

Le paiement au titre du RICT est calculé au moyen de la formule suivante.



Pour plus de détails sur la rémunération incitative à court terme attribuée aux membres de la haute direction visés, voir la rubrique « Profils de rémunération de 2018 des membres de la haute direction visés » aux pages 79 et suivantes.

4. Le régime incitatif à long terme de 2018

Le régime incitatif à long terme de Hydro One visait notamment :

- à récompenser les membres de la haute direction pour la création de valeur à long terme;
- à intéresser et à maintenir en poste des employés très compétents et expérimentés;
- à favoriser la concordance avec les intérêts des actionnaires.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le régime incitatif à long terme de la Société a été instauré en 2015 et les premières attributions ont été octroyées au début de 2016. Ce régime est offert aux membres de la haute direction et à certains employés non syndiqués de Hydro One et de ses filiales, selon ce qui est établi par le comité des ressources humaines. Les membres du conseil qui ne sont pas des employés n'ont pas le droit d'y participer. Le tableau qui suit présente sommairement les éléments du RILT tels qu'ils ont été mis en œuvre par l'ancien comité des ressources humaines à l'égard des attributions aux termes du RILT octroyées en 2018.

Types d'attributions

DVALR : Attributions qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions ordinaires dans le futur sous réserve de l'atteinte de critères de rendement précis.

DVAAR : Attributions qui donnent le droit aux participants de recevoir une action ordinaire dans le futur, sous réserve du maintien de leur emploi tout au long de la période d'acquisition des droits.

Options : Attributions qui donnent le droit aux participants d'acheter une action ordinaire dans le futur à un prix fixé, sous réserve du maintien de leur emploi tout au long de la période d'acquisition des droits. Par conséquent, la valeur sous-jacente d'une attribution d'options est liée à l'appréciation du cours de l'action de Hydro One depuis le moment de l'octroi. Les attributions d'options sont assujetties à un ratio d'évaluation minimum de 10 % (du prix de l'octroi), qui est supérieur au ratio d'évaluation comptable d'environ 8,0 % et qui réduit le nombre d'options octroyées. Un ratio minimum a été utilisé puisqu'il reflète davantage la valeur estimative des attributions et est conforme à la pratique en vigueur sur le marché pour l'évaluation des options d'achat d'actions.

En 2017, l'ancien conseil d'administration a approuvé l'attribution d'options d'achat d'actions à certains employés admissibles à compter de 2018. L'attribution à ces employés admissibles (y compris les membres de la haute direction visés) aux termes du RILT de 2018 était composée de DVALR à hauteur de 50 %, de DVAAR à hauteur de 25 % et d'options d'achat d'actions à hauteur de 25 %. En 2017, les membres de la haute direction visés ont obtenu des octrois composés de DVALR à hauteur de 60 % et de DVAAR à hauteur de 40 %.

Acquisition des droits

Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement :

DVALR : Les droits afférents aux attributions octroyées en 2018 seront acquis après la fin de la période de référence de trois ans (le 28 février 2021), sous réserve d'un multiplicateur du rendement compris entre 0 % et 200 % fondé sur l'atteinte de mesures de rendement précises.

DVAAR : Les droits afférents aux attributions octroyées en 2018 seront acquis le 28 février 2021, en supposant que leur titulaire est resté à l'emploi de la Société ou de ses filiales jusqu'à cette date, à l'exclusion des octrois spéciaux aux employés nouvellement embauchés.

Options : Le tiers des droits afférents aux attributions octroyées en 2018 sera acquis à chacune des trois premières dates anniversaires (1^{er} mars) de la période de sept ans qui se termine le 28 février 2025 si la personne demeure au service de Hydro One jusqu'à cette date.

Équivalents de dividendes

Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR et ils sont réglés en actions ordinaires, conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Des équivalents de dividendes ne sont pas accumulés à l'égard des options d'achat d'actions.

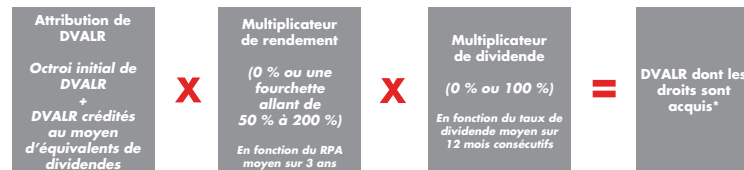
Multiplicateur de rendement

Résultat par action (RPA) moyen sur trois ans : Chaque DVALR octroyé en 2018 est assujéti à l'atteinte de certains niveaux de rendement du résultat par action moyen sur trois ans pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 (la *période de référence*). En ce qui concerne les niveaux de rendement, en-deçà d'un certain niveau de rendement minimum, les DVALR ne seront pas acquis. Si le niveau de rendement cible est atteint, les DVALR s'acquiescent au niveau cible de 100 % et confèrent à leur titulaire le droit à une action ordinaire pour chaque DVALR octroyé. Si le niveau de rendement maximum est atteint ou excédé, les DVALR s'acquiescent au niveau de 200 % et confèrent à leur titulaire le droit à deux actions ordinaires pour chaque DVALR octroyé. Si le rendement se situe entre les niveaux de rendement, les DVALR sont acquis par interpolation.

Taux de dividende : Si le taux de dividende moyen pendant toute période de douze mois consécutifs baisse sous le taux de dividende trimestriel annualisé à la date d'attribution, les DVALR ne seront pas acquis peu importe que les seuils de rendement liés au résultat par action soient atteints.

Calcul des DVALR :

L'illustration qui suit résume les renseignements présentés ci-dessus.



* Les paiements réels sont assujettis à l'examen des états financiers audités par le conseil et l'approbation du pourcentage de paiement.

Fourchette des attributions

Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de la cible en fonction du résultat par action moyen sur trois ans et du rendement du taux de dividende.

Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil

Dans le cas des DVALR, le comité des ressources humaines se demande si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements ayant eu lieu au cours de la période de référence.

Récupération

Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.

Pour plus de renseignements au sujet des principales modalités du RIIT, se reporter à la rubrique « – Régime incitatif à long terme » aux pages 100 et suivantes.

5. Régime d'actionnariat des employés non syndiqués

Hydro One appuie fortement la propriété d'actions par ses employés et, en conséquence, a mis en place un régime d'actionnariat des employés (RAE) à l'intention des employés non syndiqués. Le régime offre aux participants l'occasion d'acquérir des actions ordinaires achetées sur le marché au moyen de déductions à la source. Ce régime vise :

- à promouvoir une mentalité de propriété parmi les employés non syndiqués;
- à faire concorder les intérêts des employés non syndiqués avec ceux des actionnaires;
- à accroître la sensibilité et l'intérêt des employés à l'égard du rendement de Hydro One.

Tous les employés réguliers qui ne sont pas représentés par un syndicat et qui comptent au moins six mois de service continu auprès de la Société ou de ses filiales avant la date de leur adhésion au régime ont le droit de participer. Le tableau qui suit présente sommairement les éléments du régime d'actionnariat des employés non syndiqués.

Provenance des actions	Les actions sont achetées sur le marché au cours en vigueur (aucun effet de dilution).
Cotisations de l'employé	Jusqu'à 6 % du salaire de base, au moyen de déductions à la source.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à 50 % des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de 25 000 \$ par année.
Acquisition des droits	Les droits rattachés à toutes les actions achetées au moyen de cotisations sont acquis immédiatement.

D. Établissement de la rémunération fondée sur le rendement pour 2018

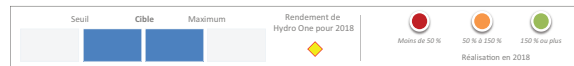
i. Rendement de l'entreprise en 2018

Les paiements versés au titre du RICT pour 2018 étaient fondés sur le rendement de Hydro One par rapport à une carte de pointage d'entreprise équilibrée. La carte de pointage d'entreprise équilibrée de Hydro One Limited, établie au début de 2018, comprenait cinq objectifs d'entreprise et neuf mesures et cibles de rendement sous-jacentes. Aux fins de l'évaluation du rendement de la Société par rapport aux cibles, le comité des ressources humaines a passé en revue l'évaluation du rendement de Hydro One faite par la direction au regard de chacune des mesures établies au préalable. Puis, en se fondant sur cette revue et sur l'exercice de son jugement éclairé, le comité a approuvé ou modifié (selon le cas) la mesure de rendement. Particulièrement à l'égard de 2018, le nouveau comité des ressources humaines a recommandé, et le conseil a approuvé, une augmentation des cibles concernant les immobilisations « en service » de l'entreprise de distribution et le bénéfice net, faisant ainsi en sorte que l'atteinte de la cible soit plus exigeante.

Le tableau qui suit indique les mesures de rendement de l'entreprise de Hydro One pour 2018. En fonction des résultats de la Société, le comité des ressources humaines a recommandé un multiplicateur de rendement de l'entreprise global correspondant à 166,91 % de la cible pour 2018, qui a été approuvé par le conseil. Parmi les principales réalisations qui ont permis d'en arriver à ces résultats figure ce qui suit :

- Santé et sécurité : amélioration continue de nos mesures en matière de santé et sécurité comme en témoigne le niveau de 1,11 incident par tranche de 200 000 heures (une baisse par rapport à 1,17 incident par tranche de 200 000 heures en 2017), soit une amélioration de 35 % depuis 2015;
- Bénéfice net : le bénéfice net ajusté pour 2018 était environ 14 % supérieur à celui qui avaient été prévu au budget principalement en raison d'une diminution des coûts généraux et d'une augmentation des produits d'exploitation nets;
- Productivité : importants gains d'efficacité opérationnelle et réduction des coûts indirects, y compris des économies de productivité de l'ordre de 135,5 millions de dollars;
- Satisfaction de la clientèle : le taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises a augmenté pour s'établir à 76 %, un sommet en cinq ans, et le taux de satisfaction des clients de l'entreprise de distribution a augmenté pour s'établir à environ 90 %, ce qui constitue un sommet historique pour la Société;
- Fiabilité du réseau de distribution : Par rapport à 2017, nous avons amélioré l'Indice de la durée d'interruption moyenne du réseau (IDIMR) pour l'ensemble du réseau de distribution d'environ 14,2 %; cette amélioration était attribuable au nouveau programme de gestion de la végétation dont il est question ci-dessus, à des mises à jour stratégiques appliquées aux circuits, à la modernisation de l'équipement du réseau et à une approche davantage proactive en matière de préparation à des tempêtes;
- La réduction des coûts de l'entreprise a permis de réaliser des économies de 4 %, ou de 41 millions de dollars, au titre des frais d'exploitation depuis 2015¹;
- La précision de la facturation a atteint un niveau sans précédent de 99,4 %, alors que les comptes clients en souffrance ont diminué à 73 millions de dollars, soit moins de la moitié du niveau de 2015 (148 millions de dollars).

¹ Selon les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de Hydro One Limited, exclusion faite des frais d'exploitation, d'entretien et d'administration de 31 millions de dollars pour Avista en 2017 et en 2018. Se reporter à la rubrique « Mesures non conformes aux PCGR » du rapport de gestion déposé sur SEDAR pour de plus amples renseignements.



Élément	Mesure	Niveaux de rendement et réalisation réelle (♦ représente les réalisations de Hydro One pour 2018)	Pondération	Pourcentage de réalisation	Contribution au pointage de l'équipe
Santé et sécurité					
Incidents à signaler	Incident à signaler par tranche de 200 000 heures	Seuil : 1,30 Cible : 1,10 Max : 1,00 1,11	10,00 %	93,85 %	9,39 %
Programme de travail					
Fiabilité du réseau de transport	Interruption du service : minutes par client par année	Seuil : 9,20 Cible : 7,60 Max : 5,40 15,37	6,25 %	0,00 %	0,00 %
Fiabilité du réseau de distribution	Interruption du service : heures par client par année	Seuil : 7,50 Cible : 7,00 Max : 6,80 6,82	6,25 %	190,00 %	11,88 %
Immobilisations en service - Transport	Variation (%) par rapport au budget approuvé de 1 174 M\$	Seuil : +/-6,00 % Cible : +/-4,00 % Max : +/-1,00 % -1,16 %	6,25 %	194,65 %	12,17 %
Immobilisations en service - Distribution	Variation (%) par rapport au budget approuvé de 651 M\$	Seuil : +/-5,00 % Cible : +/-3,00 % Max : +/-1,00 % -4,23 %	6,25 %	83,99 %	5,25 %
Résultats financiers					
Bénéfice net	Bénéfice net pour les porteurs d'actions ordinaires - M\$	Seuil : 660,71 Cible : 705,79 Max : 756,71 806,67	30,00 %	200,00 %	60,00 %
Productivité					
Économies de productivité	Économies de productivité - M\$	Seuil : 103,10 Cible : 114,50 Max : 140,00 135,51	10,00 %	182,40 %	18,24 %
Service à la clientèle					
Satisfaction à l'égard du réseau de distribution : petites entreprises et clients résidentiels	Satisfaction de la clientèle (petites entreprises et clients résidentiels)	Seuil : 71,00 % Cible : 73,00 % Max : 76,00 % 76,00 %	12,50 %	200,00 %	25,00 %
Satisfaction à l'égard du réseau de transport : gros clients	Satisfaction de la clientèle (gros clients)	Seuil : 84,00 % Cible : 86,00 % Max : 90,00 % 90,00 %	12,50 %	200,00 %	25,00 %
Total					166,91 %

Le rendement individuel qui a été pris en compte dans l'établissement d'une partie des paiements au titre du RICT pour chacun des membres de la haute direction visés est décrit dans les profils de rémunération de ces derniers aux pages 79 et suivantes.

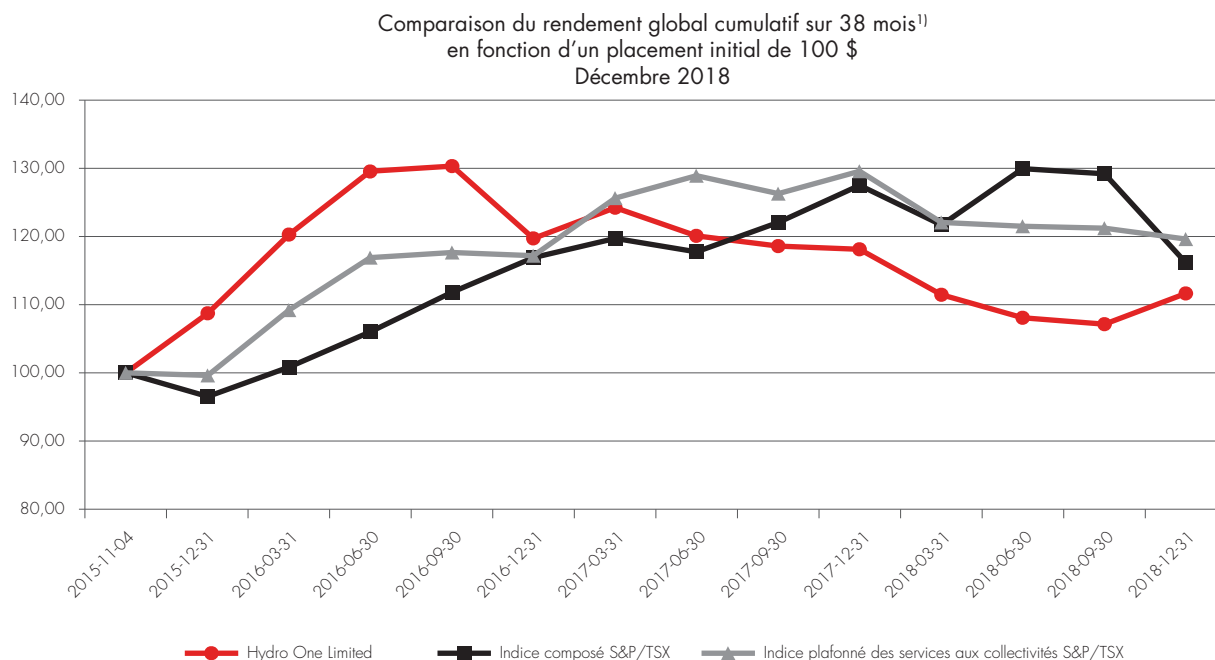
Comme il est décrit à la rubrique « Le régime incitatif à long terme de 2018 » aux pages 71 et suivantes, en 2015, l'ancien conseil a fixé des mesures de rendement en fonction du résultat par action moyen sur trois ans qui correspondent aux multiplicateurs du rendement pour les octrois de DVALR de 2016, comme il est indiqué ci-après. Ces cibles ont été fondées sur les cibles de bénéfice net ajusté du plan d'affaires 2016 à 2018.

Mesures de rendement pour les DVALR de 2016	Seuil	Cible	Maximum
Multiplicateur de rendement	50 %	100 %	200 %
Résultat par action moyen sur trois ans	1,14	1,21	1,28

Au cours de la période de référence de 2016 à 2018, le résultat par action moyen sur trois ans de Hydro One était de 1,24, ce qui a donné lieu à un multiplicateur de rendement de 142,86 % pour les octrois de DVALR de 2016. Puisque le taux de dividendes moyen n'a diminué au cours d'aucune période de 12 mois consécutifs pendant la période de référence de trois ans, mais qu'il a plutôt augmenté, le multiplicateur de dividendes pour les DVALR de 2018 était de 100 %. Ces résultats correspondent à l'excellent rendement financier de l'organisme, surtout en 2018. Pour établir le multiplicateur de rendement définitif, le conseil a tenu compte d'une augmentation (c.-à-d. rendre l'atteinte de la cible plus exigeante), qu'il a approuvée, de la cible de bénéfice net pour 2018 sous-jacente à la mesure du résultat par action moyen sur trois ans. Ce rajustement s'harmonisait avec le rajustement effectué pour le RICT.

ii. Rendement des actions

Le graphique suivant compare le rendement cumulé total d'un actionnaire ayant investi 100 \$ dans les actions ordinaires de Hydro One à la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société le 5 novembre 2015 (au prix d'offre initial de 20,50 \$) jusqu'au 31 décembre 2018, avec le rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX.



Note :

¹⁾ Hydro One Limited est devenu un émetteur assujéti le 29 octobre 2015. Le prix des actions ordinaires de Hydro One à la clôture du premier appel public à l'épargne avant l'ouverture des marchés le 5 novembre 2015 est le prix d'offre initial de 20,50 \$. Ce prix est comparé au cours de clôture de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX le 4 novembre 2015. Ce tableau comprend les dividendes versés au cours de la période.

Tout au long de 2018, les actions de Hydro One ont produit un rendement supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX. Le rendement supérieur était attribuable aux excellents résultats obtenus tout au long de l'année découlant d'une consommation accrue d'énergie attribuable à une température favorable, d'une augmentation des tarifs approuvée par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) pour l'entreprise de transport et d'une attention soutenue à l'amélioration de la productivité tout en gérant minutieusement les frais d'exploitation. La Société a continué de faire preuve de résilience dans l'atteinte de ses résultats malgré le changement de leadership. Le remplacement de l'ancien conseil, le départ de l'ancien président et chef de la direction et les événements qui ont conduit à ces situations ont eu une incidence importante sur le cours de l'action. De plus, plusieurs facteurs ont eu une incidence sur le cours de l'action, notamment 1) la décision des autorités de réglementation d'opposer un refus à l'approbation de la fusion de Hydro One avec Avista Corporation, 2) la poursuite de la hausse des taux d'intérêt tout au long du premier semestre de 2018, 3) l'adoption de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, 4) la décision de la CEO d'opposer un refus à l'approbation de l'acquisition d'Orillia Power Distribution Corporation par Hydro One et 5) les retards dans l'obtention des décisions de la CEO concernant les tarifs de distribution et la question des actifs d'impôts différés. Malgré les embûches, la Société a déployé de façon méthodique son capital et a mis des actifs d'une valeur d'environ 1,8 milliard de dollars en service, ce qui lui a permis de finir l'année en force.

Les attributions de DVALR au titre du RILT de 2016, de 2017 et de 2018 concordent fortement avec le rendement de l'entreprise grâce à la mesure de rendement axée sur les dividendes et le résultat par action moyen sur trois ans. En conséquence, la rémunération des membres de la haute direction visés, qui repose largement sur la rémunération incitative à long terme, concorde avec les intérêts des actionnaires grâce à l'emploi de ces mesures de rendement au cours de la période de référence de trois ans.

La Société estime toutefois que le rendement du cours de l'action ne reflète pas pleinement la valeur que les membres de la haute direction visés apportent à la stratégie à long terme de la Société. De plus, même si la Société est en train de mettre en œuvre le nouveau cadre de

rémunération, le comité des ressources humaines évaluera s'il est opportun d'inclure de nouvelles mesures de rendement dans le régime incitatif à long terme en 2019 pour appuyer davantage une philosophie renouvelée en matière de rémunération.

iii. Coût de la rémunération

Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés exprimé en pourcentage du bénéfice net

Le tableau qui suit présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société pour 2016, 2017 et 2018, exprimée en pourcentage du bénéfice net de la Société.

	2018 ¹⁾	2017 ²⁾	2016 ³⁾
Bénéfice net présenté (en milliers de dollars)	802 000 \$	682 000 \$	746 000 \$
Rémunération globale des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération (en milliers de dollars)	20 867 \$	14 209 \$	11 714 \$
Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés exprimé en pourcentage du bénéfice net	2,60 %	2,08 %	1,57 %

Notes :

- ¹⁾ Le coût de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2018 attribuable à MM. Schmidt, Dobson, Meneley et Pugliese a été établi proportionnellement à la durée de leurs états de service cette année-là. Le total de la rémunération des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à sept (7) membres de la haute direction visés en 2018.
- ²⁾ Le coût de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2017 comprend l'attribution aux termes du RILT d'une valeur de 945 022 \$ à M. Vels, qui a été frappée de déchéance en raison de sa démission le 19 mai 2017. Le total de la rémunération des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à six (6) membres de la haute direction visés en 2017.
- ³⁾ Le coût de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2016 attribuable à MM. Kiraly, Pugliese et Scarlett a été établi proportionnellement à la durée de leurs états de service cette année-là. Le total de la rémunération des membres de la haute direction visés reflète l'information relative à cinq (5) membres de la haute direction visés en 2016.

Conformément au nouveau cadre de rémunération décrit à la page 56, avec prise d'effet le 7 mars 2019, la rémunération totale versée aux nouveaux membres de l'équipe de haute direction de Hydro One est plafonnée comme suit : i) 1,5 million de dollars pour le chef de la direction et ii) 75 % de la rémunération totale du chef de la direction pour les autres membres de la haute direction. De la même manière, la rémunération annuelle des administrateurs est plafonnée : 120 000 \$ pour le président du conseil; 85 000 \$ pour les présidents des comités et 80 000 \$ pour les autres administrateurs.

Compte tenu de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One*, la totalité de la rémunération versée au président et chef de la direction de Hydro One et des employés qui relèvent directement de lui et qui occupent des fonctions de vice-président directeur est maintenant entièrement financée au moyen des bénéfices de la Société et n'est pas récupérée au moyen des tarifs.

Effet dilutif global des mécanismes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente l'effet dilutif global de nos mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

	2018	2017	2016
Offre excédentaire – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de tous les mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ¹⁾	2,35 %	2,67 %	2,82 %
Taux de dilution – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions en cours, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ²⁾³⁾	1,05 %	0,95 %	0,98 %
Taux d'érosion du capital – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions octroyées au cours de l'exercice, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent ³⁾	0,197 %	0,078 %	0,081 %

Notes :

- ¹⁾ Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours des trois derniers exercices s'établissait comme suit : 595 000 000 d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, 595 287 586 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et 595 938 975 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- ²⁾ Dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la Société, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 412 354 actions ordinaires ont été octroyés à certains employés représentés par le Power Workers' Union et la Society of United Professionals aux termes de deux régimes d'octroi d'actions. Au 31 décembre 2016, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 334 415 actions ordinaires étaient toujours en cours. Au 31 décembre 2017, des droits permettant de recevoir un nombre total de 4 825 732 actions ordinaires étaient toujours en cours. Au 31 décembre 2018, des droits permettant de recevoir un nombre total de 4 234 155 actions ordinaires étaient toujours en cours. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals » à la page 105.
- ³⁾ Les attributions aux termes du RILT, composées de DVAAR et de DVALR octroyées en 2016 et en cours au 31 décembre 2016, représentent 484 750 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition des droits afférents à tous les DVALR à 100 %. Les attributions aux termes du RILT, composées de DVALR et de DVAAR octroyées en 2017, représentent 463 210 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance) et le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2017 représente 823 410 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition des droits afférents à tous les DVALR à 100 % de leur cible et des droits afférents à tous les DVAAR. Les attributions aux termes du RILT, composées de DVALR, de DVAAR et d'options d'achat d'actions octroyés en 2018, représentent 1 174 150 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance) et le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2018 représente 1 997 560 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition des droits afférents à tous les DVALR à 100 % de leur cible et des droits afférents à tous les DVAAR et à toutes les options d'achat d'actions. Selon leurs modalités, si certaines mesures de rendement sont atteintes, les droits liés aux DVALR peuvent être acquis de 0 % à 200 % de leur cible.
- ⁴⁾ Les droits afférents aux DVALR octroyés en 2016 ont été acquis le 31 décembre 2018 en fonction du multiplicateur de rendement de 142,86 % approuvé par le conseil après la réunion du conseil du 21 février 2019. Les DVALR ont été réglés par la suite en actions. En intégrant les DVALR réglés, en supposant qu'ils l'ont été le 31 décembre 2018, les mesures pro forma qui figurent dans le tableau ci-dessus seraient comme suit : offre excédentaire – 2,34 %; taux de dilution – 1,03 % et taux d'érosion du capital – 0,185 %.

E. Notices biographiques et profils de rémunération des membres de la haute direction visés

i. Profils de rémunération de 2018 des membres de la haute direction visés

Les profils de rémunération des membres de la haute direction visés de la Société au 31 décembre 2018 sont présentés ci-dessous.

Président et chef de la direction par intérim

Paul Dobson, 53 ans



Président et chef de la direction par intérim

Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 11 juillet 2018, M. Dobson a été nommé président et chef de la direction par intérim de Hydro One. Il a la responsabilité d'assurer la surveillance stratégique globale et le commandement de la haute direction de la Société. En qualité de chef de la direction, M. Dobson est chargé d'exécuter la stratégie d'entreprise de la Société, de gérer les risques, de surveiller les résultats financiers et les résultats d'exploitation et de créer de la valeur pour nos actionnaires.

M. Dobson s'est joint à la Société en qualité de chef des finances le 1^{er} mars 2018; il était responsable des finances, de la trésorerie, des activités de contrôle, de l'audit interne, des technologies et de la réglementation. Il a occupé ce poste jusqu'au 6 septembre 2018. Avant de se joindre à Hydro One, en 2018, M. Dobson était chef des finances de Direct Energy Ltd. (Direct Energy), située à Houston, au Texas, où il était chargé de la direction financière générale d'activités générant des produits d'exploitation d'une valeur de 15 milliards de dollars auprès de trois millions de clients au Canada et aux États-Unis. Depuis 2003, M. Dobson occupe des postes de haut dirigeant dans les secteurs des finances, de l'exploitation, des technologies de l'information et du service à la clientèle au sein du groupe Centrica, société mère de Direct Energy. Avant de se joindre à Direct Energy, M. Dobson a travaillé pendant 10 ans pour la CIBC, où il exerçait des fonctions liées aux finances, à la stratégie et à l'expansion des affaires au Canada et aux États-Unis. M. Dobson jouit également d'une vaste expérience dans les fusions et acquisitions et l'intégration de sociétés acquises en Amérique du Nord et au Royaume-Uni.

Il a la double citoyenneté canadienne et américaine et est titulaire d'un baccalauréat spécialisé de l'université de Waterloo et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université Western Ontario. En outre, il est CPA et CMA.

Composition de la rémunération cible de 2018



Composition de la rémunération réelle de 2018*



■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

* À l'exclusion des attributions compensatoires reçues à l'embauche

Rémunération directe totale cible pour 2018

Salaire de base	600 000 \$
Rémunération incitative à court terme (100 % du salaire de base)	600 000 \$
Rémunération incitative à long terme (300 % du salaire de base)	1 800 000 \$
Rémunération directe totale cible	3 000 000 \$

Rendement de 2018

M. Dobson a accepté le poste de président et chef de la direction par intérim sans que son salaire de base ou ses rémunérations incitatives à court ou à long terme éventuelles soient augmentés au cours d'une période de transition qui exigeait la mise en œuvre d'une stratégie organisationnelle permettant de maintenir en poste les dirigeants clés, de continuer la planification de la relève, d'intégrer un nouveau conseil d'administration et de stabiliser l'entreprise malgré des changements au sein de la direction, tout en maintenant la priorité accordée au rendement et à la productivité en 2018. Il a noué et maintenu des relations avec les parties prenantes clés, les représentants syndicaux,

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

d'autres entreprises de services publics, les partenaires du secteur, les clients et les groupes faisant partie des Premières Nations et des Métis afin de développer des relations de travail solides et productives. M. Dobson a aussi été le porte-parole de confiance de la Société auprès des agences de notation, des investisseurs et des analystes.

En qualité de président et chef de la direction par intérim, M. Dobson a travaillé avec le nouveau conseil et a pris en charge des responsabilités de chef à l'égard des priorités stratégiques (santé et sécurité, clientèle, fiabilité, productivité, innovation et gens), pour s'assurer que ces priorités reçoivent l'attention et le soutien des cadres de Hydro One et de leurs équipes.

Grâce à son plan de communications avec les employés, jumelé à une approche calme et mesurée, M. Dobson a suscité la confiance envers la direction et a aidé à motiver les employés à demeurer concentrés pendant la transition. Sous la gérance de M. Dobson, Hydro One a obtenu des résultats positifs pour tous les indicateurs de rendement d'exploitation clés, ce qui représente, dans la plupart des cas, une amélioration notable par rapport à l'année précédente, y compris en ce qui a trait aux résultats liés à la fiabilité.

La sécurité sera toujours la valeur la plus importante de Hydro One. M. Dobson a démontré un engagement ferme à l'égard de la sécurité comme principale priorité de la Société, continuant de s'attarder aux mesures liées à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

En outre, M. Dobson a assuré la direction à l'égard de tous les aspects de la fusion proposée avec Avista Corporation, y compris la décision commune prise par les deux sociétés de résilier la convention de fusion.

En se reportant toujours aux valeurs de base de Hydro One, M. Dobson a maintenu le moral de l'équipe et sa concentration sur les priorités clés au cours de la transition du conseil et de la direction. Sa vaste expérience dans le domaine de la stratégie, du financement d'entreprise et de l'exploitation a aidé la Société à accomplir bon nombre de réalisations en 2018, y compris une stratégie modifiée à l'appui de la requête en révision de tarifs de transport sur mesure pour 2020 à 2022 (inflationniste et prévue) de 2019 de Hydro One, des gains d'efficacité opérationnelle et une réduction des frais généraux, y compris des économies de productivité d'environ 135,5 millions de dollars, et la présentation du mémoire de Hydro One au groupe d'experts dirigé par Richard Dicerri, un catalyste pour l'évolution de la réglementation.

Sous la direction de M. Dobson, la Société a également connu une hausse du taux de satisfaction des clients résidentiels et des petites entreprises, qui est passé à environ 76 %, un sommet en cinq ans, une hausse du taux de satisfaction des clients de l'entreprise de transport, qui est passé à environ 90 %, un sommet historique pour la Société, une baisse des comptes en souffrance d'environ 4 millions de dollars par rapport à 2017, une diminution des débranchements des clients au motif de non-paiement d'environ 80 %, de solides résultats en matière de fiabilité, particulièrement au chapitre de la distribution, l'indice de durée moyenne des pannes du réseau d'un exercice à l'autre ayant reculé d'environ 14,2 %, la conclusion d'une convention collective d'une durée de deux ans avec le Power Workers' Union, à l'intérieur d'un mandat approuvé, et l'intégration réussie des activités et des employés de Hydro One Sault Ste. Marie LLP à l'entreprise de Hydro One Networks Inc.

En 2018, Hydro One a été reconnue par l'Edison Electric Institute (EEI) pour ses efforts exceptionnels en vue de restaurer le service rapidement auprès des clients à la suite de plusieurs tempêtes importantes survenues en Ontario et pour l'aide mutuelle offerte dans le nord-est des États-Unis.

La rémunération incitative à court terme qui a été attribuée à M. Dobson s'est établie à 159,53 % de sa cible, ce qui reflète le rendement de l'entreprise et l'évaluation du rendement de M. Dobson effectuée par le conseil par rapport à sa carte de pointage prédéterminée.

Rémunération réelle pour 2018

Salaire de base		503 013 \$
Rémunération incitative à court terme		957 168 \$ ⁽¹⁾
Rémunération incitative à long terme – DVALR	899 949 \$	
– DVAAR	449 974 \$	
– options d'achat d'actions	449 995 \$	
		1 799 918 \$ ⁽²⁾
Rémunération directe totale régulière		3 260 099 \$
Attributions compensatoires – à court terme	550 000 \$ ⁽³⁾	
à long terme	1 199 933 \$ ⁽³⁾	
Rémunération directe totale (y compris les attributions compensatoires supplémentaires)		5 010 032 \$

Propriété d'actions

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2018 : 0

Nombre de DVALR au 31 décembre 2018 : 45 565

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2018 : 83 536

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions⁽⁴⁾ : A atteint la cible

Les capitaux propres dont M. Dobson a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2018.

Valeur des actions ordinaires (\$) ⁵⁾			Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction (\$) ⁵⁾	Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions (\$) ⁶⁾⁷⁾	En tant que multiple du salaire de base
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction		
0 \$	0 \$	1 726 520 \$	0 \$	1 726 520 \$	2,88x

Notes :

- ¹⁾ Pour 2018, une rémunération incitative à court terme de 957 168 \$ a été attribuée à M. Dobson, ce qui correspond à 159,53 % de sa cible.
- ²⁾ La valeur totale de l'attribution, soit 1 799 918 \$, diffère de l'attribution cible de 1 800 000 \$ en raison de notre pratique administrative consistant à arrondir les octrois à la dizaine d'actions la plus près.
- ³⁾ M. Dobson a également reçu des attributions compensatoires à court et à long terme de 550 000 \$ en espèces et de 1 199 933 \$ sous forme de DVAAR (dont 33 % des droits ont été acquis le 28 février 2019 et les 67 % restants devant l'être le 28 février 2020), respectivement, en remplacement de la prime à court terme et des capitaux propres auxquels il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent. Cette rémunération a été attribuée au début de son emploi le 1^{er} mars 2018. Les attributions au titre de la rémunération incitative à long terme présentées ci-dessus ne comprennent pas les équivalents de dividendes gagnés sur les DVAAR et les DVALR.
- ⁴⁾ M. Dobson a jusqu'au 1^{er} mars 2023 (soit cinq ans à partir de la date de prise d'effet de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.
- ⁵⁾ Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVAAR) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVAAR seront acquis intégralement.
- ⁶⁾ Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR), majorée des équivalents de dividendes, et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires). La valeur totale s'élève à 1 726 520 \$, ce qui représente 2,88 fois le salaire de base.
- ⁷⁾ Les DVALR et les options ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Chef des finances par intérim

Chris Lopez, 45 ans



Chef des finances par intérim

Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 6 septembre 2018, M. Lopez a été nommé chef des finances par intérim de Hydro One. À ce titre, M. Lopez est responsable des finances de l'entreprise (y compris la trésorerie et la fiscalité), de l'audit interne, des relations avec les investisseurs, de la gestion des risques et des régimes de retraite.

M. Lopez s'est joint à Hydro One le 14 novembre 2016 en qualité de premier vice-président, Finances, apportant avec lui près de 17 années d'expérience progressive dans l'industrie des services publics au Canada et en Australie. Avant de se joindre à Hydro One, il a été vice-président, Planification générale et Fusions et acquisitions chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015. Auparavant, il a été directeur de l'exploitation, Finances chez TransAlta à Calgary de 2007 à 2011 et il a occupé des postes au sein de la haute direction financière, notamment celui de contrôleur financier national pour TransAlta en Australie de 1999 à 2007. M. Lopez a travaillé comme premier comptable financier auprès de Rio Tinto Iron Ore, en Australie, de 1997 à 1999.

M. Lopez a obtenu son baccalauréat en administration de l'université Edith Cowan en 1996 et son titre de comptable agréé en Australie en 1999. Il a reçu un diplôme d'études supérieures en gouvernance et en administration de l'Australian Institute of Company Directors, institut australien des administrateurs de sociétés, en 2007.

Composition de la rémunération cible de 2018



Composition de la rémunération réelle de 2018*



■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

* À l'exclusion des attributions compensatoires

Rémunération directe totale cible pour 2018

Salaire de base ¹⁾	320 585 \$
Rémunération incitative à court terme (40 % du salaire de base)	128 234 \$
Rémunération incitative à long terme (85 % du salaire de base) ²⁾	266 475 \$
Rémunération directe totale cible	715 294 \$

Notes :

¹⁾ Le salaire de base de M. Lopez est passé de 313 500 \$ à 322 905 \$ le 1^{er} avril 2018.

²⁾ La rémunération incitative à long terme cible est fondée sur le salaire de base de M. Lopez à la date d'octroi, soit le 1^{er} mars 2018.

Rendement de 2018

En 2018, M. Lopez a atteint ses objectifs individuels, soit bâtir et raffermir l'équipe de la direction financière, diriger le soutien financier requis compte tenu des priorités réglementaires et des investissements stratégiques ainsi que mettre au point et exécuter la stratégie financière.

M. Lopez a continué de renforcer l'équipe des finances au moyen de placements clés, de la mutation de personnel à potentiel élevé et de la mise en œuvre de plans de développement. Grâce à ces modifications de personnel, l'équipe a été en mesure d'aider Hydro One à atteindre ses objectifs en prenant des décisions d'affaires efficaces en temps opportun au moyen de rapports sur l'exploitation et de procédés financiers stratégiques améliorés.

L'équipe de M. Lopez a joué un rôle clé dans l'exécution des projets relatifs aux priorités réglementaires et aux investissements stratégiques. Elle a joué un rôle essentiel dans la rédaction et la présentation de plusieurs mémoires auprès des organismes de réglementation, comme les requêtes en révision de tarifs de distribution et de transport, la preuve et le témoignage relatif à l'appel concernant les actifs d'impôt reportés devant le groupe d'experts de la Commission de l'énergie de l'Ontario et la représentation dans le cadre des procédures réglementaires visant la fusion proposée avec Avista Corporation (Avista). En 2018, M. Lopez a entamé la stratégie et la feuille de route financières en vue de moderniser les systèmes et les procédés de communication de l'information. Son équipe a apporté à la plateforme de communication de l'information d'entreprise des améliorations stratégiques qui ont permis d'écourter les délais de traitement des systèmes. Elle a aussi apporté des améliorations aux processus afin de réduire les coûts et de gérer les coûts liés à l'augmentation des consultants et du personnel.

M. Lopez a su guider avec fermeté et transparence les principales parties prenantes et les investisseurs tout au long de 2018. En plus des rapports trimestriels, l'équipe des relations avec les investisseurs a répondu aux demandes du marché à la suite d'événements sans précédent, comme le départ du chef de la direction et le renouvellement du conseil d'administration de la Société, l'adoption de la *Loi de 2018 sur la responsabilisation de Hydro One* par le gouvernement de l'Ontario et les nouvelles entourant l'opération avec Avista. L'équipe chargée de la trésorerie a réussi à obtenir la facilité de crédit-relais sur obligations de 2,6 milliards de dollars américains et la facilité de crédit-relais sur capitaux propres de 1,0 milliard de dollars canadiens pour l'opération avec Avista moyennant des modalités très favorables et à un coût inférieur au coût prévu au budget.

La rémunération incitative à court terme qui a été attribuée à M. Lopez s'est établie à 160,53 % de sa cible, ce qui reflète le rendement de l'entreprise et l'évaluation du rendement de M. Lopez effectuée par le conseil par rapport à sa carte de pointage prédéterminée.

Rémunération réelle pour 2018

	2016 (au prorata)	2017	2018
Salaire de base	39 344 \$	310 170 \$	320 585 \$
Rémunération incitative à court terme	22 227 \$	162 678 \$	205 852 \$ ¹⁾
Rémunération incitative à long terme			
– DVALR	s. o.	153 017 \$	159 908 \$ ²⁾
– DVAAR	s. o.	102 093 \$	106 605 \$
	s. o.	255 110 \$	266 513 \$ ²⁾
Rémunération directe totale régulière	61 571 \$	727 958 \$	792 950 \$
Attributions compensatoires – à court terme	s. o.	s. o.	450 000 \$ ³⁾
Rémunération directe totale (y compris les attributions compensatoires supplémentaires)	61 571 \$	727 958 \$	1 242 950 \$

Propriété d'actions

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2018 : 2 155

Nombre de DVALR au 31 décembre 2018 : 14 889

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2018 : 9 929

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions⁴⁾ : A atteint la cible

Les titres de capitaux propres dont M. Lopez a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2018, sauf pour ce qui est des DDVA de la direction attribués en 2019 à l'égard du RICT de 2018.

Valeur des actions ordinaires (\$) ⁵⁾		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction (\$) ⁵⁾		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions (\$) ^{6/7)}	En tant que multiple du salaire de base
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction		
45 026 \$	0 \$	220 610 \$	160 321 \$	425 957 \$	1,32x

Notes :

- ¹⁾ Pour 2018, M. Lopez s'est vu octroyer une attribution au titre de la rémunération incitative à court terme de 205 852 \$, ce qui correspond à 160,53 % de sa cible. M. Lopez a choisi de toucher la totalité de son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme de 2018 sous forme de DDVA de la direction.
- ²⁾ La rémunération incitative à long terme annuelle de 2018 de M. Lopez. Les attributions au titre de la rémunération incitative à long terme présentées ci-dessus ne comprennent pas les équivalents de dividendes gagnés sur les DDAAR et les DVALR. La valeur totale de l'attribution de 266 513 \$ diffère de l'attribution cible de 266 475 \$ en raison de notre pratique administrative consistant à arrondir les attributions à la dizaine d'actions la plus près.
- ³⁾ M. Lopez a également reçu deux paiements additionnels en 2018 totalisant 450 000 \$; ces paiements visaient à le maintenir en poste et à reconnaître son rôle en qualité de chef des finances par intérim.
- ⁴⁾ M. Lopez a jusqu'au 14 novembre 2021 (cinq ans à partir de la date d'entrée en vigueur de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.
- ⁵⁾ Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVAAR et des DDVA de la direction) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVAAR seront acquis intégralement. Les DDVA de la direction sont acquis intégralement et des équivalents de dividendes sont accumulés à leur égard lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et ils sont rachetables contre une somme en espèces selon le cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction a quitté son emploi. La valeur des DDVA de la direction de M. Lopez a été établie à la date d'attribution en divisant a) le paiement au titre de sa rémunération incitative annuelle (moins les cotisations aux régimes de retraite) qui doit être réglé au moyen de DDVA de la direction, par b) le cours de nos actions ordinaires, les fractions étant calculées à trois décimales près (les décimales n'étant pas indiquées).
- ⁶⁾ Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR et les DDVA de la direction) et le coût d'acquisition (pour les actions ordinaires). La valeur totale est de 425 957 \$, ce qui représente 1,32 fois le salaire de base.
- ⁷⁾ Les DVALR et les options ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Chef de l'exploitation

Gregory Kiraly, 54 ans



Chef de l'exploitation

Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 12 septembre 2016, Gregory Kiraly a été nommé au poste de chef de l'exploitation de Hydro One. M. Kiraly supervise l'intégralité de la chaîne de valeur liée au transport et à la distribution chez Hydro One, y compris les volets planification, ingénierie, construction, exploitation, entretien et gestion de la végétation/foresterie, la fonction des Services partagés, y compris les installations, les biens immobiliers, la flotte et la sélection des fournisseurs/approvisionnement, la santé, la sécurité et l'environnement, les solutions informatiques et la filiale Remote Communities.

Avant de se joindre à Hydro One en 2016, M. Kiraly occupait le poste de premier vice-président, Transport et distribution de l'électricité chez Pacific Gas and Electric Company (PG&E) à San Francisco, qui achemine de l'énergie sûre et fiable à plus de 16 millions de clients dans le nord et le centre de la Californie. Après s'être joint à PG&E, M. Kiraly a dirigé des efforts qui ont permis d'obtenir les taux de blessures chez les employés les plus faibles de tous les temps, un taux de fiabilité du réseau électrique record pendant sept années consécutives et des gains de productivité et d'efficacité de plus de 500 millions de dollars. Avant de travailler chez PG&E, M. Kiraly a occupé des postes de haut dirigeant dans le secteur de la livraison d'énergie chez Commonwealth Edison (Exelon) à Chicago ainsi que des postes de dirigeant dans le secteur de la distribution du gaz et de l'électricité à la Public Service Electric & Gas Company, à Newark, au New Jersey.

M. Kiraly est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel du New Jersey Institute of Technology et d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en finances de l'université Seton Hall. Il est également diplômé du Advanced Management Program (programme de gestion avancée) de l'université Harvard.

Composition de la rémunération cible de 2018



Composition de la rémunération réelle de 2018



■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

Rémunération directe totale cible pour 2018

Salaire de base ¹⁾	568 835 \$
Rémunération incitative à court terme (70 % du salaire de base)	398 185 \$
Rémunération incitative à long terme (195 % du salaire de base) ²⁾	1 082 500 \$
Rémunération directe totale cible	2 039 520 \$

Notes :

¹⁾ Le salaire de base de M. Kiraly est passé de 550 000 \$ à la date de son embauche à 575 000 \$ le 1^{er} avril 2018.

²⁾ La rémunération incitative à long terme cible est fondée sur le salaire de base de M. Kiraly à la date d'octroi, soit le 1^{er} mars 2018.

Rendement de 2018

Sous la direction de M. Kiraly, Hydro One a obtenu un taux de blessures à signaler de 1,11 par tranche de 200 000 heures travaillées en 2018. Une meilleure surveillance et une meilleure gouvernance, une collaboration entre la direction et les dirigeants syndicaux, ainsi qu'un recentrage sur les éléments essentiels de la sécurité ont contribué à une amélioration d'environ 8,3 % par rapport à 2017 et d'environ 35 % depuis 2015. M. Kiraly a mené à bien un plan d'engagement des employés détaillé en 2018 qui comprenait des rencontres individuelles avec plus de 1 350 employés répartis dans des dizaines d'emplacements sur le terrain en vue de discuter des progrès réalisés et des améliorations à apporter pour livrer de l'électricité sécuritaire, fiable et abordable aux clients.

En 2018, Hydro One a réalisé des progrès importants au chapitre de la fiabilité de la distribution grâce à une réduction d'environ 14,2 % de la durée moyenne des pannes de courant, ce qui représente une réduction de 1,1 heure par rapport à la mesure de 2017, soit 7,9 heures. Ce résultat est attribuable à la mise en place d'un nouveau programme de gestion de la végétation qui accélère grandement les travaux d'égavage et d'enlèvement d'arbres, à l'application stratégique de mises à niveau de circuits, à la modernisation de l'équipement du réseau et à l'amélioration de l'encadrement de la gestion.

Les gains de productivité opérationnelle et les économies de coûts réalisés en 2018 ont totalisé environ 127,3 millions de dollars, ce qui a largement contribué à un rendement d'environ 135,5 millions de dollars à l'échelle de l'entreprise. Hydro One a généré des gains de productivité et des économies de coûts d'environ 249,9 millions de dollars au cours des trois dernières années, la division de l'exploitation comptant pour environ 90 % du total. En 2018, M. Kiraly a surveillé 36 mesures de productivité visant à réduire les coûts, qui ont permis, notamment, d'améliorer l'approvisionnement, de réduire les véhicules et le matériel, de bonifier les technologies de l'information et d'impartir certaines fonctions, comme la localisation des câbles.

M. Kiraly et son équipe ont mis en service des actifs de transport et de distribution d'une valeur d'environ 1,8 milliard de dollars, conformément aux plans globaux de mise en service d'immobilisations d'une valeur de 1,8 milliard de dollars mis de l'avant par la Commission de l'énergie de l'Ontario. En particulier, l'année 2018 a été la troisième année consécutive où la mise en service d'actifs de transport était réalisée suivant les plans.

M. Kiraly a supervisé deux déploiements d'aide mutuelle transfrontalière de gens et de matériel vers le Maryland et le Massachusetts en mars et vers la Californie en novembre, qui ont été couronnés de succès. Hydro One a été reconnue par l'Edison Electric Institute (EEI) pour ses efforts exceptionnels en vue de restaurer le service rapidement auprès des clients à la suite de plusieurs tempêtes importantes survenues en Ontario et pour l'aide mutuelle offerte dans le nord-est des États-Unis.

La rémunération incitative à court terme qui a été attribuée à M. Kiraly s'est établie à 158,53 % de sa cible, ce qui reflète le rendement de l'entreprise et l'évaluation du rendement de M. Kiraly effectuée par le conseil par rapport à sa carte de pointage prédéterminée.

Rémunération réelle pour 2018

	2016 (au prorata)	2017	2018
Salaire de base	169 230 \$	550 000 \$	568 835 \$
Rémunération incitative à court terme	166 363 \$	500 000 \$	631 140 \$ ¹⁾
Rémunération incitative à long terme			
– DVALR	536 372 \$	643 595 \$	536 333 \$
– DVAAR	536 372 \$	428 982 \$	268 166 \$
– options d'achat d'actions	s. o.	s. o.	268 125 \$
	1 072 744 \$	1 072 577 \$	1 072 624 \$ ²⁾
Rémunération directe totale	1 408 337 \$	2 122 577 \$	2 272 599 \$

Propriété d'actions

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2018 : 10 695

Nombre de DVALR au 31 décembre 2018 : 55 727

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2018 : 32 622

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions³⁾ : A atteint la cible

Les titres de capitaux propres dont M. Kiraly a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2018.

Valeur des actions ordinaires (\$) ⁴⁾		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction (\$) ⁴⁾		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions (\$) ⁵⁾	En tant que multiple du salaire de base
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction		
0 \$	216 573 \$	738 854 \$	0 \$	955 427 \$	1,66x

Notes :

¹⁾ Pour 2018, une rémunération incitative à court terme de 631 140 \$ a été attribuée à M. Kiraly, ce qui correspond à 158,53 % de sa cible.

²⁾ Les attributions au titre de la rémunération incitative à long terme présentées ci-dessus ne comprennent pas les équivalents de dividendes gagnés sur les DVAAR et les DVALR. La valeur totale de l'attribution de 1 072 624 \$ diffère de l'attribution cible de 1 072 500 \$ en raison de notre pratique administrative consistant à arrondir les octrois à la dizaine d'actions la plus près.

³⁾ M. Kiraly a jusqu'au 12 septembre 2021 (soit cinq ans à partir de la date de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

⁴⁾ Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVAAR) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVAAR seront acquis intégralement. Les actions ordinaires hors RAE présentées ci-dessus comprennent les DVAAR de 2016 de M. Kiraly, mais ne comprennent pas les DVALR, dont les droits dans les deux cas ont été acquis le 31 décembre 2018. Les DVAAR, d'une valeur de 309 399 \$, ont été réglés à la suite de l'approbation du multiplicateur de rendement de 142,86 % par le conseil en février 2019.

⁵⁾ Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR et les DDVA de la direction) et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires). La valeur totale s'élève à 955 427 \$, ce qui représente 1,66 fois le salaire de base.

⁶⁾ Les DVALR et les options ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise

Patrick Meneley, 55 ans



Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise

Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 1^{er} mars 2018, M. Meneley a été nommé vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise de Hydro One. M. Meneley était chargé de diriger la stratégie, l'innovation ainsi que les fusions et acquisitions.

Avant de se joindre à Hydro One en 2018, M. Meneley était vice-président directeur, Services bancaires en gros du Groupe Banque TD et vice-président du conseil et chef à l'échelle mondiale, Services bancaires aux entreprises et de placement chez Valeurs Mobilières TD. M. Meneley a passé 15 ans à bâtir l'une des entreprises de services bancaires aux sociétés et d'investissement les plus importantes du Canada, ainsi qu'une franchise rentable et en croissance aux États-Unis.

M. Meneley est titulaire d'un baccalauréat en commerce (spécialisé) de l'université de la Colombie-Britannique ainsi que d'une maîtrise en administration des affaires (avec distinction) de l'université Western Ontario.

M. Meneley a démissionné de Hydro One avec prise d'effet le 1^{er} mars 2019.

Composition de la rémunération cible de 2018



Composition de la rémunération réelle de 2018



■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

Rémunération directe totale cible pour 2018

Salaire de base	600 000 \$
Rémunération incitative à court terme (80 % du salaire de base)	480 000 \$
Rémunération incitative à long terme (240 % du salaire de base)	1 440 000 \$
Rémunération directe totale cible	2 520 000 \$

Rendement de 2018

En 2018, conformément à la priorité accordée continuellement par Hydro One à l'efficacité et à la productivité, M. Meneley et son équipe ont réduit les coûts réels de consultation et de personnel de l'équipe chargée de l'expansion de l'entreprise, de la stratégie et de l'innovation en 2018 d'environ 4,9 millions de dollars par rapport à 2017.

M. Meneley a également été à la tête de l'équipe de Hydro One chargée de prévoir l'intégration d'Avista Corporation à l'entreprise de Hydro One, en plus de fournir des conseils au sujet des options en matière de structure du capital, d'agence de notation et de financement pour la fusion proposée. Ces travaux ont pris fin lorsque Hydro One et Avista ont convenu de résilier la convention de fusion en janvier 2019.

En août 2018, M. Meneley a assumé la direction de Hydro One Telecom Inc. et mis en œuvre un processus d'examen stratégique détaillé visant à préparer Hydro One Telecom Inc. à mettre en œuvre une stratégie de communications devant répondre aux besoins futurs de l'entreprise de Hydro One. Ces travaux se poursuivent et continueront en 2019.

En 2018, l'équipe chargée de la stratégie et de l'innovation dirigée par M. Meneley a mis en œuvre la première édition du Défi innovation de Hydro One, qui visait à sensibiliser davantage les employés à une culture d'innovation et à soutenir le service à la clientèle et la volonté d'atteindre les objectifs de rentabilité.

La rémunération incitative à court terme qui a été attribuée à M. Meneley s'est établie à 151,93 % de sa cible, ce qui reflète le rendement de l'entreprise et l'évaluation du rendement de M. Meneley effectuée par le conseil par rapport à sa carte de pointage prédéterminée.

Rémunération réelle pour 2018

Salaire de base		503 013 \$
Rémunération incitative à court terme		607 712 \$ ¹⁾
Rémunération incitative à long terme – DVALR	720 022 \$	
– DVAAR	359 906 \$	
– options d'achat d'actions	359 990 \$	
		1 439 918 \$ ²⁾
Rémunération directe totale		2 550 643 \$

Propriété d'actions

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2018 : 45 000

Nombre de DVALR au 31 décembre 2018 : 35 758

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2018 : 17 873

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions³⁾ : s. o.

Les titres de capitaux propres dont M. Meneley a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2018.

Valeur des actions ordinaires (\$) ⁴⁾			Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction (\$) ⁴⁾	Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions (\$) ⁵⁾	En tant que multiple du salaire de base
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction		
0 \$	968 791 \$	372 203 \$	0 \$	1 340 994 \$	2,23x

Notes :

- ¹⁾ Pour 2018, une rémunération incitative à court terme de 607 712 \$ a été attribuée à M. Meneley, ce qui correspond à 151,93 % de sa cible au prorata de la durée de ses états de service en 2018.
- ²⁾ Les attributions au titre de la rémunération incitative à long terme présentées ci-dessus ne comprennent pas les équivalents de dividendes gagnés sur les DVAAR et les DVALR. La valeur totale de l'attribution de 1 439 918 \$ diffère de l'attribution cible de 1 440 000 \$ en raison de notre pratique administrative consistant à arrondir les octrois à la dizaine d'actions la plus près.
- ³⁾ Les exigences relatives à la propriété d'actions ont cessé de s'appliquer à M. Meneley lorsqu'il a démissionné le 1^{er} mars 2019.
- ⁴⁾ Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVAAR) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVAAR seront acquis intégralement.
- ⁵⁾ Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR) et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires). La valeur totale s'élève à 1 340 994 \$, ce qui représente 2,23 fois le salaire de base.
- ⁷⁾ Les DVALR et les options ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Vice-président directeur et chef des affaires juridiques

James Scarlett, 65 ans



Vice-président directeur et chef des affaires juridiques

Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 1^{er} septembre 2016, M. James Scarlett a été nommé vice-président directeur et chef des affaires juridiques de Hydro One. Il est chargé du bureau des affaires juridiques de la Société, y compris le secrétariat aux affaires générales, les affaires réglementaires et le contentieux. De plus, M. Scarlett dirige un certain nombre d'initiatives stratégiques, auxquelles il participe, et il est le conseiller de confiance de l'équipe de haute direction pour un éventail de questions.

Avant de se joindre à Hydro One, M. Scarlett était associé principal chez Torys LLP. Il s'est joint à Torys en mars 2000 et a occupé plusieurs postes de direction au sein du cabinet, y compris celui de responsable du groupe Marchés des capitaux, du groupe Mines et de la stratégie de développement commercial international de Torys. M. Scarlett a également été membre du comité de direction du cabinet de 2009 à 2015. Avant de se joindre à Torys, M. Scarlett était associé dans un autre important cabinet d'avocats canadien. Alors qu'il était au service de ce cabinet, il a occupé des fonctions de premier plan, comme responsable du groupe Sociétés et du groupe Valeurs mobilières et a été membre du conseil d'administration. M. Scarlett a également été détaché à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en 1987 et en a été nommé le premier directeur, Marchés des capitaux, en 1988, poste qu'il a occupé jusqu'à son retour à la pratique privée en 1990.

M. Scarlett a obtenu son diplôme en droit (J.D.) de l'Université de Toronto en 1981 et son baccalauréat en commerce de l'Université McGill en 1975. En 2015, M. Scarlett a obtenu le titre IAS.A (Institut des administrateurs de sociétés).

Composition de la rémunération cible de 2018



Composition de la rémunération réelle de 2018



■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

Rémunération directe totale cible pour 2018

Salaire de base ¹⁾	537 671 \$
Rémunération incitative à court terme (70 % du salaire de base)	376 370 \$
Rémunération incitative à long terme (195 % du salaire de base) ²⁾	975 000 \$
Rémunération directe totale cible	1 889 041 \$

Notes :

¹⁾ Le salaire de base de M. Scarlett est passé de 500 000 \$ à la date de son embauche à 550 000 \$ le 1^{er} avril 2018.

²⁾ La rémunération incitative à long terme cible est fondée sur le salaire de base de M. Scarlett à la date d'octroi, soit le 1^{er} mars 2018.

Rendement de 2018

En 2018, M. Scarlett a dirigé plusieurs initiatives stratégiques clés, auxquelles il a participé, tout en gérant les activités quotidiennes de la division des affaires juridiques et réglementaires de Hydro One et le secrétariat aux affaires générales. En plus de son poste de vice-président directeur et chef des affaires juridiques, M. Scarlett a occupé le poste de vice-président directeur, Stratégie de décembre 2017 à mars 2018, après le départ de l'ancien vice-président directeur, Stratégie et expansion de l'entreprise.

M. Scarlett a dirigé l'opération de fusion proposée entre Hydro One et Avista Corporation (Avista), y compris la négociation et la signature de la convention de fusion pertinente en juillet 2017. Il a dirigé le processus réglementaire qui a obtenu le soutien de toutes les parties en vue de l'obtention des approbations requises des organismes de réglementation et a agi comme témoin clé dans ce processus. Même si Hydro One et Avista ont convenu de résilier la convention de fusion après que la Utilities and Transportation Commission de l'État de Washington et la Public Utilities Commission de l'Idaho eussent rendu leur ordonnance opposant un refus à l'approbation de la fusion, M. Scarlett a joué un rôle de premier plan dans l'obtention des ententes de règlement dans les cinq États où Avista exerce des activités.

En outre, M. Scarlett a dirigé un certain nombre d'autres dossiers, y compris les enquêtes relatives au code de conduite, la transition de l'ancien chef de la direction et de l'ancien conseil d'administration, l'établissement des modalités de l'acquisition proposée de Peterborough Distribution Inc., l'élaboration de la position de la Société en réponse à la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) à l'égard du traitement des actifs d'impôt reportés liés au PAPE, le dépôt de divers documents auprès de la CEO et la présidence du comité des normes de fiabilité et de conformité de la Société.

En 2018, M. Scarlett a également mené à bien la renégociation du contrat de Hydro One avec son principal fournisseur de services, Inergy LP, en ce qui a trait aux activités liées aux technologies de l'information et au service à la clientèle.

Vers la fin de 2018, M. Scarlett a dirigé la mise au point et le lancement réussi du programme de gestion des risques liés à la fraude, du programme de lutte contre la corruption et le plan de communication en cas de crise lié à des plaintes de harcèlement de Hydro One.

La rémunération incitative à court terme qui a été attribuée à M. Scarlett s'est établie à 159,53 % de sa cible, ce qui reflète le rendement de l'entreprise et l'évaluation du rendement de M. Scarlett effectuée par le conseil par rapport à sa carte de pointage prédéterminée.

Rémunération réelle pour 2018

	2016 (au prorata)	2017	2018
Salaire de base	167 307 \$	500 000 \$	537 671 \$
Rémunération incitative à court terme	166 227 \$	465 220 \$	600 224 \$ ¹⁾
Rémunération incitative à long terme			
– DVALR	449 944 \$	540 047 \$	487 576 \$
– DVAAR	449 944 \$	360 113 \$	243 788 \$
– options d'achat d'actions s. o.		s. o.	243 746 \$
	899 888 \$	900 160 \$	975 110 \$ ²⁾
Rémunération directe totale	1 233 422 \$	1 865 380 \$	2 113 005 \$

Propriété d'actions

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2018 : 12 752

Nombre de DVALR au 31 décembre 2018 : 48 661

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2018 : 28 330

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions³⁾ : A atteint la cible.

Les titres de capitaux propres dont M. Scarlett a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2018.

Valeur des actions ordinaires (\$) ⁴⁾		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction (\$) ⁴⁾		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions (\$) ⁵⁾⁶⁾	En tant que multiple du salaire de base
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction		
83 197 \$	178 625 \$	639 777 \$	477 107 \$	1 378 706 \$	2,51x

Notes :

¹⁾ Pour 2018, une rémunération incitative à court terme de 600 224 \$ a été attribuée à M. Scarlett, ce qui correspond à 159,53 % de sa cible.

²⁾ Les attributions au titre de la rémunération incitative à long terme présentées ci-dessus ne comprennent pas les équivalents de dividendes gagnés sur les DVAAR et les DVALR. La valeur totale de l'attribution de 975 110 \$ diffère de l'attribution cible de 975 000 \$ en raison de notre pratique administrative consistant à arrondir les octrois à la dizaine d'actions la plus près.

³⁾ M. Scarlett a jusqu'au 1^{er} septembre 2021 (soit cinq ans à partir de la date de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

⁴⁾ Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVAAR et des DDVA de la direction) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVAAR seront acquis intégralement. Les DDVA de la direction sont entièrement acquis et les équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard de ceux-ci lorsque les dividendes sont versés sur les actions ordinaires et sont rachetables au comptant au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction cesse d'être un employé. La valeur des DDVA de la direction de M. Scarlett a été calculée à la date d'attribution en divisant a) le montant de sa rémunération incitative annuelle (déduction faite de toute cotisation aux régimes de retraite) devant être versée sous forme de DDVA de la direction par b) le cours de nos actions ordinaires, les fractions étant calculées à trois décimales près (les décimales n'apparaissent pas ici). Les actions ordinaires hors RAE présentées ci-dessus comprennent les DVAAR de 2016 de M. Scarlett et ne comprennent pas les DVALR, dont les droits dans tous les cas ont été acquis le 31 décembre 2018. Les DVAAR, d'une valeur de 255 190 \$, ont été réglés après l'approbation du multiplicateur de rendement de 142,86 % par le conseil en février 2019.

⁵⁾ Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR et les DDVA de la direction) et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires). La valeur totale s'élève à 1 378 706 \$, ce qui représente 2,51 fois le salaire de base.

⁶⁾ Les DVALR et les options ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

ii. Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit présente la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés au cours des exercices 2016, 2017 et 2018, selon le cas.

		Rémunération aux termes de régimes incitatifs non fondée sur des titres de capitaux propres (\$)							
Nom et poste principal	Exercice	Salaire (\$) ⁽⁶⁾	Attributions	Attributions	Régimes incitatifs annuels (\$) ⁽⁹⁾	Régimes incitatifs à long terme (\$)	Valeur des régimes de retraite (\$)	Autre rémunération (\$) ⁽¹⁰⁾⁽¹¹⁾	Rémunération totale (\$)
			fondées sur des actions (\$) ⁽⁷⁾⁽⁸⁾	fondées sur des options (\$) ⁽⁷⁾					
Paul Dobson ⁽¹⁾⁽²⁾	2018	503 013	2 549 856	449 995	1 507 168	s. o.	28 384	0	5 038 416
<i>Chef de la direction</i>	2017	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>par intérim</i>	2016	–	–	–	–	–	–	–	–
Chris Lopez ⁽¹⁾	2018	320 585	266 513	0	655 852	s. o.	28 612	125 808	1 397 370
<i>Chef des finances par intérim</i>	2017	310 170	255 110	s. o.	162 678	s. o.	19 903	5 064	752 925
	2016	39 344	0	s. o.	22 227	s. o.	1 592	0	63 163
Gregory Kiraly	2018	568 835	804 499	268 125	631 140	s. o.	50 555	0	2 323 154
<i>Chef de l'exploitation</i>	2017	550 000	1 072 577	s. o.	500 000	s. o.	42 981	s. o.	2 165 558
	2016	169 230	1 072 744	s. o.	166 363	s. o.	8 630	s. o.	1 416 967
Patrick Meneley	2018	503 013	1 079 928	359 990	607 712	s. o.	28 384	0	2 579 027
<i>Vice-président</i>	2017	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>directeur et chef de</i>	2016	–	–	–	–	–	–	–	–
<i>l'expansion de</i>									
<i>l'entreprise</i>									
James Scarlett	2018	537 671	731 364	243 746	600 224	s. o.	47 111	15 998	2 176 114
<i>Vice-président directeur et</i>	2017	500 000	900 160	s. o.	465 220	s. o.	39 973	10 961	1 916 314
<i>chef des affaires juridiques</i>	2016	167 307	899 888	s. o.	166 227	s. o.	8 653	s. o.	1 242 075
Mayo Schmidt ⁽¹⁾	2018	636 924	3 104 991	0	700 616	s. o.	77 538	420 769	4 940 838
<i>Ancien président et chef de la</i>	2017	1 082 054	3 542 265	s. o.	1 450 000	s. o.	89 423	25 980	6 189 722
<i>direction</i>	2016	850 000	2 379 948	s. o.	1 170 000	s. o.	64 024	20 081	4 484 053
Ferio Pugliese ⁽³⁾⁽⁴⁾	2018	338 904	1 517 963	505 932	0	s. o.	37 771	11 616	2 412 186
<i>Ancien vice-président</i>	2017	525 000	945 022	s. o.	480 000	s. o.	41 285	11 509	2 002 816
<i>directeur, Service clientèle et</i>	2016	163 557	2 344 954 ⁽⁵⁾	s. o.	163 093	s. o.	7 955	192 787	2 872 346
<i>Affaires générales</i>									

Notes :

⁽¹⁾ Le 11 juillet 2018, M. Schmidt a quitté son poste de président et chef de la direction et M. Dobson a été nommé président et chef de la direction par intérim. M. Dobson a été nommé initialement au poste de chef des finances le 1^{er} mars 2018. Il a conservé son poste de chef des finances jusqu'à ce que M. Lopez soit nommé chef des finances par intérim avec prise d'effet le 6 septembre 2018.

⁽²⁾ En reconnaissance des valeurs estimatives au titre du RICT et du RILT auxquelles il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Dobson a reçu les attributions compensatoires suivantes :

- un paiement non récurrent en espèces de 550 000 \$;

- une attribution non récurrente de DVAAR de 2018 équivalant à 1 199 953 \$ (reflétant 58 080 droits), dont 33 % des droits ont été acquis le 28 février 2019 et les 67 % restants devant l'être le 28 février 2020.
- 3) M. Pugliese a reçu deux attributions de titres de capitaux propres en 2018; la première a eu lieu le 1^{er} mars 2018, qui correspondait à son attribution annuelle au titre du RILT, et la deuxième a eu lieu le 21 mars 2018, en fonction d'un cours de l'action de 20,66 \$ et de 20,84 \$, respectivement, en reconnaissance d'un portefeuille élargi. M. Pugliese a remis sa démission en qualité de vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales le 10 juillet 2018.
 - 4) M. Pugliese a reçu un paiement incitatif non récurrent pour rendre compte de la part proportionnelle de la prime atteinte à hauteur de la cible auprès de son employeur précédent. Ce paiement a été versé au début de 2017, simultanément au traitement du paiement au titre du RICT de Hydro One pour 2016.
 - 5) En reconnaissance de la valeur estimative du RILT à laquelle il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Pugliese a reçu les attributions compensatoires de titres de capitaux propres suivantes au moment de son embauche en 2016 :
 - une attribution non récurrente de DVALR de 2016 équivalant à 699 901 \$ (sous réserve de l'arrondissement), dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2018 (période de référence : du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018) et conditionnelle aux modalités normales des autres DVALR de 2016, y compris le résultat par action par rapport aux cibles de rendement et le maintien d'un taux de dividende annualisé minimal;
 - une attribution non récurrente de DVAAR de 2016 équivalant à 699 901 \$ (sous réserve de l'arrondissement), dont les droits ont été acquis à raison de 50 % en mai 2017 et de 50 % en mai 2018.
 - 6) Les salaires de base présentés correspondent aux sommes réellement versées pour les exercices 2016, 2017 et 2018, selon le cas. Le salaire de base de 2018 de M. Schmidt a été établi au prorata en fonction de la date de son départ (le 11 juillet 2018) et le salaire de base de M. Pugliese a été établi au prorata en fonction des heures qu'il a travaillées en 2018. Dans le cas des autres membres de la haute direction visés, cela représente le montant proportionnel de leur salaire de base respectif, selon le cas, en fonction de l'année de leur entrée en fonction au sein de la Société. Les salaires de base de 2018 de MM. Dobson et Meneley représentent le montant proportionnel de leur salaire de base à partir de la date de leur embauche (le 1^{er} mars 2018) jusqu'au 31 décembre 2018. Le salaire de base de 2018 de M. Lopez représente un salaire de 313 500 \$ du 1^{er} janvier 2018 au 31 mars 2018 et un salaire de 322 905 \$ du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018.
 - 7) Chacun des membres de la haute direction visés est admissible à recevoir une attribution annuelle au titre du RILT qui est conforme aux pratiques du marché et d'un montant comparable à celui des sociétés faisant partie du groupe de comparaison selon la définition du conseil. La répartition des instruments qui forment l'attribution au titre du RILT est déterminée chaque année et peut varier d'une année à l'autre au gré du conseil. En 2016, tous les membres de la haute direction visés étaient admissibles à recevoir une attribution au titre du RILT exprimée en pourcentage de leur salaire de base et divisée à parts égales entre les DVALR et les DVAAR. En 2017, les DVALR et les DVAAR représentaient respectivement 60 % et 40 % de l'attribution au titre du RILT. En 2018, sauf dans le cas de M. Lopez, les DVALR, les DVAAR et les options représentaient 50 %, 25 % et 25 % de l'attribution au titre du RILT, respectivement (les DVALR, les DVAAR et les options étant appelés collectivement les « attributions »). Le nombre de DVALR et de DVAAR attribués aux termes des attributions a été déterminé en fonction du cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date d'octroi des attributions. Le nombre d'options octroyées a été établi au moyen du cours de l'action le 1^{er} mars 2018, soit 20,66 \$, ou le 21 mars 2018, soit 20,84 \$, et d'une valeur de 10 % (plutôt que la valeur de 8,0 % calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes que la Société utilise pour calculer la juste valeur comptable). La juste valeur à la date d'octroi par option s'élevait à 2,07 \$, ce qui est 0,41 \$ plus élevé que la juste valeur comptable de 1,66 \$. L'écart est attribuable au ratio d'évaluation minimale de 10 %, qui réduit le nombre d'options octroyées. Pour M. Schmidt, l'attribution totale au titre du RILT de 2018 correspondait à 345 % de son salaire de base annualisé composé de DVALR, de DVAAR et d'options. Les 500 970 options de M. Schmidt, évaluées à 1 035 004 \$ à la date d'octroi, ont été annulées au moment de son départ sans contrepartie. Pour M. Schmidt, l'attribution au titre du RILT de 2017 représentait 280 % de son salaire de base établi au prorata pour la période allant du 1^{er} janvier au 3 mai 2017, et 330 % de son salaire de base établi au prorata pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2017. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR, des DVAAR et des DDVA de la direction, selon le cas. Les montants accumulés au titre des équivalents de dividendes liés aux DVALR et aux DVAAR par les membres de la haute direction visés en 2016, en 2017 et en 2018 s'établissent comme suit : M. Schmidt – 61 942 \$ (2016), 179 269 \$ (2017) et 184 027 \$ (2018 jusqu'à la date de son départ). Les DVAAR et les DVALR de M. Schmidt ont cessé d'accumuler des équivalents de dividendes à partir de la date de son départ et ont été annulés en contrepartie de paiements en espèces qui seront reçus conformément aux calendriers d'acquisition des droits relatifs aux DVAAR et aux DVALR.
 - 8) La juste valeur des DVALR et des DVAAR a été calculée en multipliant le nombre d'unités attribuées par le cours de clôture des actions ordinaires à la date d'attribution. La valeur des attributions a été établie en pourcentage du salaire de base, lequel est fixé selon des données comparatives.
 - 9) Les attributions au titre du régime incitatif à court terme sont octroyées pour l'exercice indiqué, sont établies en pourcentage du salaire de base et sont payées avant le 1^{er} avril de l'exercice suivant. Les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs attributions au titre du régime incitatif à court terme sous forme de DDVA de la direction. Le montant indiqué pour M. Dobson en 2018 comprend un paiement non récurrent de 550 000 \$ reflétant le RICT auquel il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent. Le montant indiqué pour M. Lopez en 2018 comprend deux paiements de maintien en poste ou de reconnaissance totalisant 450 000 \$. Dans le cas de M. Schmidt, sa cible au titre du RICT de 2018 a été établie au prorata en fonction de la cible à la date de son départ. M. Schmidt a choisi de recevoir la totalité de son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme en DDVA de la direction en 2017. M. Lopez a choisi de recevoir la totalité de son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme en DDVA de la direction en 2017 et en 2018. M. Scarlett a choisi de recevoir la totalité de son attribution au titre de sa rémunération incitative à court terme en DDVA de la direction en 2017.
 - 10) Aucun des membres de la haute direction visés n'a droit à des avantages indirects ou à d'autres avantages personnels dont la valeur globale dépasse 50 000 \$ ou 10 % de son salaire de base annualisé. M. Schmidt a touché un paiement de 400 000 \$ au lieu de ses avantages complémentaires de retraite dans le cadre de son départ, compte non tenu de ses prestations au titre du régime de retraite à cotisations déterminées et de 20 769 \$ à l'égard des cotisations d'employeur à son RAE. M. Lopez a reçu une indemnité de déménagement additionnelle de 116 216 \$ et la somme de 9 592 \$ à l'égard des cotisations d'employeur à son RAE.
 - 11) M. Lopez et M. Scarlett participent au RAE à l'intention des employés non syndiqués. Les sommes comprennent la cotisation de l'employeur au RAE pour le compte du membre de la haute direction visé. Dans le cas de M. Schmidt, le montant indiqué pour 2017 représente les cotisations de la Société au RAE versées en 2017, ainsi que les cotisations versées à l'égard de décembre 2016 mais réglées en janvier 2017. Le montant indiqué pour 2018 pour M. Schmidt comprend la cotisation de la Société au RAE jusqu'à la date de son départ.
 - 12) Dans le cas de M. Schmidt, le montant indiqué pour 2016 tient compte du montant en dollars après impôt qui a été viré à son profit dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions des membres de la haute direction visés, selon le cours de l'action à la fermeture des marchés le 31 décembre 2018.

Nom	Attributions fondées sur des options ¹⁾				Attributions fondées sur des actions		
	Nombre de titres sous-jacents des options non exercées	Prix d'exercice des options (\$)	Date d'échéance des options	Valeur des options dans le cours non exercées (\$)	Nombre d'actions ou de droits à la valeur d'actions non acquis ²⁾	Valeur de marché ou de règlement des attributions fondées sur des actions non acquises (\$) ²⁾	Valeur de marché ou de règlement des attributions fondées sur des actions acquises n'ayant pas été réglées ou distribuées (\$) ³⁾
Paul Dobson ⁴⁾	217 810	20,66	28 février 25	s. o.	129 101	2 614 295	s. o.
Chris Lopez	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	24 818	502 564	155 621
Gregory Kiraly	129 780	20,66	28 février 25	s. o.	88 349	1 789 067	665 860
Patrick Meneley	172 740	20,84	28 février 25	s. o.	53 631	1 086 027	s. o.
James Scarlett	117 980	20,66	28 février 25	s. o.	76 991	1 559 067	1 012 338
Mayo Schmidt ⁵⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	309 257	6 197 437	1 049 003
Ferio Pugliese ⁶⁾	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

Notes :

- ¹⁾ Le conseil a octroyé des attributions fondées sur des options à tous les membres de la haute direction visés, à l'exception de M. Lopez, en 2018. Le nombre d'options octroyées a été établi au moyen du cours de l'action le 1^{er} mars 2018, soit 20,66 \$, dans le cas de MM. Schmidt, Dobson, Kiraly, Scarlett et Pugliese, et le 21 mars 2018, soit 20,84 \$, dans le cas de MM. Meneley et Pugliese, et d'une valeur de 10 % (plutôt que la valeur calculée selon le modèle d'évaluation Black-Scholes d'environ 8,0 %). Les 500 970 options de M. Schmidt, évaluées à 1 035 004 \$ à la date d'octroi, ont été annulées à la date de son départ sans contrepartie.
- ²⁾ Les montants comprennent la totalité des DVALR et des DVAAR dont les droits ne sont pas acquis et qui ont été octroyés depuis 2016, y compris les équivalents de dividendes. Les montants supposent que les DVALR sont acquis à hauteur de la cible. Les montants indiqués pour M. Schmidt ont été établis en fonction du cours de l'action le 29 juin 2018, soit 20,04 \$, et d'un facteur de rendement cible au titre des DVALR de 100 %. Les DVAAR et les DVALR de M. Schmidt ont cessé d'accumuler des équivalents de dividendes à la date de son départ et ont été annulés en échange de paiements en espèces devant être reçus conformément aux calendriers d'acquisition des droits des DVAAR et des DVALR. Le 31 décembre 2018, une tranche de 2 137 522 \$ des 6 197 437 \$ a été versée à M. Schmidt en espèces au lieu des DVAAR et des DVALR de 2016 à hauteur de la cible.
- ³⁾ Le montant total représente la valeur des attributions au titre de la rémunération incitative à court terme que les membres de la haute direction visés ont choisi volontairement de recevoir sous forme de DDVA de la direction ainsi que les équivalents de dividendes obtenus à titre de DDVA de la direction additionnels, en plus des DVALR de 2016 pour MM. Kiraly et Scarlett, dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2018, mais qui ont été libérés en faveur des participants à la suite de l'approbation de la carte de pointage relative aux DVALR de 2016 à 2018 à la réunion du conseil de février 2019 (en fonction d'un multiplicateur de DVALR de 142,86 %). Les DDVA de la direction de M. Schmidt ont également été fixés en fonction du cours de l'action le 29 juin 2018 et ont continué d'accumuler des équivalents de dividendes jusqu'à leur paiement le 11 janvier 2019.
- ⁴⁾ En reconnaissance de la valeur estimative au titre du RILT à laquelle il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Dobson a reçu l'attribution compensatoire suivante :
 - une attribution non récurrente de DVAAR de 2018 équivalant à 1 199 933 \$ (reflétant 58 080 droits), dont 33 % des droits ont été acquis le 28 février 2019 et les 67 % restants devant l'être le 28 février 2020.
- ⁵⁾ Toutes les options d'achat d'actions de M. Schmidt ont été annulées sans contrepartie à la date de son départ. Le 31 décembre 2018, les DVALR et les DVAAR de 2016 de M. Schmidt ont été acquis en fonction du cours de l'action le 29 juin 2018, soit 20,04 \$, et du rendement cible (100 %) en ce qui concerne les DVALR. Cette somme a été versée en espèces le 11 janvier 2019 et les DVALR et les DVAAR correspondants ont été annulés simultanément.
- ⁶⁾ Dans le cadre de la démission volontaire de M. Pugliese, tous les titres de capitaux propres en circulation ont été perdus.

iii. Attributions au titre des régimes incitatifs – Valeur des droits acquis ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Nom et poste principal	Attributions fondées sur des options – valeur des droits acquis pendant l'exercice (\$) ¹⁾	Attributions fondées sur des actions – valeur des droits acquis pendant l'exercice (\$) ²⁾	Rémunération au titre des régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée pendant l'exercice (\$) ³⁾
Paul Dobson <i>Président et chef de la direction par intérim</i>	s. o.	s. o.	1 507 168
Chris Lopez <i>Chef des finances par intérim</i>	s. o.	153 258	655 852
Gregory Kiraly <i>Chef de l'exploitation</i>	s. o.	1 131 954	631 140
Patrick Meneley <i>Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise</i>	s. o.	s. o.	607 712
James Scarlett <i>Vice-président directeur et chef des affaires juridiques</i>	s. o.	1 389 730	600 224
Mayo Schmidt <i>Ancien président et chef de la direction</i>	s. o.	2 137 522	700 616
Ferio Pugliese ⁴⁾ <i>Ancien vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales</i>	s. o.	279 854	s. o.

Notes :

- ¹⁾ Le conseil a octroyé des attributions fondées sur des options en 2018. Toutes les options de M. Schmidt et celles de M. Pugliese ont été annulées sans contrepartie à la date de son départ et à la date de sa démission volontaire, respectivement. Le 31 décembre 2018, les octrois de DVALR et de DVAAR de 2016 de M. Schmidt ont été acquis en fonction du cours de l'action le 29 juin 2018, soit 20,04 \$, et d'un rendement cible (100 %) en ce qui concerne les DVALR. Ce montant a été versé le 11 janvier 2019.
- ²⁾ La valeur des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, le cas échéant, au cours de l'exercice tient compte de la valeur des équivalents de dividendes gagnés. Ce montant comprend les DVALR et les DVAAR octroyés en 2016 (dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2018) en plus de la valeur des DDVA de la direction octroyés en février 2018 relativement à l'attribution au titre de la rémunération incitative à court terme de 2017 pour les membres de la haute direction visés qui ont choisi de recevoir des DDVA de la direction. Les valeurs indiquées ci-dessus sont fondées sur le cours au moment de l'acquisition des droits. Les DVAAR de 2016 octroyés à M. Pugliese en reconnaissance du RILT auquel il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent ont été acquis en mai 2018.
- ³⁾ Cette colonne comprend le montant entier des attributions au titre de la rémunération incitative à court terme, même si un membre de la haute direction visé a choisi d'en recevoir la totalité ou une partie sous forme de DDVA de la direction. L'attribution au titre de la rémunération incitative à court terme de 2018 de M. Schmidt a été établie au prorata à la date de son départ, soit le 11 juillet 2018. Pour MM. Dobson et Lopez, le montant comprend des attributions compensatoires à court terme de 550 000 \$ et de 450 000 \$, respectivement.
- ⁴⁾ En reconnaissance de la valeur estimative du RILT auquel il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Pugliese a reçu des attributions fondées sur des titres de capitaux propres incitatives d'intéressement au moment de son embauche en 2016. Une tranche des droits afférents à ces attributions ont été acquis en mai 2018.

F. Régimes de retraite

i. Régime de retraite à cotisations déterminées

Tous les membres de la haute direction visés participent au RRCD de Hydro One, lequel vise :

- à intéresser et à maintenir en poste les employés;
- à réduire et à stabiliser les coûts au fil du temps comparativement au RRPD de Hydro One;
- à promouvoir le partage de la responsabilité de l'épargne de retraite entre Hydro One et ses employés.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales du régime de retraite à cotisations déterminées de Hydro One.

Admissibilité	Tous les nouveaux employés non syndiqués embauchés le 30 septembre 2015 ou après cette date. Tous les membres de la haute direction visés participent au RRCD de Hydro One.
Cotisations de l'employé	Cotisation obligatoire correspondant à au moins à 4 % des gains ouvrant droit à pension et à au plus 6 % des gains ouvrant droit à pension, sous réserve du plafond indiqué dans le graphique figurant à la rubrique « Régime complémentaire » ci-après.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à celles de l'employé.
Gain ouvrant droit à pension	Salaires de base, majoré de la rémunération incitative à court terme réelle (au plus 50 % du salaire de base).
Régime complémentaire	Une fois que les cotisations totales de l'employé et de l'employeur pour l'année civile ont atteint le niveau maximal autorisé aux termes du régime de retraite enregistré, comme le prévoit la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada), l'employé cesse de cotiser. Des cotisations d'employeur théoriques sont attribuées à un compte au titre du régime de retraite complémentaire théorique au profit de l'employé. Le régime de retraite complémentaire théorique a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2017 et remplace un régime d'épargne non enregistré auquel étaient effectuées des cotisations d'employeur établies déduction faite des impôts.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information concernant les membres de la haute direction visés qui participaient au régime de retraite à cotisations déterminées et au régime complémentaire de Hydro One au 31 décembre 2018¹⁾.

Nom	Valeur accumulée à l'ouverture de l'exercice (\$)	Éléments rémunérateurs (\$)	Valeur accumulée à la clôture de l'exercice (\$)
Paul Dobson <i>Président et chef de la direction par intérim</i>	0	28 384	27 527
Chris Lopez <i>Chef des finances par intérim</i>	22 471	28 612	49 971
Gregory Kiraly <i>Chef de l'exploitation</i>	53 855	50 555	102 917
Patrick Meneley <i>Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise</i>	0	28 384	27 668
James Scarlett <i>Vice-président directeur et chef des affaires juridiques</i>	52 574	47 111	100 593
Mayo Schmidt ²⁾ <i>Ancien président et chef de la direction</i>	162 729	77 538	65 865
Ferio Pugliese ³⁾ <i>Ancien vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales</i>	51 615	37 771	0

Notes :

- 1) En ce qui concerne les membres de la haute direction visés, les totaux tiennent compte des montants après impôts versés dans le régime complémentaire et le régime d'épargne non enregistré précédent au profit de ces derniers.
- 2) À la fin de l'exercice, M. Schmidt avait transféré ses prestations de retraite, sauf celles de son régime complémentaire, qui seront versées en cinq versements annuels égaux.
- 3) À la fin de l'exercice, M. Pugliese avait transféré ses prestations de retraite.

ii. Régime de retraite à prestations déterminées

Hydro One Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a établi un régime de retraite à prestations déterminées contributif enregistré (le RRPD) le 31 décembre 1999. Hydro One Inc. gère et investit les actifs et les passifs de la caisse de retraite en qualité d'administrateur du RRPD. Le RRPD procure des prestations fondées sur le salaire moyen le plus élevé de chacun des participants au moment de sa cessation d'emploi ou de son départ à la retraite. Les employés non syndiqués qui étaient admissibles au RRPD en date du 30 septembre 2015 continuent d'y participer. Les employés non syndiqués nouvellement embauchés n'accumulent pas de services décomptés aux termes du RRPD pour leurs services après le 30 septembre 2015 (toutefois, il est possible de racheter les prestations de retraite au titre des services passés aux termes du RRPD dans certaines circonstances).

Le régime de retraite complémentaire à prestations déterminées de Hydro One (le *régime de retraite complémentaire*) procure des prestations qui dépassent les plafonds imposés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et qui ne peuvent être fournies aux termes du RRPD. Le régime de retraite complémentaire n'est pas capitalisé et les prestations versées aux termes de ce régime le sont par prélèvements sur les revenus généraux. Les obligations de Hydro One Inc. à l'égard des participants au régime de retraite complémentaire sont garanties par une lettre de crédit.

Aucun des membres de la haute direction visés actuels ne participe au RRPD ou au régime de retraite complémentaire de Hydro One.

G. Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Les membres de la haute direction visés ont chacun conclu avec Hydro One un contrat de travail régissant les modalités de leur emploi. Le tableau qui suit présente les sommes auxquelles les membres de la haute direction visés auraient droit en cas de cessation d'emploi, selon divers scénarios.

Élément de rémunération	Démission ¹⁾	Départ à la retraite ²⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ³⁾⁴⁾⁵⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante/démission pour un motif sérieux à la suite d'un changement de contrôle (double élément déclencheur) ⁶⁾⁷⁾⁸⁾	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
Indemnité de départ	Aucune	Aucune	2 fois le total du salaire de base majoré de la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois derniers exercices ou ii) la prime cible pour l'année de cessation d'emploi	Identique à l'indemnité prévue en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	Aucune
Salaire de base	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin
Rémunération incitative annuelle	Attribution frappée de déchéance	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Attribution calculée au prorata	Attribution frappée de déchéance
DVAAR	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit après cinq années de service ⁴⁾ ou dans les 24 mois suivant un changement de contrôle ⁶⁾	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle ⁸⁾	Attribution frappée de déchéance

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Élément de rémunération	Démission ¹⁾	Départ à la retraite ²⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ³⁾⁴⁾⁵⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante/démission pour un motif sérieux à la suite d'un changement de contrôle (double élément déclencheur) ⁶⁾⁷⁾⁸⁾	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
DVALR	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit après cinq années de service ⁴⁾ ou dans les 24 mois suivant un changement de contrôle ⁶⁾	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle ⁸⁾	Attribution frappée de déchéance
Pension	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée
Options et droits à la plus-value d'actions	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit après cinq années de service ⁴⁾ ou dans les 24 mois suivant un changement de contrôle ⁶⁾	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle ⁸⁾	Attribution frappée de déchéance
Assurance maladie et bien-être collective	Les avantages prennent fin	Les avantages prennent fin	Les avantages se poursuivent pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois	Les avantages se poursuivent pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois	Les avantages prennent fin

Notes :

¹⁾ Les membres de la haute direction visés peuvent quitter volontairement leur emploi en tout temps en donnant un préavis de 30 jours par écrit au conseil conformément à leur convention de maintien en poste. L'ancien conseil a renoncé à l'exigence relative à la remise d'un préavis de trois mois par écrit au moment de la démission de M. Pugliese.

Au quatrième trimestre de 2018 et au premier trimestre de 2019, la Société a conclu des conventions de maintien en poste avec les membres de la haute direction visés, qui sont alors demeurés en poste, parmi d'autres membres de la haute direction. Selon les conventions de maintien en poste, en cas de démission à certaines dates déterminées en 2019 (allant du 28 février 2019 au 1^{er} septembre 2019, selon le membre de la haute direction visé) ou après ces dates, chaque membre de la haute direction visé bénéficiera de ce qui suit :

- i) de rémunérations incitatives à court et à long terme établies au prorata (à hauteur de la cible) pour les heures travaillées au cours de l'exercice 2019;
- ii) de l'acquisition immédiate des droits afférents aux DVAAR en cours payables en fonction du cours de l'action à la date de démission ou, si cette somme est supérieure, de 19,41 \$ (19,40 \$ dans le cas de M. Lopez);
- iii) de l'acquisition immédiate des droits afférents aux DVALR en cours calculés en fonction d'un niveau de rendement cible hypothétique et payables en fonction du cours de l'action à la date de démission ou, si cette somme est supérieure, de 19,41 \$ (19,40 \$ dans le cas de M. Lopez);
- iv) de l'acquisition immédiate des droits afférents aux options, les options devenant susceptibles d'exercice et le demeurant jusqu'à la date d'échéance initiale;

- v) du maintien des avantages sociaux jusqu'au 24^e mois suivant le dernier jour d'emploi réel du membre de la haute direction visé ou, si cette date est antérieure, la date à laquelle le membre de la haute direction visé obtient une couverture de rechange aux termes d'un régime d'avantages sociaux d'un nouvel employeur, étant entendu que les prestations d'invalidité cesseront le dernier jour d'emploi.

Toutefois, si un membre de la haute direction visé démissionne conformément aux modalités de sa convention de maintien en poste, aucune indemnité de départ ne lui sera payable.

- 2) Un membre de la haute direction sera considéré comme ayant « pris sa retraite » s'il a remis un préavis de six mois avec l'approbation du conseil, s'il respecte les conditions auxquelles le conseil peut assujettir son approbation ainsi que les conditions qui peuvent être raisonnablement imposées pour faciliter la transition, et s'il ne reçoit aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ou quelque autre prestation équivalente. Si ces critères ne sont pas respectés, la cessation d'emploi sera traitée comme une démission et les dispositions de cessation d'emploi appropriées s'appliqueront. L'ancien conseil a renoncé à l'exigence relative à la remise d'un préavis de six mois par écrit au moment du départ de M. Schmidt.
- 3) Le paiement des sommes en question est conditionnel à la remise d'une quittance complète et définitive à la Société et au respect des engagements postérieurs à l'emploi applicables ayant trait à la non-concurrence, à la non-sollicitation et au non-dénigrement ainsi qu'au maintien de la confidentialité des renseignements confidentiels de Hydro One.
- 4) Le 15 mai 2018, l'ancien conseil a approuvé une modification du RILT afin qu'il prévienne que, en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante, si le participant compte cinq (5) années de service et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui a ou pourrait porter préjudice à la Société ou à sa réputation, les droits afférents à une tranche proportionnelle des attributions du participant seront acquis.
- 5) M. Lopez a droit à une fois la somme du salaire de base et de la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois exercices précédents et ii) la prime cible pour l'année de cessation d'emploi, étant entendu que, si M. Lopez n'a pas travaillé pendant trois années civiles complètes au moment de la cessation d'emploi, il n'a droit qu'à la somme indiquée en ii). L'assurance maladie et bien-être collective de M. Lopez sera maintenue pendant 12 mois.
- 6) Le traitement s'applique uniquement à la cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou par le membre de la haute direction pour un motif sérieux dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle, et s'applique uniquement aux attributions effectuées avant le changement de contrôle. Un changement de contrôle n'entraînant pas une cessation d'emploi par Hydro One ou une cessation d'emploi par l'employé pour un motif sérieux n'ouvre droit à aucune prestation. Le terme « motif sérieux » désigne, notamment, certaines mesures gouvernementales (visant des membres de la haute direction visés déterminés), une modification défavorable importante du titre, des responsabilités ou des pouvoirs, une modification défavorable importante des liens ou des relations hiérarchiques, une réduction importante du salaire de base ou des possibilités de rémunération à court et à long terme, une modification importante du principal lieu d'emploi du membre de la haute direction, une réduction considérable de la capacité de la Société de poursuivre sa croissance grâce à des acquisitions à la suite de certains événements entraînant un changement de contrôle ou la cessation d'emploi de l'ancien président et chef de la direction sans cause juste et suffisante avant le 31 décembre 2019, sous réserve de certaines exceptions.
- 7) Un « changement de contrôle » se produira dans les circonstances suivantes :
 - a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
 - b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société sont vendus, cédés ou transférés, sauf à une filiale en propriété exclusive;
 - c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée;
 - d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;
 - e) conformément aux droits que lui confèrent la convention de gouvernance, la Province d'Ontario remplace l'intégralité du conseil (sauf le chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;
 - f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants :
 - i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
 - ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;
 - g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.
- 8) Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit :
 - i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 7 ci-dessus, le membre de la haute direction continuera d'acquiescer les droits afférents aux attributions qu'il détenait avant le changement de contrôle (les « attributions touchées ») et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités;
 - ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 7 ci-dessus, les droits afférents aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, et, à cette fin, les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement, et les attributions touchées qui sont des options ou des droits à la plus-value d'actions continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90^e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.

Pour un résumé des autres modalités du RILT, veuillez vous reporter à la page 100.

Les membres de la haute direction visés, hormis M. Lopez, en cas de cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou de démission par le membre de la haute direction pour un motif sérieux, dans les deux cas dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle. Le tableau suivant montre les montants qui devraient être versés aux membres de la haute direction visés de la Société si de tels événements s'étaient produits le 31 décembre 2018.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Nom ¹⁾	Démission (\$) ²⁾	Départ à la retraite (\$) ²⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante/ démission (\$) ³⁾	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante/pour un motif sérieux après un changement de contrôle (double élément déclencheur)(\$) ⁴⁾	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
Paul Dobson <i>Président et chef de la direction par intérim</i>	0	0	2 400 000 \$	5 014 295 \$	0
Chris Lopez <i>Chef des finances par intérim</i>	0	0	452 067 \$	s. o. ⁵⁾	0
Gregory Kiraly <i>Chef de l'exploitation</i>	0	0	1 955 000 \$	3 744 088 \$	0
Patrick Meneley <i>Vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise</i>	0	0	2 160 000 \$ ⁶⁾	3 246 048 \$	0
James Scarlett <i>Vice-président directeur et chef des affaires juridiques</i>	0	0	1 870 000 \$	3 429 088 \$	0

Notes :

- ¹⁾ En 2018, M. Schmidt a pris sa retraite et M. Pugliese a démissionné. Ainsi, ils ont été exclus du tableau ci-dessus.
- ²⁾ Se reporter à la description des conventions de maintien en poste qui figure à la note 1 du tableau précédent à la page 96.
- ³⁾ Les indemnités de départ sont calculées en fonction du salaire annualisé et de la rémunération incitative à court terme cible en date du 31 décembre 2018.
- ⁴⁾ Les sommes indiquées relativement à une cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ou à une démission pour un motif sérieux après un changement de contrôle (double élément déclencheur) sont présentées comme si l'événement avait eu lieu le 31 décembre 2018. Le tableau ci-dessus n'inclut pas la valeur des DVAAR ou des DVALR dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2018 conformément à leurs modalités.
- ⁵⁾ M. Lopez n'est pas admissible à des paiements ou à des prestations supplémentaires si la Société met fin à son emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois suivant un changement de contrôle ou en cas de démission pour un motif sérieux dans les 24 mois suivant un changement de contrôle.
- ⁶⁾ Relativement à sa démission le 1^{er} mars 2019, M. Meneley a reçu une somme de 1 409 712 \$ conformément aux modalités de sa convention de maintien en poste (dont une tranche de 1 094 095 \$ reflète l'acquisition immédiate des droits afférents aux DVALR et aux DVAAR de 2018 et le solde représente les paiements au prorata au titre du RICT et du RILT pour la période travaillée en 2019).

Relativement à son départ le 11 juillet 2018, M. Schmidt a reçu une somme de 700 616 \$ reflétant une part proportionnelle de son attribution au titre de la rémunération incitative annuelle cible pour la période allant du 1^{er} janvier au 11 juillet 2018. Il a également reçu une somme en espèces de 400 000 \$ au lieu de tous les avantages et de toutes les prestations complémentaires de retraite, compte non tenu de ses prestations au titre du régime de retraite à cotisations déterminées. Ses options ont été annulées au moment de son départ sans autre contrepartie. Il a renoncé à ses DVAAR et DVALR en cours aux fins d'annulation en échange d'une somme en espèces par droit à la valeur d'actions auquel il a renoncé, payable à la date de règlement prévue pour les attributions en fonction du cours de clôture des actions ordinaires de Hydro One le 29 juin 2018, soit 20,04 \$. Les objectifs de rendement liés aux DVALR ont été réputés atteints à 100 % de la cible de rendement déterminée. Hydro One a établi une fiducie/un mécanisme de rémunération de retraite aux fins du soutien de son obligation à l'égard du paiement de ces sommes à leur échéance. Ainsi, les DVAAR et les DVALR ont été abandonnés aux fins d'annulation, aucuns équivalents de dividendes supplémentaires ne seront gagnés sur ces attributions après la date de son départ. Ses prestations de retraite accumulées, une allocation pour avantages sociaux établie au prorata, les actions qu'il détient aux termes du RAE et ses DDVA de la direction, y compris les équivalents de dividendes gagnés et accumulés sur ceux-ci, seront versés conformément aux modalités des régimes et des politiques applicables, étant entendu que les DDVA de la direction seront réglés en fonction du cours de clôture des actions ordinaires de Hydro One le 29 juin 2018, soit 20,04 \$. M. Schmidt n'a reçu aucune indemnité de départ, indemnité de cessation d'emploi ou indemnité en cas de changement de contrôle. Il n'est pas tenu de continuer de respecter les exigences relatives à la propriété d'actions applicables à la suite de son départ. Il doit continuer de respecter les engagements postérieurs à l'emploi, y compris un engagement de non-concurrence d'une durée de un an et un engagement de non-sollicitation d'une durée de deux ans au sein de la province d'Ontario et les engagements permanents au sujet du non-dénigrement et du maintien de la confidentialité des renseignements confidentiels de Hydro One.

H. Appendices

i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente sommairement, en date du 31 décembre 2018, les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres aux termes desquels des titres de capitaux propres de Hydro One peuvent être émis.

Catégorie de régime	Régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	Nombre de titres devant être émis à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours (A)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours (\$)(B)	Nombre de titres restants à émettre dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A) (C)
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres non approuvés par les actionnaires ²⁾	Régime incitatif à long terme	1 922 750 ¹⁾	s. o.	9 726 056 ¹⁾²⁾
	Régime d'octroi d'actions du Power Workers' Union ⁴⁾	3 036 842 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals ⁴⁾	1 197 313 ³⁾	s. o.	0 ³⁾
Total		6 156 905	s. o.	9 726 056

Notes :

- ¹⁾ Y compris les DVALR de 2016 qui ont été réglés en février 2019 en fonction d'un multiplicateur de rendement approuvé de 142,86 % et à supposer que les droits afférents aux DVALR soient acquis à hauteur de 100 % de la cible.
- ²⁾ Au 31 décembre 2018, 147 310 actions ordinaires (soit environ 0,02 % des 595 938 975 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2018) avaient été émises aux termes du régime incitatif à long terme.
- ³⁾ Au 31 décembre 2018, 724 744 actions ordinaires avaient été émises aux termes du régime d'octroi d'actions du Power Workers' Union (soit 0,12 % des 595 938 975 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2018) et 3 036 842 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,51 % des 595 938 975 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2018), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance. Au total, 128 327 actions ordinaires ont été émises à ce jour aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals et 1 197 313 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,20 % des 595 938 975 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2018), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance.
- ⁴⁾ Le nombre d'actions ordinaires auquel ont droit les employés admissibles représentés par le Power Workers' Union et la Society of United Professionals aux termes des régimes d'octroi d'actions est établi en pourcentage du salaire et du prix auquel la Province a convenu de vendre les actions, tel qu'il est indiqué dans le prospectus définitif du premier appel public à l'épargne.

ii. Régime incitatif à long terme

Le tableau qui suit présente un sommaire des principales modalités du RILT.

Types d'attributions

DVALR et DVAAR. (Pour obtenir plus de renseignements, se reporter aux pages 71 à 73.)

Options. Une option est un droit d'acquérir une action ordinaire à une date future moyennant le paiement du prix d'exercice. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut pas dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société.

Même si aucune d'entre elles n'a été octroyée, le RILT prévoit également la possibilité d'octroyer les attributions suivantes :

- *Actions assujetties à des restrictions.* L'attribution d'actions assujetties à des restrictions est une attribution d'actions ordinaires assujetties à des restrictions en matière de déchéance.
- *DDVA.* Un DDVA est une attribution qui donne droit au participant de recevoir des actions ordinaires après la cessation de son emploi ou de ses services auprès de la Société. Les DDVA peuvent être assujettis au respect de conditions liées au rendement ou d'autres conditions liées à l'acquisition des droits.
- *DPVA.* Un droit à la plus-value d'actions (DPVA) est le droit de recevoir un nombre d'actions ordinaires correspondant à la valeur de la plus-value d'une action ordinaire au cours d'une période. Le prix de base par rapport auquel un DPVA doit être mesuré ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. Une option et un DPVA peuvent être octroyés en même temps, auquel cas le DPVA sera acquis et pourra être exercé aux mêmes dates que l'option connexe, et l'exercice de l'option entraînera l'annulation du DPVA, et inversement. La durée d'un DPVA ne peut dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société.
- *Autres attributions.* Les autres attributions sont celles qui sont convertibles en actions ordinaires ou qui sont par ailleurs fondées sur les actions ordinaires.

Admissibilité

Les employés et les consultants de Hydro One et des membres de son groupe, selon ce que détermine le comité des ressources humaines.

Les administrateurs externes ne sont pas admissibles.

Nombre maximal d'actions autorisées

11 900 000 actions ordinaires, soit environ 2 % des actions émises et en circulation. À l'intérieur de cette limite, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises sous forme de DVALR, de DVAAR ou de DDVA totalise 4 760 000 actions ordinaires (soit environ 0,8 % des actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2018). En date du 31 décembre 2018, il y avait 949 910 actions ordinaires assujetties à des options en cours (environ 0,16 % du nombre d'actions émises et en circulation), 972 840 actions ordinaires assujetties à des DVAAR et des DVALR en cours (environ 0,16 % du nombre d'actions émises et en circulation) et 9 726 056 actions ordinaires pouvant faire l'objet d'attributions futures (environ 1,6 % du nombre d'actions émises et en circulation).

Les actions ordinaires assujetties à une attribution qui expire sans avoir été exercée, est annulée, frappée de déchéance ou résiliée ou qui est par ailleurs réglée sans émission d'actions ordinaires, seront encore disponibles aux fins d'octrois futurs. Les actions ordinaires émises aux termes d'attributions d'une société acquise qui sont converties, remplacées ou ajustées dans le cadre de l'acquisition ne réduiront pas le nombre d'actions disponibles aux fins des attributions aux termes du RILT, sauf si la loi ou les règles des bourses l'exigent.

Plafonds applicables aux initiés	Aux termes du RILT et de tout autre mécanisme de rémunération fondée sur des titres de Hydro One : - le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à quelque moment que ce soit correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation. - le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés au cours de toute période de un an correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation.
Juste valeur marchande	Aux termes du RILT, la juste valeur marchande est établie en fonction du cours des actions ordinaires à la TSX à la date applicable.
Périodes d'interdiction d'opérations imposées par la Société	S'il est prévu qu'une attribution expire pendant une période d'interdiction des opérations imposée par la Société qui empêche les employés d'effectuer des opérations sur des actions ordinaires ou pendant les 5 jours ouvrables qui suivent une telle période, l'attribution en question expirera 10 jours ouvrables après l'expiration de cette période d'interdiction des opérations.
Décès et incapacité	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement, une tranche proportionnelle des droits afférents à la prochaine tranche des attributions qui doivent être acquis seront acquis immédiatement, selon le nombre de jours écoulés depuis la date d'acquisition des droits afférents à la tranche précédente des attributions par rapport à la période allant de cette date à la date d'acquisition des droits afférents à la prochaine tranche (ou, si aucun des droits afférents à une tranche d'attributions n'a été acquis, la date de l'octroi). Les cibles de rendement sont réputées avoir atteint le niveau de rendement cible à 100 %. Les attributions dont les droits sont acquis et qui demeurent susceptibles d'exercice le demeureront jusqu'au 90 ^e jour qui suit la date de décès ou d'invalidité ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Départ à la retraite	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement, l'acquisition des droits afférents aux attributions qui ne sont pas encore acquis se poursuivra et les attributions en question seront réglées et exercées conformément à leurs modalités. Le terme « départ à la retraite » désigne la situation suivante : - Si l'employé : - est le chef de la direction ou un employé qui relève directement de celui-ci (sauf le vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise), le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et l'employé se conforme aux conditions que le conseil peut établir, - n'est pas visé à l'alinéa i) ci-dessus, l'employé a atteint l'âge de 65 ans ou a atteint l'âge de 55 ans avec un minimum de 10 années de service ou est moins âgé et/ou compte moins d'années de service, comme le comité des ressources humaines peut l'établir, - respecte les critères d'admissibilité liés à l'âge et à la durée des services pour des prestations de retraite anticipée non actualisées, au sens attribué au terme <i>undiscounted early retirement pension</i> dans le régime de retraite à prestations déterminées applicable aux participant¹⁾, - dans le cas du vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise, compte au moins cinq années de service au moment de son départ à la retraite si son rendement a été satisfaisant (au sens donné au terme <i>performed satisfactorily</i> dans les pratiques de gestion du rendement de la Société), au cours desquelles, selon ses évaluations de rendement annuelles, son rendement a été, au moins, « à la hauteur de la plupart des attentes » (au sens donné au terme <i>met most but not all expectations</i>) au cours des trois années ayant précédé son départ à la retraite; - l'employé a remis un préavis officiel de six mois suivant lequel il a l'intention de prendre sa retraite ou un préavis d'une durée inférieure comme le comité des ressources humaines peut l'approuver; - aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ni aucune autre indemnité ou allocation équivalente ne sont versées; - l'employé s'est conformé à toutes les mesures transitoires que Hydro One peut raisonnablement demander jusqu'à la date à laquelle il a cessé d'être un employé actif.

Démission	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement, tous les droits afférents aux attributions qui ne sont pas acquis sont frappés de déchéance. Les droits afférents aux attributions qui sont acquis et susceptibles d'exercice le demeureront jusqu'au 90 ^e jour suivant la date de démission ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Tous les droits afférents aux attributions, qu'ils soient acquis ou non, sont frappés de déchéance et annulés.
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ²⁾	Si l'employé compte cinq années de service ou plus et n'a commis aucun acte ni aucune omission qui, dans un cas comme dans l'autre, de l'avis de l'administrateur du régime, a ou pourrait avoir porté préjudice à la Société ou à sa réputation, alors une tranche proportionnelle du versement suivant des attributions dont les droits doivent être acquis est acquise immédiatement, les droits à la valeur d'actions liés au rendement étant réputés avoir atteint à 100 % les cibles de rendement déterminées. Les options demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours suivant la date de cessation d'emploi. Autrement, sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement et sauf si la cessation d'emploi se produit au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, toutes les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle ³⁾	Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit : i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle (terme défini ci-après), l'acquisition des droits afférents aux attributions antérieures détenues par le membre de la haute direction au moment du changement de contrôle (les « attributions touchées ») continuera et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités, ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée ci-dessous, 1) les droits afférents aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles d'exercice, de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, 2) les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement et 3) les attributions touchées qui sont des options ou des DPVA continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90^e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.
Changement de contrôle	Le comité des ressources humaines peut prévoir la conversion ou l'échange d'attributions en cours contre de nouvelles attributions ou d'autres titres de valeur essentiellement équivalente (ou de valeur supérieure) d'une entité participant au changement de contrôle ou issue du changement de contrôle, ou prévoir que les droits afférents aux attributions sont acquis immédiatement, que les actions sous-jacentes aux attributions sont remises ou que les attributions en cours sont liquidées.

Définition de changement de contrôle	Sous réserve de certaines exceptions, le terme « changement de contrôle » désigne une des situations suivantes : a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis; b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société sont vendus, cédés ou transférés, sauf à une filiale en propriété exclusive; c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée; d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;²⁾ e) conformément aux droits que lui confèrent la convention de gouvernance, la Province d'Ontario remplace l'intégralité du conseil (sauf le chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;²⁾ f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) Hydro One ou à un membre du même groupe ou 2) des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours; ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;¹⁾ g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit. En raison des limites à la propriété des actions de la Société en vertu de la <i>Loi sur l'électricité</i> (Ontario), il faudrait que la loi soit modifiée pour qu'un changement de contrôle se produise dans certaines circonstances.
Cessibilité	De manière générale, les options ne peuvent être ni cédées ni transférées. D'autres attributions peuvent être cédées à un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes), ce qui comprend un conjoint, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite ou une société de portefeuille personnelle.
Pouvoir discrétionnaire	Le comité des ressources humaines a le pouvoir d'écourter le délai d'acquisition ou la période d'exercice des droits afférents à une attribution. Le comité des ressources humaines peut modifier les objectifs de rendement d'une manière objective de sorte qu'ils tiennent compte de faits qui se sont produits pendant la période de référence et qui concernent l'objectif de rendement applicable.
Récupération	Le comité des ressources humaines peut faire en sorte qu'une attribution soit susceptible d'être annulée, récupérée, résiliée, remboursée ou assujettie à d'autres mesures conformément aux modalités des politiques en matière de récupération ou de recouvrement ou d'autres politiques similaires adoptées par la Société, ou comme les lois ou les normes d'inscription applicables des bourses peuvent l'exiger.
Ajustements	Le comité des ressources humaines peut apporter les ajustements qu'il établit, à son gré, aux modalités d'une attribution, au nombre et au type de titres pouvant être émis aux termes de l'attribution et au nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT en cas de fractionnement ou de regroupement d'actions ordinaires ou d'une restructuration du capital similaire, ou du versement d'un dividende en actions (sauf un dividende en actions tenant lieu d'un dividende en espèces) ou en cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement ou d'une autre opération ou réorganisation de la Société qui ne constitue pas un changement de contrôle.

Modifications

Le comité des ressources humaines peut apporter des modifications au RILT ou aux attributions en cours, ou dissoudre le RILT quant à des octrois futurs d'attributions, sauf si, dans le cas d'une modification qui porte atteinte de façon importante et défavorable aux droits d'un employé aux termes de l'attribution, la modification est assujettie au consentement de l'employé, à moins que cela ne soit expressément prévu dans le RILT ou dans les modalités de l'attribution au moment de l'octroi.

L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes :

- a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT ou qui hausse le plafond des attributions aux initiés (sous réserve des ajustements décrits ci-dessus);
- b) une modification qui permet aux administrateurs externes de recevoir des attributions;
- c) une modification qui réduit le prix d'exercice d'une attribution (y compris par l'annulation d'une attribution et l'émission d'une nouvelle attribution en faveur du même participant à un prix d'exercice moindre), sauf aux termes des dispositions du RILT qui permettent au comité des ressources humaines de faire des ajustements équitables en cas d'opérations visant la Société ou son capital;
- d) une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société ou dans les cinq jours ouvrables qui suivent celle-ci);
- e) une modification qui permet à une attribution d'être exercée ou réglée après le dixième anniversaire de la date d'octroi (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction des opérations imposée par la Société);
- f) une modification qui permet un transfert d'attributions à un cessionnaire qui n'est pas un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes) ou autrement qu'aux fins de règlement successoral normales;
- g) une modification qui supprime ou réduit la gamme de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Notes :

- ¹⁾ Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 14 mai 2018; la TSX a accepté l'avis de modification le 10 août 2018.
- ²⁾ Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017; la TSX a accepté l'avis de modification le 28 décembre 2017.
- ³⁾ Dans le cas du vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise, si son poste est supprimé et qu'il n'a pas commis un acte ni aucune omission qui, dans un cas comme dans l'autre, de l'avis de l'administrateur du régime, a porté ou pourrait porter préjudice à la Société ou à sa réputation, alors 1) les droits afférents à toutes les attributions qu'il détient sont acquis et celles-ci deviennent susceptibles d'exercice, de réalisation ou de paiement, et les restrictions applicables à une attribution deviennent caduques, à hauteur de la cible et 2) chaque attribution en question qui est une option ou un DPVA continue d'être susceptible d'exercice par lui jusqu'à la première des dates suivantes : A) sa date d'échéance ou B) la date qui tombe 90 jours après la date de cessation d'emploi, et viendra à échéance à cette date. Relativement à sa première attribution au titre du RILT (à l'embauche) (l'« attribution initiale »), si la date de cessation d'emploi tombe après le premier anniversaire de la date d'octroi et qu'il n'a pas commis un acte ni aucune omission qui, dans un cas comme dans l'autre, selon l'administrateur du régime, a porté ou pourrait porter préjudice à la Société ou à sa réputation, 1) les droits afférents à une tranche de l'attribution initiale qu'il détient sont acquis et celle-ci devient susceptible d'exercice, de réalisation ou de paiement, et les restrictions applicables à l'attribution initiale deviennent caduques, dans un cas comme dans l'autre à la date de cessation d'emploi, à hauteur de la cible, et 2) chaque option ou DPVA faisant partie de l'attribution initiale continue d'être susceptible d'exercice par lui jusqu'à la première des dates suivantes : A) sa date d'échéance ou B) la date qui tombe 90 jours après la date de cessation d'emploi, et viendra à échéance à cette date. La tranche correspondra à 1/3 si la date de cessation d'emploi tombe après le premier anniversaire de la date d'octroi mais avant le deuxième anniversaire de la date d'octroi et à 2/3 si la date de cessation d'emploi tombe après le deuxième anniversaire de la date d'octroi mais avant le troisième anniversaire de la date d'octroi.
- ⁴⁾ Comme il est noté ci-dessus dans le tableau de la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle », en cas de démission pour un motif sérieux après un changement de contrôle, l'acquisition des droits afférents aux attributions octroyées avant le changement de contrôle est maintenue ou est immédiate.

La description qui précède du RILT n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte intégral de celui-ci.

iii. Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales des régimes d'octroi d'actions dont il est question ci-dessus.

	Régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union	Régimes d'octroi d'actions de la Society of United Professionals
Avantage	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2017.	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1 ^{er} avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1 ^{er} avril 2018.
Admissibilité	Les employés représentés par le Power Workers' Union et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} avril 2015.	Les employés représentés par la Society of United Professionals et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1 ^{er} septembre 2015.
Nombre maximal d'actions autorisées	3 981 763 actions ordinaires (0,67 % du nombre d'actions ordinaires en circulation en date du 31 décembre 2018)	1 434 686 actions ordinaires (0,24 % du nombre d'actions ordinaires en circulation en date du 31 décembre 2018)
Calendrier de livraison des actions	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant, calendrier qui prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : • le 1^{er} avril 2028; • la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One; • la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant, calendrier qui prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : • le 1^{er} avril 2029; • la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One; • la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i> (Canada).
Cessation d'emploi	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} avril 2015.	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1 ^{er} septembre 2015.
Cessibilité	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.
Modifications	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement du Power Workers' Union, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; b) une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; c) une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; d) une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement de la Society of United Professionals, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; b) une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; c) une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; d) une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.

La description qui précède des régimes d'octroi d'actions n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte de chaque régime d'octroi d'actions.

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Hydro One souscrit les types suivants d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants : i) une assurance des administrateurs et des dirigeants traditionnelle (la police traditionnelle), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense, et ii) une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants applicable dans le cadre d'un appel public à l'épargne (la police relative à l'appel public à l'épargne), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense. Suivant ces polices, Hydro One et ses filiales obtiennent le remboursement des paiements qu'elles effectuent aux termes des dispositions d'indemnisation pour le compte des administrateurs et des dirigeants relativement à des actes répréhensibles qu'ils ont réellement ou prétendument commis en leur capacité d'assurés, sous réserve des modalités et des exclusions des polices. Chaque police est assortie d'une franchise de 100 000 \$ à l'égard des réclamations ouvrant droit à indemnisation. Les primes de ces polices pour 2018, exclusion faite des taxes, sont les suivantes: i) environ 348 809 \$ pour la police traditionnelle, et ii) environ 133 063 \$ (tranche annualisée de la prime totale sur la durée de vie de la police) pour la police relative à l'appel public à l'épargne.

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés, ni aucune personne qui a un lien avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'ont contracté de prêt en cours auprès de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception des prêts de caractère courant, ni n'ont contracté de prêt faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni aucun des actionnaires qui sont propriétaires véritables ou ont le contrôle (directement ou indirectement) de plus de 10 % de toute catégorie ou série d'actions ordinaires de Hydro One ni aucune des personnes qui ont un lien avec les personnes précitées, ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de la Société ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur la Société ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

Relativement au premier appel public à l'épargne, le 5 novembre 2015, la Société a conclu les conventions suivantes : i) la convention de gouvernance avec la Province, et ii) la convention de droits d'inscription (la convention de droits d'inscription) avec la Province accordant à celle-ci certains droits à l'égard des ventes d'actions ordinaires appartenant à la Province. Le 11 juillet 2018, la Société a conclu une lettre d'entente avec la Province, comme il est décrit à la page 8 de la présente circulaire.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

Sauf pour ce qui est de l'élection des administrateurs de Hydro One et de ce qui est indiqué dans la présente circulaire, ni aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, aucune des personnes qui ont un lien avec l'une ou l'autre des personnes précitées ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont un intérêt important, directement ou indirectement, par voie de propriété véritable de titres ou autrement, dans des points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Propositions et mises en candidature d'actionnaires

L'actionnaire qui a l'intention de soumettre une proposition à une assemblée annuelle des actionnaires de la Société doit remplir les exigences applicables prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et dans les règlements administratifs de la Société. Pour qu'une proposition soit étudiée à l'assemblée annuelle de 2020 de la Société, elle doit parvenir à la secrétaire générale de Hydro One au plus tard le 10 mars 2020.

Les actionnaires qui souhaitent proposer des candidats aux postes d'administrateur doivent fournir dans les délais prescrits un avis écrit à la secrétaire générale de Hydro One Limited, au 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5, et y inclure les renseignements prévus dans les règlements administratifs de la Société. L'avis doit parvenir au moins 30 jours (40 jours si la procédure de notification et d'accès est utilisée) avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires en 2019. Pour une explication détaillée de la marche à suivre, veuillez consulter les règlements administratifs de la Société sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Autres questions

À l'heure actuelle, la direction n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée à part celles qui sont indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire.

Renseignements supplémentaires

On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de Hydro One sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur notre site Web, à www.HydroOne.com. Pour plus de renseignements sur la convention de gouvernance, la convention de droits d'inscription et la lettre d'entente du 11 juillet, veuillez consulter la notice annuelle de Hydro One, que l'on trouvera sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com. On trouvera des renseignements financiers additionnels dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes ainsi que dans le rapport de gestion de Hydro One pour 2018. Les actionnaires peuvent obtenir des copies des états financiers et du rapport de gestion de Hydro One en en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante :

483 Bay Street
a/s de la secrétaire générale de Hydro One Limited
8th Floor, South Tower
Toronto (Ontario)
M5G 2P5

On peut également trouver des copies sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.



Annexe A – Mandat du conseil de Hydro One Limited

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Hydro One Limited (y compris ses filiales, la « Société ») est élu par les actionnaires et est responsable de la supervision des activités et des affaires internes de la Société. Le conseil cherche à s'acquitter de cette responsabilité en examinant la planification stratégique et la structure organisationnelle de la Société, en discutant de celles-ci et en les approuvant, de même qu'en supervisant la direction, le tout dans le but de préserver et de consolider l'entreprise de la Société et sa valeur sous-jacente.

Responsabilités

Même s'il conserve la responsabilité de surveillance des activités d'exploitation de la Société, le conseil délègue au chef de la direction et à la haute direction de la Société la responsabilité de la gestion des activités quotidiennes de celle-ci. Le conseil s'acquitte de sa responsabilité de surveillance directement et par l'intermédiaire de ses comités, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones. Outre ces comités ordinaires, le conseil peut nommer des comités spéciaux périodiquement pour traiter de questions précises.

Le conseil a pour rôles principaux de superviser à la fois le rendement de l'entreprise et la qualité, la profondeur et la continuité de la direction requise pour que les objectifs stratégiques de la Société soient atteints. Ses autres rôles principaux comprennent les suivants :

Culture d'intégrité

1. Soutenir une culture d'intégrité et de gérance responsable au sein de l'entreprise.
2. S'assurer, dans la mesure du possible, de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et s'assurer que ces personnes promeuvent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

Structure du capital et structure financière

3. Approuver la structure du capital et la structure financière de la Société.
4. Approuver la déclaration des dividendes et leur versement.

Planification stratégique

5. Surveiller et examiner, remettre en question et approuver la mission et la vision de la Société de même que sa stratégie et ses objectifs, en tenant compte des occasions qui se présentent à la Société, des risques potentiels auxquels elle est exposée et de son degré de tolérance au risque.
6. Examiner, commenter et approuver le budget et les plans d'affaires, financiers et stratégiques que la direction propose afin de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs.
7. Adopter des procédés de surveillance du rendement obtenu et des progrès réalisés par la Société par rapport à ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Gestion des risques

8. Superviser le système de gestion des risques d'entreprise de la Société en vue de repérer, de surveiller et de gérer de manière efficace les risques auxquels la Société est exposée afin qu'un équilibre approprié existe entre les risques pris et le potentiel de rendement et la viabilité à long terme de la Société.
9. Approuver les politiques et procédures visant à s'assurer que la Société exerce ses activités de manière responsable et en conformité avec les lois et les règlements applicables.

Affaires réglementaires

10. Superviser et examiner les principales affaires réglementaires se rapportant aux activités de la Société.

Nomination et encadrement des membres de la direction

11. Approuver la nomination du chef de la direction (et, au besoin, le destituer et le remplacer), approuver sa rémunération et approuver les plans de relève du chef de la direction.
12. Superviser le processus de nomination, de destitution et de remplacement de tous les autres membres de la haute direction, leur rémunération et les processus de planification de la relève de la Société.
13. Déléguer aux cadres supérieurs le pouvoir d'engager des dépenses et de conclure des opérations, sous réserve de certains plafonds au-delà desquels l'approbation du conseil est requise.

Gouvernance

14. Approuver la démarche de la Société en matière de gouvernance, compte tenu de la convention de gouvernance conclue entre la Société et la Province d'Ontario (en sa version modifiée ou remplacée à l'occasion, la « convention de gouvernance »), y compris le mandat du conseil, les mandats des comités, les nominations aux comités, les lignes directrices en matière de gouvernance, la description du poste de président du conseil et celle de président de comité, ainsi que la rémunération et la protection des administrateurs.
15. Superviser les structures et les méthodes devant permettre au conseil d'exercer un jugement indépendant.
16. Superviser la planification de la relève du conseil, l'orientation et les occasions de formation des administrateurs ainsi que l'évaluation régulière de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de chaque comité, du président du conseil, de chaque président de comité et de chacun des administrateurs.
17. Déléguer aux comités du conseil la surveillance de certaines questions, mais, sous réserve du pouvoir du comité de gouvernance à l'égard de la gestion et de la surveillance du processus de sélection des candidats à l'élection du conseil prévu par la convention de gouvernance, le conseil conservant la responsabilité ultime des questions déléguées.
18. S'assurer de l'application de la politique du conseil en matière de confidentialité des renseignements exclusifs de la Société et des délibérations du conseil.

Communications et rapports

19. Surveiller et soutenir les activités liées aux relations avec les investisseurs et faire rapport chaque année aux actionnaires sur l'exercice de ses responsabilités de surveillance de l'année précédente.
20. Revoir les plans de communication avec les actionnaires, les employés, les clients, les analystes financiers, les gouvernements et les organismes de réglementation, les médias et d'autres parties prenantes, ainsi que les processus assurant la communication exacte, complète et en temps opportun des faits nouveaux ayant une incidence importante sur la Société.
21. Surveiller l'exactitude de la présentation et de la communication du rendement financier de la Société aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et régulièrement.
22. Évaluer les politiques et les méthodes de consultation des parties prenantes de la Société, y compris les systèmes de rétroaction à l'intention des actionnaires et d'autres parties prenantes.

Approuvé par le conseil le 13 février 2018.

Pour nous joindre

Investisseurs	Hydro One Investor Relations 483 Bay Street, South Tower, 7 th Floor Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : investor.relations@HydroOne.com
Clients	Hydro One Networks Inc. P.O. Box 5700 Markham (Ontario) Canada L3R 1C8 Demandes relatives à la facturation et aux services : Tél. : 1 888 664-9376 Téléc. : 1 888 625-4401 (sans frais) ou 905 944-3251 Courriel : CustomerCommunications@HydroOne.com Signalement d'une situation d'urgence (24 heures) : Tél. : 1 800 434-1235
Actionnaires modifications du registre d'actions changements d'adresse information sur les dividendes perte de certificat d'actions transferts successoraux envois superflus	Société de fiducie Computershare du Canada 100 University Avenue, 8 th floor Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 Tél. : 1 800 564-6253 ou 514 982-7555 Téléc. : 1 888 453-0330 ou 416 263-9394 Courriel : service@computershare.com
Administrateurs indépendants	Président du conseil a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8 th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com
Questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction	Président du comité des ressources humaines a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8 th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com

Rappel au sujet des envois aux actionnaires

Nous annonçons nos résultats financiers par voie de communiqué, et nos états financiers ainsi que notre rapport de gestion sont affichés sur notre site Web (www.HydroOne.com).

Si vous êtes un actionnaire et que vous souhaitez recevoir des copies papier de nos états financiers intermédiaires et notre rapport de gestion connexe ainsi que de nos états financiers annuels et notre rapport de gestion connexe en 2018, vous devez cocher la case appropriée qui figure au bas de votre formulaire de procuration (actionnaires inscrits) ou de votre formulaire d'instructions de vote (actionnaires véritables).

Trouvez l'information dont vous avez besoin en ligne

Pour recevoir les dernières nouvelles destinées aux investisseurs de Hydro One, inscrivez-vous à la liste d'envoi de nos messages d'alerte par courriel à www.HydroOne.com/Investor-Relations.



www.HydroOne.com